New Nouveau Brunswick

Volume 3
États financiers des sociétés de la Couronne, conseils, commissions

Comptes publics

pour l'exercice terminé le 31 mars

1998

Impression
Autorisée par l'assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)

ISSN 0382-1277

New Nouveau
Brunswick

Volume 3
États financiers des
sociétés de la Couronne,
conseils, commissions

Comptes publics

pour l'exercice terminé le 31 mars

1998

Impression
Autorisée par l'assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)

TABLE DES MATIÈRES

Algonquin Properties Limited	1
Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick	9
Commission des entreprises de service public de la Province du Nouveau-Brunswick	21
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick	33
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick	39
Conseil consultatif sur la condition de la femme	55
Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick	61
Conseil du Premier Ministre sur la condition des personnes handicapées	67
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick	73
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	83
Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick	91
Forest Protection Limited	103
Gestion provinciale Ltée.	113
Jardin Horticole Kingsbrae Inc.	121
NB Agriexport Inc.	129
Musée du Nouveau-Brunswick	135
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	145
Société d'aménagement régional	155
Société d'aménagement régional - Organisme de services spéciaux	163
Société d'assurance-dépôts des Caisses populaires du Nouveau-Brunswick	169
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	175
Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick	197
Société de voirie du Nouveau-Brunswick	203
Société de Kings Landing	209
Strait Crossing Finance Inc.	219

INTRODUCTION
VOLUME III

Les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick sont présentés en quatre volumes.

Le volume I renferme les états financiers vérifiés de l'entité comptable de la province de la façon décrite à la note 1 afférente aux états financiers. Ils comprennent un bilan, un état des recettes et dépenses, un état des flux de trésorerie et un état de la dette nette. Volume I renferme aussi le rapport du vérificateur, la déclaration de responsabilité et une analyse des principaux écarts.

Le volume II renferme des renseignements non vérifiés supplémentaires aux états financiers exposés dans le volume I. Il présente des états récapitulatifs des recettes et des dépenses ainsi que des états comparatifs de cinq ans. Volume II contient de plus des renseignements détaillés au sujet des crédits supplémentaires, de la dette consolidée et des prêts au compte de capital; des états du fonds d'amortissement général; des valeurs détenues; ainsi que des recettes et des dépenses, par ministère (ceci comprend les listes des traitements, des frais de déplacement, des paiements aux fournisseurs, des subventions et contributions, et des versements de prêts).

Le présent volume renferme les états financiers des sociétés, conseils et commissions qui doivent rendre compte de la gestion de leurs ressources et opérations financières au gouvernement ou à l'Assemblée législative de la province. Ces derniers exercent par ailleurs une autorité vis-à-vis de ces organisations du fait qu'ils en sont propriétaires ou en vertu de dispositions législatives.

Le volume IV renferme les états financiers de divers fonds en fiducie que la province administre à titre de fiduciaire.

ÉTATS FINANCIERS

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED

31 DÉCEMBRE 1997

Office of the Auditor General
Bureau du vérificateur général

New Nouveau Brunswick

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de
Algonquin Properties Limited

J'ai vérifié le bilan d'Algonquin Properties Limited au 31 décembre 1997 et les états des recettes, des dépenses et du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1997, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton, (N.-B.)
le 4 mars 1998

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
BILAN
31 DÉCEMBRE 1997

	1997	1996
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	125 595 $	123 585 $
Débiteurs	238 388	114 255
Stocks, au prix coûtant	79 964	85 104
Frais payés d'avance	49 646	23 385
	493 593	346 329
Frais reportés (note 3)	15 669	53 277
Immobilisations (note 4)	17 476 273	16 772 711
	17 985 535 $	17 172 317 $
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif à court terme		
Intérêts sur emprunt pour l'extension (note 5)	4 866 474 $	3 640 686 $
Créditeurs et charges à payer	197 091	482 966
Dû à Hôtels Canadien Pacifique	32 888	36 830
Dépôts anticipés	16 545	11 603
	5 112 998	4 172 085
Dû à la province du Nouveau-Brunswick (note 5)	30 177 171	28 427 171
Capital-actions		
Autorisé		
10 000 actions ordinaires d'une valeur globale ne devant pas dépasser 100 000 $		
9 000 actions privilégiées rachetables à dividende non cumulatif de 8 p.c. d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et entièrement libéré		
5 000 actions ordinaires	50 000	50 000
2 500 actions privilégiées	250 000	250 000
	300 000	300 000
Déficit	(17 604 634)	(15 726 939)
	(17 304 634)	(15 426 939)
	17 985 535 $	17 172 317 $

Approuvé par le conseil

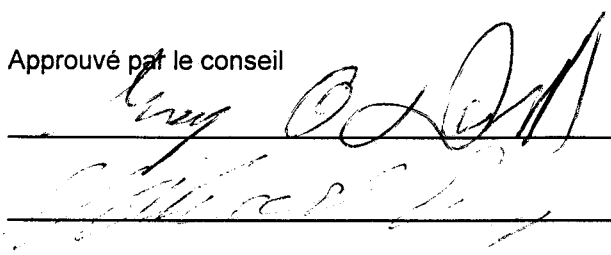

administrateur

administrateur

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997

	Budget 1997 (note 6)	1997	1996
RECETTES			
Location de chambres	3 144 272 $	2 983 965 $	2 760 825 $
Ventes d'aliments	1 913 000	1 730 024	1 719 592
Ventes de boissons	716 500	523 787	609 015
Frais de jeu et locations (golf)	434 450	413 052	390 252
Autres activités sportives	86 600	76 619	89 716
Téléphone	88 660	73 640	70 530
Loyer provenant du collège communautaire	47 400	48 494	48 466
Produits divers	119 150	125 255	118 508
Intérêts	-	4 675	8 784
Recouvrements	-	27 708	40 370
	6 550 032	6 007 219	5 856 058
DÉPENSES			
Coûts directs	3 403 569	2 980 555	3 085 052
Administratives et générales	751 282	710 631	695 497
Publicité et promotion	546 139	574 850	488 464
Chauffage, éclairage et énergie	328 000	351 587	349 330
Réparations et entretien	514 268	424 270	482 375
Impôts fonciers	356 700	337 298	358 764
Frais de gestion	209 894	192 702	196 997
Intérêts sur emprunt pour l'extension (note 5)	1 209 000	1 225 788	1 121 847
Dotation à l'amortissement - immobilisations	1 071 000	1 049 625	1 000 289
- frais reportés	37 608	37 608	37 608
	8 427 460	7 884 914	7 816 223
BÉNÉFICE NET (PERTE)	(1 877 428)$	(1 877 695)	(1 960 165)
Déficit, au début de l'exercice		(15 726 939)	(13 766 774)
DÉFICIT, à la fin de l'exercice		(17 604 634)$	(15 726 939)$

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997

	1997	1996
FONDS PROVENANT DE (CONSACRÉS AUX):		
Exploitation:		
Perte nette de l'exercice	(1 877 695)$	(1 960 165)$
Ajouter les postes hors caisse:		
Dotation à l'amortissement	1 087 233	1 037 897
Diminution des postes hors caisse du fonds de roulement	795 659	876 627
	5 197	(45 641)
Activités de financement:		
Avances de la province	1 750 000	2 200 000
Activités d'investissement:		
Achat d'immobilisations - rénovations	(1 753 187)	(2 249 708)
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	2 010	(95 349)
Position de trésorerie au début de l'exercice	123 585	218 934
POSITION DE TRÉSORERIE à la fin de l'exercice	125 595 $	123 585 $

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1997

1. Description des opérations

La société est une propriété exclusive de la province du Nouveau-Brunswick, et dirige les opérations de l'hôtel Algonquin. En vertu d'un contrat de gérance, la société a confié le fonctionnement quotidien des opérations de l'hôtel à Hôtels Canadien Pacifique.

2. Résumé des principales conventions comptables

(a) Une réserve pour remplacement de matériel a été établie conformément à un contrat de gérance conclu avec Hôtels Canadien Pacifique pour fixer le plafond des frais de remplacement du matériel imputables aux opérations de l'hôtel. L'entente prévoit que chaque année, un montant ne devant pas dépasser un et demi pour cent (1,5 p.c.) des produits bruts peut être ajouté à cette réserve. Les achats de mobilier, d'appareils et de matériel sont imputés à cette réserve jusqu'au solde du compte.

(b) Les coûts de remplacement de la porcelaine, la verrerie, l'argenterie, les ustensiles, le linge ainsi que d'autres équipements similaires sont passés en charges lors de l'achat conformément au contrat de gérance conclu avec Hôtels Canadien Pacifique.

(c) L'amortissement des immobilisations et des frais reportés, selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués dans les notes 3 et 4, a été approuvé par la direction.

3. Frais reportés

Le tableau suivant indique les frais reportés relatifs à l'extension de l'hôtel:

	Taux	Coût	Amortissement cumulé	Solde non-amorti
Programme de promotion supplémentaire	20%	125 237 $	114 803 $	10 434 $
Autres frais de démarrage	20%	62 802	57 567	5 235
		188 039 $	172 370 $	15 669 $

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1997

4. Immobilisations

	Taux	Coût	Amortissement cumulé	Solde non-amorti
Terrain	-	140 282 $	- $	140 282 $
Bâtiments, améliorations et matériel	2,5 - 10%	22 703 117	6 257 831	16 445 286
Matériel d'exploitation	8 - 20%	3 328 568	2 437 863	890 705
		26 171 967 $	8 695 694 $	17 476 273 $

Les actifs sont amortis pour l'exercice au complet au cours de l'année d'achat.

5. Sommes dues à la province du Nouveau-Brunswick

	1997	1996
Emprunt auprès de l'actionnaire	492 000 $	492 000 $
Emprunt pour l'extension	9 714 585	9 714 585
Avances	19 970 586	18 220 586
	30 177 171 $	28 427 171 $

L'emprunt auprès de l'actionnaire et les avances ne sont pas sujets aux intérêts et aucunes modalités de remboursement ne sont prévues.

L'emprunt pour l'extension porte de l'intérêt composé semi-annuellement à un taux de 9,06 p.c. Ce taux est celui payé par la province sur une obligation de vingt ans au 15 mai 1993, tel que déterminé par le ministère des Finances. L'intérêt a commencé à s'accumuler le 15 mai 1993, date de la fin des travaux sur l'extension. Les intérêts courus sur cet emprunt qui a traît à l'année 1997 étaient 1 225 788 $. Le remboursement de cet emprunt débutera lorsque l'hôtel générera suffisamment de fonds.

6. Montants budgétaires

Les montants budgétaires de 1997 ont été redressés afin de se conformer à la présentation des montants réels.

ÉTATS FINANCIERS
COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
31 MARS 1998

Office of the Auditor General
Bureau du vérificateur général

New Nouveau Brunswick

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres de la Commission
de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1998 et les états des recettes et des dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 1998, ainsi que les résultats de ses activités et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 30 septembre 1998

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 1998

ACTIF	1998	1997
Débiteurs		
Province du Nouveau-Brunswick	54 425 $	73 666 $
Canada	99 986	375 721
Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick	-	258 968
Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick	-	994 069
Producteurs - assurance-récolte	-	3 988
- composante d'assurance-récolte du RARB	-	10 762
- composante du revenu protégé du RARB	-	37 607
Autres	22 525	29 070
	176 936	1 783 851
Charges payées d'avance - Nouveau-Brunswick	52 405	23 738
- Canada	52 405	23 738
Fonds de réserve (note 2)	1 442 722	480 423
	1 724 468 $	2 311 750 $
PASSIF ET EXCÉDENT		
Créditeurs		
Indemnités - assurance-récolte	642 024 $	1 999 270 $
Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick	39 869	27 024
Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick	162 086	54 614
	843 979	2 080 908
Avance du Nouveau-Brunswick - revenu protégé (note 4)	-	384 048
	843 979	2 464 956
Revenu reporté (note 5)	209 045	158 255
Excédent (Déficit)	671 444	(311 461)
	1 724 468 $	2 311 750 $

Approuvé par la Commission

Président

Membre

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	1998	1997
RECETTES		
Primes reçues des producteurs		
- assurance-récolte (tableau A)	1 795 451 $	2 112 664 $
Primes reçues		
- Province du Nouveau-Brunswick	897 726	1 056 332
- Canada	897 726	1 056 332
Primes totales	3 590 903	4 225 328
Contributions pour frais d'administration		
- Province du Nouveau-Brunswick	568 764	594 882
- Canada	568 764	594 882
Contributions des Fonds de réassurance-récolte (note 3)		
- du Nouveau-Brunswick	-	275 206
- du Canada pour le Nouveau-Brunswick	-	(3 133)
Intérêt - des producteurs	14 014	15 949
	4 742 445	5 703 114
DÉPENSES		
Indemnités		
- assurance-récolte (tableau B)	1 466 582	3 228 128
- assurance-récolte, récolte des années antérieures	169 381	12 249
Frais d'administration (tableau C)	1 137 528	1 189 764
Fonds de réassurance-récolte		
- du Nouveau-Brunswick	628 408	633 799
- du Canada pour le Nouveau-Brunswick	628 408	633 799
Autres	113 281	5 501
	4 143 588	5 703 240
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses avant contribution spéciale	598 857	(126)
Contribution spéciale (note 4)	384 048	886 771
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	982 905 $	886 645 $

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	1998	1997
Déficit au début de l'exercice	(311 461) $	(1 198 106) $
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice	982 905	886 645
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN DE L'EXERCICE	671 444 $	(311 461) $

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	1998	1997
PROVENANCE (UTILISATION) DES FONDS:		
Exploitation		
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice	982 905 $	886 645 $
Diminution des débiteurs	1 606 915	1 124 309
Diminution des créditeurs	(1 236 929)	(1 696 276)
Augmentation du revenu reporté	50 790	7 181
Diminution (augmentation) du fonds de réserve	(962 299)	384 584
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(57 334)	(2 154)
Provenance de fonds dû à l'exploitation	384 048	704 289
Activités de financement		
Augmentation (diminution) de l'avance du Nouveau-Brunswick	(384 048)	3 130
Augmentation (diminution) de l'avance du Canada	-	(707 419)
Provenance (utilisation) de fonds dû aux activités de financement	(384 048)	(704 289)
POSITION DE TRÉSORERIE AU DÉBUT ET À LA FIN DE L'EXERCICE	- $	- $

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998

1. Nature des activités

La Loi sur l'assurance-récolte, sanctionnée le 10 juin 1966, sert de base à l'établissement de la Commission. Le règlement 83-29 en vertu de la Loi prévoit la création de la Commission et fixe ses pouvoirs et fonctions.

La Commission est responsable d'administrer la livraison aux producteurs d'un programme d'assurance-récolte pour offrir de la protection d'assurance contre les pertes de production. Ce programme est provisionné à l'aide de primes des producteurs ainsi qu'avec des contributions de la Province du Nouveau-Brunswick et du gouvernement du Canada.

Toute transaction comptable est inscrite au Fonds consolidé de la Province du Nouveau-Brunswick. Les frais d'administration fournis par la Province sont ventilés à la Commission.

2. Fonds de réserve

En vertu de l'entente fédérale/provinciale, un fonds de réserve doit être maintenu pour le programme d'assurance-récolte. Toutes les primes reçues des producteurs ainsi que les primes reçues des gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada sont placées dans le fonds de réserve. Ces primes doivent d'abord être utilisées pour payer les primes au Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick et au Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick et ensuite, doivent payer les indemnités aux producteurs. Tout excédent doit être placé dans un fonds de réserve disponible pour le paiement d'indemnités dans les exercices à venir.

3. Recettes - Province du Nouveau-Brunswick et gouvernement du Canada

(a) Primes

Les contributions des producteurs, de la Province du Nouveau-Brunswick et du Canada envers les primes nécessaires quant aux polices d'assurance vendues pendant l'année récolte 1997, représentent les pourcentages suivantes :

Producteur	50%
Nouveau-Brunswick	25%
Canada	25%
	100%

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998

3. Recettes - Province du Nouveau-Brunswick et gouvernement du Canada - suite

(b) Contributions - frais d'administration

La Province du Nouveau-Brunswick ainsi que le Canada paient chacun 50 pour cent de tous frais d'administration engagés dans l'exécution du programme d'assurance-récolte.

(c) Fonds des réassurance-récoltes

Sur une base annuelle, une prime de réassurance de 17.5 pour cent (15 pour cent en 1997) du total des primes d'assurance-récolte est versée au Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick et au Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick. Des réclamations sont faites aux Fonds pour une partie de tout déficit de fonctionnement encourus par la commission basé sur l'année de récolte.

Fonds des réassurance-récoltes du Canada pour le Nouveau-Brunswick	1998	1997
Excédent des demandes d'indemnisation sur les primes au 1er avril	8 117 826 $	8 754 758 $
Ajustements relatifs aux années antérieures	(215 212)	-
Balance réconciliée	7 902 614	8 754 758
Primes reçues	(628 408)	(633 799)
Radiation en vertu de l'Entente de Réduction du Déficit Compagnon	(3 641 973)	-
Indemnisations	-	(3 133)
Excédent des demandes d'indemnisation sur les primes au 31 mars	3 632 233 $	8 117 826 $

Fonds des réassurance-récoltes du Nouveau-Brunswick	1998	1997
Excédent des demandes d'indemnisation sur les primes au 1er avril	4 449 773 $	4 808 366 $
Ajustements relatifs aux années antérieures	215 212	-
Balance réconciliée	4 664 985	4 808 366
Radiation par la province	(4 664 985)	-
Primes reçues	(628 408)	(633 799)
Indemnisations	-	275 206
Excédent (déficit) des demandes d'indemnisation sur les primes au 31 mars	(628 408) $	4 449 773 $

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998

3. Recettes - Province du Nouveau-Brunswick et gouvernement du Canada - suite

La Province du Nouveau-Brunswick consenti de radier le déficit relatif au Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick qui se chiffrait à 4 664 985 $. De plus, le gouvernement fédéral a consenti de contribuer 3 641 973 $ pour réduire le déficit du Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick en vertu de l'Entente de Réduction du Déficit Compagnon.

4. Contribution spéciale

L'année récolte 1995 était la dernière année du programme Régime d'Assurance - Revenu Brut. Durant l'exercice 1997, la province du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada ont négoçié un règlement concernant les avances fédérales pour subvenir à ce programme. En 1998, la Province du Nouveau-Brunswick renonça à sa balance relative à ce program qui se chiffrait au montant de 384 048 $.

5. Revenu reporté

Les contributions des producteurs, de la Province du Nouveau-Brunswick et du Canada envers les primes nécessaires pour l'année de récolte 1998 sont les suivantes:

Niveau de Couverture	Portion des producteurs	Portion de la Province	Portion Fédérale
50%	Gratis	50%	50%
65%	50% de l'augmentation	25% de l'augmentation	25% de l'augmentation
80%	80% de l'augmentation différentielle	10% de l'augmentation différentielle	10% de l'augmentation différentielle

6. Chiffres comparatifs

Certaines données comparatives ont été retraitées pour respecter la présentation de 1998.

TABLEAU A

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES PRIMES DES PRODUCTEURS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	1998		1997	
Pommes de terre	1 629 449	$	1 894 553	$
Graines de printemps	60 414		66 313	
Pommes	33 982		33 489	
Bleuets	44 531		41 783	
Fraises	27 075		29 396	
Tomates	-		47 130	
	1 795 451	$	2 112 664	$

TABLEAU B

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES INDEMNITÉS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	1998	1997
Pommes de terre	1 186 109 $	3 037 557 $
Graines de printemps	56 848	76 969
Pommes	24 116	51 314
Bleuets	80 323	27 431
Fraises	119 186	34 857
	1 466 582 $	3 228 128 $

TABLEAU C

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES FRAIS D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	1998	1997
Personnel	671 922 $	645 930 $
Coût d'information	6 481	12 059
Transport & communication	108 685	97 796
Services publics, matériel et fourniture	13 999	7 147
Services professionnels	222 905	325 244
Réparation et entretien	9 169	790
Espace de bureau	49 591	36 759
Biens d'équipement	17 648	10 606
Autres	37 128	53 433
	1 137 528 $	1 189 764 $

Grant Thornton

Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick
États financiers
Le 31 mars 1998

Chartered Accountants
Canadian Member Firm of
Grant Thornton International

Grant Thornton

Rapport des vérificateurs

À la Commission des entreprises de service public
de la province du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié les bilans de la Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1998, ainsi que les états des revenus et dépenses et du surplus et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en se fondant sur notre vérificaiton.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexcatitudes importantes dans les états financier. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 1998, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les convention comptables énumérées aux notes afférentes aux états financiers.

Grant Thornton

Comptables agréés

Saint John (Nouveau-Brunswick)
le 27 mai 1998

Suite 600
55 Union Street
Saint John
New Brunswick
E2L 5B7
Tel: (506) 634-2900
Fax: (506) 634-4569

Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick - Réglementation des entreprises de service public
États des revenus et dépenses et du surplus

Pour l'exercice terminé le 31 mars	1998	1997
Revenus		
Cotisation des entreprises de service public (Note 6)	$ 225,432	$ 207,478
Gain sur disposition de placements	-	3,989
Intérêts		
Placements	-	1,519
Compte en banque	4,628	5,841
	230,060	218,827
Dépenses		
Amoritissement	5,879	6,378
Coûts directs	6,322	-
Bibliothèque et publications	4,840	4,042
Divers	6,638	7,398
Frais de bureau et d'administration	17,418	16,945
Honoraires professionnels	4,500	4,750
Salaires et bénéfices marginaux	192,806	186,801
Formation	30,218	32,467
	268,621	258,781
Déficit des revenus sur les dépenses	$ (38,561)	$ (39,954)
Surplus, début de l'exercice	$ 170,568	$ 210,522
Déficit des revenus sur les dépenses	(38,561)	(39,954)
Surplus, fin de l'exercice	$ 132,007	$ 170,568

Voir notes afférentes aux états financiers.

Grant Thornton

Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick - Réglementation des entreprises de service public

Bilan

Le 31 mars	1998	1997
Actif		
Court terme		
Encaisse	**$ 107,132**	$ 165,406
Comptes à recevoir (Note 3)	**12,507**	2,937
Frais payés d'avance	**348**	348
	119,987	168,691
Fonds tenus en fiducie (Note 4)	**14,230**	13,590
Équipement (Note 5)	**16,520**	6,377
	$ 150,737	$ 188,658
Passif		
Court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	**$ 4,500**	$ 4,500
Fonds tenus en fiducie (Note 4)	**14,230**	13,590
	18,730	18,090
Surplus		
Imputé contre la cotisation 1997/98		170,568
À être imputé contre la cotisation 1998/99	**132,007**	
	132,007	170,568
	$ 150,737	$ 188,658

Pour le Conseil

Président Secrétaire

Voir notes afférentes aux états financiers.

Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick - Réglementation des entreprises de service public
État de l'évolution de la situation financière

Pour l'exercice terminé le 31 mars	1998	1997
Provenance de fonds (utilisation)		
Exploitation		
Déficit des revenus sur les dépenses	**$ (38,561)**	$ (39,954)
Amortissement	**5,879**	6,378
Gain sur disposition de placements	**-**	(3,989)
	(32,682)	(37,565)
Changements aux		
Comptes à recevoir	**(9,570)**	3,159
Frais payés d'avance	**-**	1,156
Comptes fournisseurs et frais courus	**-**	(6,748)
	(42,252)	(39,998)
Investissement		
Acquisition d'ordinateurs	**(18,022)**	-
Produits de la vente d'ordinateurs	**2,000**	-
Produits au rachat des obligations	**-**	43,134
	(16,022)	43,134
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	**(58,274)**	3,136
Encaisse		
Début de l'exercice	**165,406**	162,270
Fin de l'exercice	**$ 107,132**	$ 165,406

Voir notes afférentes aux états financiers.

Grant Thornton

Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick - Réglementation des entreprises de service public
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 1998

1. Nature des opérations

La Commission des entreprises de service public a été créé conformément à la Loi sur les entreprises de service public afin de réglementer les taux demandés par les entreprises de service public ainsi que les assureur automobile au Nouveau-Brunswick.

La Commission est exempt d'impôt conformément à l'article 149(1)(d) de la Loi sur l'impôt sur le revenu du Canada.

2. Conventions comptables

Mobilier et agencements

Le mobilier et les agencements sont imputés à la dépense au cours de l'année d'acquisition.

Équipement

Les ordinateurs sont amortis selon la méthode linéaire à un taux de 331/3%.

Coût directs

Les coûts directs comprennent les coûts des audiences et de la formation, les frais de voyage et les autres dépenses reliées directement à un service public précis.

3. Comptes à recevoir

	1998	1997
Comptes client	$ 6,921	$ -
TPS à recevoir	4,336	-
Avances de voyage	1,250	2,937
	$ 12,507	$ 2,937

4. Fonds tenus en fiducie

La somme de $14,230 (1997 - $13,590) relative aux règlements de l'industrie des autobus publics au Nouveau-Brunswick est tenue en fiducie par la Commission au nom du Ministère des Transports du Nouveau-Brunswick.

Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick - Réglementation des entreprises de service public
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 1998

4. Fonds tenus en fiducie (...suite)

Au cours de l'année, la Commission a tenu des audiences conformément à la Loi sur les transports routiers. Avec l'autorisation du ministère, la Commission a payé les coûts directs reliés aux audiences en utilisant les cotisations reçues des transporteurs routiers autorisés. Ces cotisations n'ont pas été utilisées pour payer les frais généraux.

5. Équipement

			1998	1997
	Coût	Amortissement Cumulé	**Valeur Comptable**	Valeur Comptable
Ordinateur	$ 18,022	$ 1,502	**$ 16,520**	$ 6,377

6. Cotisation des entreprises de service public

Conformément à l'article 9 de la Loi sur les entreprises de service public, les entreprises de service public sont cotisées annuellement pour les dépenses directes attribuées à chaque entreprise ainsi que pour leur portion des frais communs. La portion des frais communs attribuée à chaque entreprise est basée sur le prorata de son bénéfice brut au total du bénéfice brut de toutes les entreprises de service public. Les cotisations sont ajustés afin de recouvrir ou de rembourser tout insuffisance ou excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice précédent.

	1998	1997
Bénéfice brut des entreprises de service public	**$ 1,041,504,688**	$ 945,899,865
Estimation des frais communs	**$ 267,000**	$ 263,000
Moins: Estimation du revenu d'intérêt	**(6,000)**	(12,000)
Rachat d'obligation au cours de l'exercice	**-**	(11,000)
Estimation des frais communs nets	**261,000**	240,000
Estimation des dépenses directes	**135,000**	135,000
	396,000	375,000
Surplus de l'année antérieure	**(170,568)**	(167,522)
Cotisation des entreprises de service public	**$ 225,432**	$ 207,478

Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick - Réglementation des entreprises de service public
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 1998

7. Cotisation pour l'intervenant public

Conformément à l'article 9(1.1) de la Loi sur les entreprises de service public, les frais du mandataire du procureur général relatifs aux représentations faites doivent être perçus par la Commission auprès des entreprises de service public et remis au Ministre des finances. Aucun montant n'a été perçu ou remis durant les exercices financiers terminés le 31 mars 1998 et le 31 mars 1997 puisque le procureur général n'a pas soumit de frais à être perçus dans les cotisations de la Commission.

Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick - Réglementation des assureurs automobiles

États des revenus et dépenses et du déficit

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	1998	1997
Revenus		
Cotisation des assureurs automobiles (Note 2)	$ 266,400	$ 345,000
Intérêt sur compte en banque	2,821	3,901
	269,221	348,901
Dépenses		
Conseiller actuariel	62,606	190,709
Publicité	-	5,658
Indemnité des commissaires	2,500	11,050
Frais de déplacement des commissaires	926	6,000
Amortissement	1,901	1,901
Frais de bureau et d'administration	21,510	17,330
Honoraires professionnels	2,200	2,000
Salaires	82,963	78,545
Formation	2,201	-
	176,807	313,193
Excédent des revenus sur les dépenses	$ 92,414	$ 35,708
Déficit, début de l'exercice	$ (28,951)	$ (64,659)
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	92,414	35,708
Surplus (déficit), fin de l'exercice	$ 63,463	$ (28,951)

Voir notes afférentes aux états financiers.

Grant Thornton

Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick - Réglementation des assureurs automobiles

Bilan

Le 31 mars	1998	1997
Actif		
Court terme		
Encaisse	**$ 163,614**	$ 162,633
Comptes à recevoir (Note 3)	**1,130**	93
	164,744	162,726
Équipement (Note 4)	**1,901**	3,802
	$ 166,645	$ 166,528
Passif		
Court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	**$ 28,383**	$ 15,281
Revenu reporté	**74,799**	180,198
	103,182	195,479
Surplus (déficit)	**63,463**	(28,951)
	$ 166,645	$ 166,528

Pour le Conseil

Président

Secrétaire

Voir notes afférentes aux états financiers.

Grant Thornton

Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick - Réglementation des assureurs automobiles
État de l'évolution de la situation financière

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	1998	1997
Provenance de fonds (utilisation)		
Exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	**$ 92,414**	$ 35,708
Amortissement	**1,901**	1,901
	94,315	37,609
Changements dans		
Comptes à recevoir	**(1,037)**	(50)
Comptes fournisseurs et frais courus	**13,102**	(55,839)
Revenu reporté	**(105,399)**	180,198
	981	161,918
Investissement		
Achat d'équipement	**-**	(5,703)
Augmentation nette de l'encaisse	**981**	156,215
Encaisse		
Début de l'exercice	**162,633**	6,418
Fin de l'exercice	**$ 163,614**	$ 162,633

Voir notes afférentes aux états financiers.

Commission des entreprises de service public de la Province du Nouveau-Brunswick - Réglementation des assureurs automobiles
Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 1998

1. Conventions comptables

Mobilier et agencements

Le mobilier et les agencements sont imputés à la dépense au cours de l'année d'acquisition.

Équipement

Les ordinateurs sont amortis selon la méthode linéaire à un taux de 331/3%.

2. Cotisation des assureurs automobiles

Conformément à l'article 9.1(1) de la Loi sur les entreprises de service public, les assureurs automobiles du Nouveau-Brunswick sont cotisés annuellement. La cotisation de chaque assureur est calculée selon le prorata de ses recettes nettes sur le total des recettes nettes. Cette proportion, ajustée afin de recouvrir ou rembourser l'insuffisance ou l'exédent des revenus sur les dépenses de l'exercice précédent, est ensuite imputée au budget de l'exercice suivant.

	1998	1997
Recette nettes des assureurs automobiles	**$ 314,472,000**	$ 295,926,000
Cotisation sur recettes		
Cotisation de l'exercice courant	**$ 237,449**	$ 280,341
Rajustement du déficit de l'exercice antérieur	**28,951**	64,659
	$ 266,400	$ 345,000

3. Comptes à recevoir

	1998	1997
Intérêt couru	**$ 274**	$ 93
TPS recevable	**856**	-
	$ 1,130	$ 93

4. Équipement

	Coût	Amortissement Cumulé	**Valeur Compatable**	1998 Valeur Comptable	1997 Valeur Comptable
Ordinateur	$ 5,703	$ 3,802	**$ 1,901**		$ 3,802

ÉTATS FINANCIERS

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 1998

Office of the Auditor General
Bureau du vérificateur général

New Nouveau Brunswick

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de la
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1998 et l'état des résultats pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la commission au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 12 juin 1998

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 1998

	1998	1997
ACTIF		
Actif à court terme		
À recevoir de la Société des loteries de l'Atlantique Inc.	7 685 156 $	7 023 844 $
Autres éléments d'actif		
Titres de participation au capital social de la Société des loteries de l'Atlantique Inc.	100	100
Titres de participation au capital social de la Société des loteries interprovinciales	1	1
	101	101
	7 685 257 $	7 023 945 $
PASSIF ET SURPLUS D'APPORT		
Passif à court terme		
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick (note 4)	7 685 156 $	7 023 844 $
Surplus d'apport (note 2)	101	101
	7 685 257 $	7 023 945 $

Approuvé par la commission

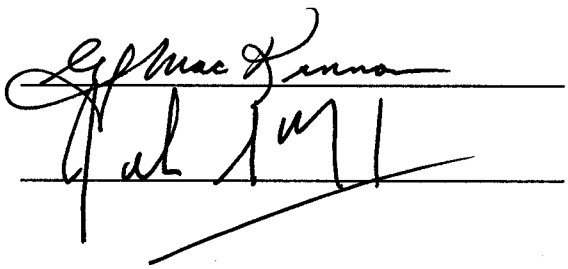

membre

membre

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	Budget 1998	1998	1997
RECETTES			
Part des bénéfices nets de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. (note 1)	104 281 400 $	85 841 879 $	87 025 938 $
Autres recettes (note 3)	-	28 720	18 509
	104 281 400	85 870 599	87 044 447
DÉPENSES			
À la province du Nouveau-Brunswick (note 1)			
Recettes au compte ordinaire	92 000 000	73 499 011	75 295 532
Fonds en fiducie pour l'environnement	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	400 000	400 000	400 000
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	400 000	400 000	400 000
Accords avec les Premières nations	-	160 686	202 336
Dépenses pour inspection de jeux vidéo	549 100	863 376	544 743
Dépenses administratives	175 300	148 533	201 836
Ministère de la Santé et des Services communautaires (Lejeu compulsif; éducation et traitement)	757 000	398 993	-
	104 281 400	85 870 599	87 044 447
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	- $	- $	- $

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998

1. Résumé des principales conventions comptables

Part des bénéfices nets de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. revenant au Nouveau-Brunswick

Les coûts d'exploitation attribuables à toutes les provinces sont soustraits des revenus totaux de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. Les bénéfices restant sont ventilés entre les provinces selon leur portion des ventes nettes. Les ventes nettes sont définies comme étant les ventes brutes de la province moins les escomptes sur ventes et les prix pour la province. Les frais séparables et spécifiques à chacune des provinces sont alors soustraits et le solde est payé à la province.

Paiements à la Province du Nouveau-Brunswick

La Commission des loteries du Nouveau-Brunswick remet les bénéfices qu'elle reçoit de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. à la province du Nouveau-Brunswick. Les bénéfices de certains genres de loteries ont été désignés comme revenu pour des fonds en fiducie spécifiques opérés par la province du Nouveau-Brunswick. Les bénéfices annuels désignés au fonds en fiducie pour l'avancement des arts et au fonds en fiducie pour l'avancement du sport ont été établis par la province à un minimum de quatre cent mille dollars chacun. Les bénéfices tirés de loteries vidéo par le fonds en fiducie pour l'environnement ont été plafonnés à un montant annuel de dix millions de dollars.

La loi sur les loteries stipule que les Premières nations peuvent être payées 95 pour cent de tous les bénéfices reçus de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. qui proviennent de l'exploitation des loteries vidéo des réserves qui ont des accords avec la province. De plus, là où ces accords sont en vigueur, la province rembourse tous les revenus provinciaux tirés de la vente des billets à longuette sur ces réserves. En date du 31 mars 1998, cinq bandes des Premières nations avaient signé des accords : Fort folley, Oromocto, Woodstock, St. Mary's et Burnt Church.

Placements

La province du Nouveau-Brunswick n'exploite pas de loteries, mais elle est actionnaire de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et de la Société des loteries interprovinciales. La Société des loteries de l'Atlantique Inc. est une société qui appartient conjointement aux quatre provinces de l'Atlantique et est chargée d'élaborer, d'organiser, d'entreprendre, de mener et de gérer les loteries dans les provinces de l'Atlantique. De plus, elle s'occupe et assure la commercialisation, au niveau régional, des jeux de la Société des loteries interprovinciales. Cette dernière est une société qui appartient conjointement aux dix provinces du Canada.

Les placements dans la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et la Société des loteries interprovinciales sont comptabilisés au coût. Les bénéfices nets de ces sociétés sont répartis annuellement entre les actionnaires.

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998

2. Surplus d'apport

Ce montant représente les sommes que verse la province du Nouveau-Brunswick, au nom de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick, à la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et à la Société des loteries interprovinciales, en échange de capital social.

3. Autres recettes

La province du Nouveau-Brunswick exige, de la part des organismes de charité et sans but lucratif, un honoraire pour les licences relatives aux jeux de hasard comme les bingos, les tombolas, etc. Les amendes émises selon la loi sur les loteries qui ont trait au programme de loterie vidéo sont également incluses dans ce compte.

4. État des transactions avec la province du Nouveau-Brunswick

	1998	1997
Passif à court terme		
Solde au début de l'exercice	7 023 844 $	7 306 971 $
Recettes pour l'exercice	85 841 879	87 025 938
Diminution (augmentation) du passif à long terme pendant l'exercice	-	511 616
Fonds à la disposition de la province du Nouveau-Brunswick	92 865 723	94 844 525
Moins les paiements effectués au cours de l'exercice	85 180 567	87 820 681
Solde à la fin de l'exercice	7 685 156 $	7 023 844 $

5. Éventualité

Des demandes d'indemnités ont été intentées contre la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick par un autre organisme pour rupture de contrat. Les demandes sont pour des dommages et des pertes de profits reliés à la cessation par la commission d'un contrat pour l'approvisionnement et la distribution de billets de loteries "breakopen". La cour a jugé en faveur de la Commission des loteries, mais les demandes d'indemnités sont maintenant devant la cour d'appel.

Il est impossible de déterminer le montant du règlement pour la poursuite judiciaire ci-dessus. Tout règlement résultant de cette poursuite judiciaire sera comptabilisé comme charge ou crédit au revenu dans la période où le règlement subviendra.

ÉTATS FINANCIERS
COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENT AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK
31 DÉCEMBRE 1997

États financiers

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

BILAN

au 31 décembre 1997

	1997 (milliers de $)	1996 (milliers de $)
ACTIF		
Créances (note 3)	**6 891**	5 900
Engagements recouvrables au titre des prestations (note 2)	**63 290**	59 044
Placements (note 4)	**444 335**	403 773
Immobilisations (note 5)	**7 855**	8 762
Autres éléments d'actif	**343**	354
	522 714	477 833
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 6)	**11 192**	9 914
Engagements au titre des prestations (notes 7 et 8)	**498 699**	461 871
Total du passif	**509 891**	471 785
Solde du fonds	**12 823**	6 048
	522 714	477 833

Passif éventuel (note 14)

Garry Sudul
Membre du conseil d'administration

Jim MacDonald
Membre du conseil d'administration

Médard Collette
Président du conseil d'administration

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'honorable ministre de l'Enseignement supérieur et du Travail de la province du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié le bilan de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 1997, l'état des résultats d'exploitation et solde du fonds ainsi que l'état des mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en se fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 1997, ainsi que les résultats de son exploitation et les mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Saint John (Nouveau-Brunswick)
Le 27 février 1998

Doane Raymond
Comptables agréés

États financiers

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET SOLDE DU FONDS

Exercice terminé le 31 décembre 1997

	1997 (milliers de $)		1996 (milliers de $)
	Budget	Réel	Réel
REVENUS :			
Cotisations (note 9)	64 433	**63 055**	60 244
Cotisations relatives à la politique de capitalisation (note 9)	9 000	**9 000**	18 500
Employeurs tenus personnellement responsables (note 10)	15 500	**13 929**	13 027
Placements et autres (note 4)	36 500	**47 806**	41 253
Province du Nouveau-Brunswick	1 085	**1 085**	1 648
	126 518	**134 875**	134 672
DÉPENSES :			
Frais engagés au titre des réclamations (note 7)			
Invalidité à court terme	18 391	**24 673**	19 461
Invalidité à long terme	28 895	**29 683**	26 181
Prestations de survivant	8 030	**4 212**	5 457
Assistance médicale	20 960	**26 255**	31 490
Réadaptation	5 757	**3 460**	3 651
	82 033	**88 283**	86 240
Administration			
Opérations (note 11)	17 941	**16 206**	16 512
Santé et sécurité au travail (note 11)	4 757	**4 451**	4 700
Tribunal d'appel	1 113	**950**	1 025
Obligations prévues par la loi (note 12)	469	**533**	494
Rabais relatifs à la gestion des risques	1 000	**200**	374
Projets et recherche	620	**149**	418
	107 933	**110 772**	109 763
Excédent des revenus sur les dépenses avant élément inhabituel	18 585	**24 103**	24 909
Élément inhabituel (note 7 iii) :			
Effet des modifications législatives	0	**(20 677)**	0
Recouvrement des employeurs tenus personnellement responsables	0	**3 349**	0
	0	**(17 328)**	0
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	18 585	**6 775**	24 909
Solde du fonds (dette non provisionnée), début de l'exercice		**6 048**	(19 140)
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice		**6 775**	24 909
Virement des réserves pour éventualités		**0**	279
Changement net du solde du fonds		**6 775**	25 188
Solde du fonds, fin de l'exercice		**12 823**	6 048
Insuffisance découlant de la politique de capitalisation (note 2)		**(12 672)**	(17 541)

États financiers

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre 1997

	1997 (milliers de $)	1996 (milliers de $)
Rentrées et sorties de fonds liées à l'exploitation :		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Employeurs cotisés	**73 075**	76 276
Employeurs tenus personnellement responsables	**13 067**	13 970
Placements et autres	**48 125**	42 224
Province du Nouveau-Brunswick	**900**	1 641
	135 167	134 111
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés	**72 132**	70 033
Fournisseurs, pour des produits et services administratifs et autres	**21 109**	20 554
Ministre des Finances pour les corporations régionales hospitalières	**0**	12 712
	93 241	103 299
Rentrées nettes de fonds liées à l'exploitation	**41 926**	30 812
Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement :		
Sorties de fonds affectées à l'utilisation suivante :		
Acquisition d'immobilisations – déduction faite du produit	**1 264**	2 203
Augmentation nette des espèces et placements	**40 662**	28 609
Espèces et placements, début de l'exercice	**403 773**	375 164
Espèces et placements, fin de l'exercice	**444 335**	403 773

États financiers

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1997

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail a été créée par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick le 1er janvier 1995, aux termes de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail*. L'organisme se charge de toutes les fonctions dont s'acquittaient l'ancienne Commission des accidents du travail de la province du Nouveau-Brunswick et l'ancienne Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick, y compris l'application de la *Loi sur les accidents du travail* et de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

La Commission est responsable, conformément aux dispositions de ces lois, de la promotion de la prévention des accidents; de l'administration du versement des prestations aux travailleurs victimes d'accident; du prélèvement et de la perception auprès d'employeurs de cotisations suffisantes pour couvrir les coûts actuels et futurs des réclamations existantes; de la promotion de la santé et de la sécurité au travail; et de l'investissement des fonds.

Le province du Nouveau-Brunswick s'est engagée à accorder une subvention à la Commission aux fins de la santé et de la sécurité au travail.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES

Provision pour les cotisations non facturées

Étant donné qu'une partie du revenu des cotisations pour l'exercice n'est reçue qu'après la fin de l'exercice, le montant qui figure dans les états financiers est une estimation fondée sur une analyse des données sur la masse salariale des employeurs. La différence entre cette estimation et le revenu réel reçu est créditée ou portée au revenu de l'exercice suivant.

Engagements recouvrables au titre des prestations et employeurs tenus personnellement responsables

Les présents états financiers tiennent compte des conséquences des opérations conclues pour les employeurs tenus personnellement responsables (des organismes du gouvernement fédéral et certains du gouvernement du Nouveau-Brunswick) qui assument directement les coûts de leurs propres réclamations et une juste part des frais d'administration.

Les engagements au titre des prestations qui figurent dans les présents états financiers comprennent des obligations aux employés blessés d'employeurs tenus personnellement responsables, à l'exception des employés blessés et des personnes à charge qui reçoivent des prestations prévues par la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* ou de la *Loi sur l'indemnisation des travailleurs atteints de la silicose*. Ces obligations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements éventuels prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur pour les employeurs tenus personnellement responsables. Étant donné que ces engagements seront assumés par ces employeurs lorsqu'ils seront acquittés dans les exercices antérieurs, une créance compensatoire dont le montant correspond aux engagements au titre des prestations existe et figure au bilan comme des engagements recouvrables au titre des prestations. Les employeurs tenus personnellement responsables qui sont des sociétés d'État doivent remettre une lettre de crédit irrévocable ou une garantie de la province du Nouveau-Brunswick à la Commission qui constituera une garantie pour la créance.

Placements

Les placements à échéance fixe sont présentés au coût non amorti. Les gains et les pertes matérialisés découlant de la cession de placements à échéance fixe sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de sept ans, qui est approximativement la période restant à courir jusqu'à l'échéance du placement.

États financiers

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1997

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (SUITE)

Les placements en actions, les contrats d'option ainsi que les gains et les pertes non matérialisés relatifs aux contrats à terme normalisés et contrats à terme sont présentés à la moyenne mobile de la valeur marchande. Les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés qui se sont produits au cours de l'exercice sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation probable estimative. Les taux utilisés sont les suivants :

Bâtiments	25 ou 40 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Logiciels et matériel informatique	3 ans
Véhicules	3 ans, 35 % de valeur résiduelle

Engagements au titre des prestations

Les engagements au titre des prestations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements éventuels prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur. Les engagements au titre des prestations incluent la provision relative à toutes les prestations prévues par la législation, les politiques et les méthodes administratives en vigueur à l'égard des réclamations existantes. Les engagements au titre des prestations incluent également le passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes et une provision à l'égard des frais d'administration éventuels des réclamations existantes. La Commission a pour politique de retenir les services d'un actuaire-conseil indépendant pour procéder à une évaluation de ses engagements au titre des prestations à tous les deux ans. Une telle évaluation a été effectuée au 31 décembre 1996. Dans l'intérim, l'actuaire de la Commission fait une estimation des engagements au titre des prestations. L'estimation est examinée avec l'actuaire-conseil de la Commission, mais pas de façon aussi détaillée que lors d'une évaluation indépendante complète. Les coûts réels éventuels pourraient différer des montants qui figurent dans les états financiers.

Politique de capitalisation

La politique de capitalisation de la Commission qui vise à atteindre un pourcentage de capitalisation de l'actif sur le passif de 105 % est actuellement à l'étude. Le revenu des cotisations qui est tiré chaque année auprès des employeurs cotisés comprend un certain montant afin de permettre à la Commission d'atteindre le pourcentage de capitalisation qu'elle s'est fixé. En 1997, le montant était de 9 millions de dollars (1996 – 18,5 millions de dollars). Le revenu tiré relativement à la politique de capitalisation est présenté séparément dans les résultats d'exploitation. Le pourcentage de capitalisation au 31 décembre 1997 se chiffre à 102,5 % (1996 – 101,3 %).

Centre de rééducation professionnelle

Un total de 6,2 millions de dollars (1996 – 6 millions de dollars) est compris dans les paiements d'assistance médicale pour les services dispensés par le Centre de rééducation professionnelle, un service de la Commission.

Accords relatifs aux cotisations de certains employeurs

La Commission a conclu des accords avec certains employeurs par lesquels ils sont tenus d'assurer les fonds pour couvrir les frais particuliers des prestations versées à leurs employés blessés. Trois ans après la clôture d'un exercice ou, selon l'accord, à l'achèvement d'un projet particulier, on effectue un calcul actuariel pour ce qui est des paiements éventuels prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations précises chez chaque employeur et on conclut un dernier règlement avec chaque employeur. Des rajustements ultérieurs au calcul actuariel des engagements au titre des prestations associés à ces accords relèvent de la Commission ou sont dans son intérêt.

États financiers

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1997

3. CRÉANCES

	1997 (milliers de $)	1996 (milliers de $)
Cotisations	4 791	2 488
Provision pour les cotisations non facturées	1 500	3 000
Employeurs tenus personnellement responsables	249	268
Autres	351	144
	6 891	5 900

4. PLACEMENTS

La Commission a élaboré des politiques visant la gestion du processus d'investissement, en faisant appel aux services externes de gestionnaires de portefeuille. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires de portefeuille est évaluée à intervalles réguliers.

	1997 (milliers de $)	1996 (milliers de $)
i) Portefeuille de placements		
Placements marché monétaire	47 407	45 320
Placements à échéance fixe (**valeur marchande de 1997 – 187 667 $**; 1996 – 143 182 $)	184 190	134 302
Actions (**valeur marchande de 1997 – 295 554 $**; 1996 – 292 320 $)	269 958	258 389
Intérêts courus	2 775	2 627
	504 330	440 638
Gains matérialisés reportés sur placements	(59 995)	(36 865)
	444 335	403 773

Concentration du risque de crédit : 27 % des placements à échéance fixe sont une obligation directe d'une banque à charte canadienne.

	1997 (milliers de $)	1996 (milliers de $)
ii) Gains matérialisés reportés sur placements		
Solde, début de l'exercice	36 865	21 612
Gains nets matérialisés sur placements pour l'exercice	49 604	33 710
	86 469	55 322
Amortissement au revenu de placements	(26 474)	(18 457)
Solde, fin de l'exercice	59 995	36 865

États financiers

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1997

4. PLACEMENTS (SUITE)

iii) Revenu de placements	**1997 (milliers de $)**	1996 (milliers de $)
Gagné pendant l'exercice	**21 254**	19 421
Amortissement des gains matérialisés reportés sur placements	**26 474**	18 457
Amortissement des gains non matérialisés reportés sur placements	**3 337**	6 662
	51 065	44 540
Moins : Frais de gestion de portefeuille	**(3 259)**	(3 287)
	47 806	41 253

iv) Instruments financiers dérivés

En temps opportun, certains des gestionnaires de portefeuille externes emploient des instuments financiers dérivés pour accroître la diversification du portefeuille, réduire la volatilité des taux d'intérêt et des devises étrangères ainsi qu'améliorer le rendement général des placements.

Les actions englobent des contrats d'option qui s'élèvent à 1,5 million de dollars (1996 – 1,3 million de dollars) et dont la valeur marchande s'établit à 1,4 million de dollars (1996 – 1,5 million de dollars). Les engagements contractuels non comptabilisés de la Commission et les valeurs marchandes correspondantes relativement aux contrats à terme normalisés et contrats à terme au 31 décembre 1997 sont les suivants :

	1997 (milliers de $)		1996 (milliers de $)	
	Engagements contractuels non comptabilisés	**Valeur marchande**	Engagements contractuels non comptabilisés	Valeur marchande
Contrats à terme normalisés et contrats à terme en position acheteur	**8 440**	**8 228**	60 700	60 000
Contrats à terme normalisés et contrats à terme en position vendeur	**16 805**	**16 970**	16 700	16 800

v) Fonds commun de placement

La Commission a conclu un accord visant un fonds commun de placement en vue de la gestion de son actif de placement et de celui de la Commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard. Les présents états financiers rapportent la part proportionnelle de celui de la Commission dans le fonds commun, laquelle était de 91,7 % au 31 décembre 1997 (1996 – 91,7 %). La Commission reçoit des honoraires pour la gestion de la part du fonds de la Commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard.

États financiers

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1997

5. IMMOBILISATIONS

	1997 (milliers de $)			1996 (milliers de $)
	Coût	Amortissement cumulé	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
Terrain	162	0	**162**	162
Bâtiments	10 359	4 493	**5 866**	6 026
Mobilier et matériel de bureau	3 904	3 451	**453**	640
Logiciels et matériel informatique	10 319	9 091	**1 228**	1 820
Véhicules	330	184	**146**	114
	25 074	17 219	**7 855**	8 762

6. COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

	1997 (milliers de $)	1996 (milliers de $)
Comptes fournisseurs et frais courus	**3 422**	4 261
Dépôts des employeurs	**7 545**	4 729
Province du Nouveau-Brunswick	**225**	410
Projet de démonstration de l'Initiative de la gestion des risques	**0**	514
	11 192	9 914

Les dépôts des employeurs sont des fonds déposés à la Commission conformément aux accords avec certains employeurs mentionnés à la note 2 afférente aux présents états financiers.

États financiers

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1997

7. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS

i)

	1997 (milliers de $)						1996 (milliers de $)
	Invalidité à court terme	Invalidité à long terme	Prestations de survivant	Assistance médicale	Réadaptation	**Total**	Total
Solde, début de l'exercice	31 873	239 437	89 675	80 533	20 353	**461 871**	445 664
Plus : Frais engagés au titre des réclamations :							
Accidents de l'exercice courant	18 419	13 355	1 299	17 863	3 292	**54 228**	53 685
Accidents des exercices antérieurs	6 254	16 328	2 913	8 392	168	**34 055**	32 555
	24 673	29 683	4 212	26 255	3 460	**88 283**	86 240
Moins : Paiements effectués au titre des réclamations :							
Accidents de l'exercice courant	7 149	105	48	5 762	49	**13 113**	12 885
Accidents des exercices antérieurs	14 347	19 620	6 972	15 599	2 481	**59 019**	57 148
	21 496	19 725	7 020	21 361	2 530	**72 132**	70 033
Solde avant les modifications législatives	35 050	249 395	86 867	85 427	21 283	**478 022**	461 871
Effet des modifications législatives	1 204	4 728	14 745	0	0	**20 677**	0
Solde, fin de l'exercice	36 254	254 123	101 612	85 427	21 283	**498 699**	461 871

États financiers

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1997

7. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS (SUITE)

ii) Suite à l'estimation actuarielle des engagements au titre des prestations faite en fin d'exercice, les modifications importantes énumérées ci-dessous ont été portées aux engagements au titre des prestations et aux frais engagés au titre des réclamations des accidents des exercices antérieurs.

	Augmentation (diminution) des engagements au titre des prestations et des frais engagés au titre des réclamations	
	1997 (milliers de $)	1996 (milliers de $)
Évolution défavorable des prestations d'invalidité à court terme	3 000	2 200
Tendance défavorable des coûts des prestations d'assistance médicale à long terme	2 200	
Évolution défavorable des prestations d'assistance médicale		3 000
Évolution favorable de l'inflation		(5 000)
Réduction du taux d'indexation présumé pour les prestations indexées à l'indice des prix à la consommation (IPC)	(5 000)	(4 900)
Augmentation de l'hypothèse du coût par réclamation pour les réclamations éventuelles d'invalidité à long terme		7 200
Évolution favorable des autres prestations		(2 100)

iii) En 1997, le conseil d'administration de la Commission a recommandé que des modifications soient apportées à la *Loi sur les accidents du travail* et le 26 février 1998, la Législature a promulgué le projet de loi 21, la *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail.* L'effet de ces modifications sur les engagements au titre des prestations de la Commission au 31 décembre 1997 est le suivant :

	Employeurs cotisés (milliers de $)	Employeurs tenus personnellement responsables (milliers de $)	**Total (milliers de $)**
Augmentation du taux d'indemnisation pour perte de gains à 85 % du salaire net à compter du 1er janvier 1998	839	140	**979**
Introduction d'une rente de retraite de 5 % pour les travailleurs blessés qui ont reçu des prestations pour perte de gains pendant 24 mois consécutifs ou plus, rétroactive au 1er janvier 1993	4 308	644	**4 952**
Rétablissement des prestations des conjoints survivants qui avaient pris fin après le 17 avril 1985 en raison d'un remariage ou de la cohabitation	12 181	2 565	**14 746**
	17 328	3 349	**20 677**

La part des modifications législatives attribuable aux employeurs tenus personnellement responsables n'a pas d'effet net sur l'excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice ni sur le solde du fonds de la Commission.

États financiers

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1997

8. HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

L'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations est faite selon des hypothèses qui reflètent des prévisions à court et à long terme. Le tableau qui suit donne les principales hypothèses économiques utilisées :

	1997		1996	
	Prestations indexées à l'IPC	**Autres paiements**	Prestations indexées à l'IPC	Autres paiements
Taux de rendement brut	**8,00 %**	**8,00 %**	8,00 %	8,00 %
Inflation – premier exercice	**1,78 %**	**4,35 %**	1,80 %	4,35 %
– exercices subséquents	**4,35 %**	**4,35 %**	4,35 %	4,35 %
Taux de rendement net – premier exercice	**6,11 %**	**3,50 %**	6,09 %	3,50 %
– exercices subséquents	**3,50 %**	**3,50 %**	3,50 %	3,50 %

9. COTISATIONS

	1997 (milliers de $)		1996 (milliers de $)
	Budget	**Réel**	Réel
Cotisations versées	72 735	**71 174**	77 347
Intérêts et amendes	800	**532**	801
Projet de démonstration de l'Initiative de la gestion des risques	758	**514**	792
Cotisations radiées	(500)	**(165)**	(196)
	73 433	**72 055**	78 744
Présenté comme :			
Cotisations	64 433	**63 055**	60 244
Cotisations relatives à la politique de capitalisation	9 000	**9 000**	18 500
	73 433	**72 055**	78 744

États financiers

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1997

10. EMPLOYEURS TENUS PERSONNELLEMENT RESPONSABLES

	1997 (milliers de $)		1996 (milliers de $)
	Budget	Réel	Réel
Revenu des cotisations	15 500	**13 929**	13 027
Frais engagés au titre des réclamations :			
Invalidité à court terme	3 000	**3 265**	2 040
Invalidité à long terme	4 800	**4 715**	3 435
Prestations de survivant	1 000	**173**	538
Assistance médicale	3 250	**2 582**	4 782
Réadaptation	650	**664**	(294)
	12 700	**11 399**	10 501
Administration	2 800	**2 530**	2 526
	15 500	**13 929**	13 027

Les frais engagés au titre des réclamations et le revenu des cotisations correspondant qui se rapportent à la part de l'effet des modifications législatives attribuable aux employeurs tenus personnellement responsables ne sont pas inclus plus haut. Tel qu'il est indiqué à la note 7(iii) afférente aux états financiers, cette part se chiffre à 3 349 $.

11. ADMINISTRATION

	1997 (milliers de $)		1996 (milliers de $)
	Budget	Réel	Réel
Salaires et charges sociales	15 966	**15 545**	15 253
Amortissement	2 220	**2 046**	2 415
Frais professionnels	734	**632**	664
Ressources matérielles et communications	1 743	**1 233**	1 435
Exploitation des immeubles	1 992	**1 840**	1 900
Frais de déplacement et d'utilisation de véhicules	993	**831**	906
Éducation et formation	556	**307**	231
Autres frais	694	**419**	676
	24 898	**22 853**	23 480
Récupération des frais	(2 200)	**(2 196)**	(2 268)
	22 698	**20 657**	21 212
Présenté comme :			
Opérations	17 941	**16 206**	16 512
Santé et sécurité au travail	4 757	**4 451**	4 700
	22 698	**20 657**	21 212

La récupération des frais comprend des coûts que la Commission a engagés au nom du Centre de rééducation professionnelle qui sont exprimés en paiements d'assistance médicale.

États financiers

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1997

12. OBLIGATIONS PRÉVUES PAR LA LOI ET AUTRES OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

La Commission est tenue par la loi de rembourser le gouvernement provincial de tous les frais des défenseurs des droits du travailleur et de l'employeur. Pendant l'exercice, la Commission a engagé les frais suivants :

	1997 (milliers de $)		1996 (milliers de $)
	Budget	Réel	Réel
Défenseurs des droits du travailleur	327	**305**	345
Défenseurs des droits de l'employeur	142	**228**	149
	469	**533**	494

Les présents états financiers contiennent des montants résultant d'opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec divers ministères, organismes et sociétés d'État contrôlés par le gouvernement provincial, auxquels la Commission peut être considérée comme étant apparentée. Les soldes de compte résultant de ces opérations figurent dans les états financiers.

Les placements suivants détenus par la Commission sont émis par la province ou par les organismes qui en relèvent ou sont émis par des municipalités et garantis par la province :

	1997 (milliers de $)	1996 (milliers de $)
Province du Nouveau-Brunswick	**200**	5 172
Municipalités ou Corporation de financement des municipalités	**34**	545
	234	5 717

13. RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

La Commission et ses employés cotisent à un régime contributif de retraite à prestations déterminées, administré par la province du Nouveau-Brunswick, qui offre des prestations calculées sur le nombre d'années de service et le salaire maximal moyen des meilleures années.

Une évaluation actuarielle effectuée au 1er avril 1989 indiquait que la valeur actuelle des prestations accumulées excédait la valeur marchande de l'actif net disponible pour verser ces prestations. La portion du déficit attribuée à la Commission se chiffre à 2,6 millions de dollars. La dette non provisionnée est en train d'être éliminée à raison de 25 paiements annuels progressifs qui ont commencé en 1992.

États financiers

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

au 31 décembre 1997

13. RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS (SUITE)

Compte tenu de l'évaluation de 1989, les paiements annuels (y compris les intérêts) au cours des cinq prochains exercices, portant intérêt à l'indice des prix à la consommation plus 2 % (en présumant un taux moyen de 6,5 %), amorti jusqu'à 2016, s'échelonnent comme suit :

	(milliers de $)
1998	185
1999	198
2000	210
2001	224
2002	239

Une évaluation actuarielle a été effectuée au 1er avril 1997. Elle indique également que la valeur actuelle des prestations accumulées continue d'excéder la valeur marchande de l'actif net disponible pour verser ces prestations. Aucun changement n'a été apporté à la capitalisation suite à cette évaluation.

14. PASSIF ÉVENTUEL

Le projet de loi 21, la *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, a été promulgué le 26 février 1998. L'article 38.81 du projet de loi rétablit les prestations des conjoints survivants qui sont devenus inadmissibles à compter du 17 avril 1985 en raison d'un remariage ou de la cohabitation. Tel qu'il est indiqué à la note 7 (iii), les présents états financiers comprennent les engagements au titre des prestations pour ces prestations rétablies. Certains conjoints survivants qui sont devenus inadmissibles avant le 17 avril 1985 revendiquent que leurs prestations devraient être rétablies et ont intenté une action à cet égard. Puisque le résultat de cette action ne peut pas être déterminé, les présents états financiers ne comprennent aucun passif connexe. Si on détermine que la Commission est tenue responsable du coût de tout rétablissement, il sera imputé à l'exercice en question.

15. BUDGET

Les chiffres du budget de 1997 présentés à titre de comparaison avec les chiffres réels ont été approuvés par le conseil d'administration de la Commission en novembre 1996 et n'ont pas été vérifiés.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains des chiffres comparatifs ont été reclassifiés de façon à les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 1997.

ÉTATS FINANCIERS
CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
31 MARS 1998

Office of the Auditor General | Bureau du vérificateur général

New Nouveau Brunswick

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du
Conseil consultatif sur la condition de la femme

J'ai vérifié le bilan du Conseil consultatif sur la condition de la femme au 31 mars 1998 ainsi que l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2 des états financiers.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 11 juin 1998

CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
BILAN
31 MARS 1998

	1998	1997
ACTIF		
Encaisse	1 726 $	86 066 $
Frais payés d'avance	-	2 860
	1 726 $	88 926 $
PASSIF ET EXCÉDENT		
Créditeurs - Dû à la province du Nouveau-Brunswick	1 639 $	4 422 $
- Gouvernement fédéral	87	-
Excédent	-	84 504
	1 726 $	88 926 $

Approuvé par le conseil

Lucille Riedle présidente

Lillian Juretta membre

CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	1998 Budget	1998	1997
RECETTES			
Subventions			
Province du Nouveau-Brunswick	425 500 $	445 900 $	430 800 $
Emploi d'étudiant	-	-	3 234
Enregistrement de projet	-	1 336	3 096
Guides de divorce et de séparation	-	2 621	3 990
Divers	8 000	2 059	3 658
	433 500	451 916	444 778
DÉPENSES			
Traitements et avantages sociaux	313 000	322 872	322 148
Services professionnels	-	47 509	-
Mobilier et équipement	15 000	28 288	14 008
Frais de déplacement	17 392	28 041	19 662
Fournitures de bureau	14 400	13 976	12 424
Téléphone	10 500	18 611	11 932
Frais de réunions	7 200	7 309	10 628
Projets spéciaux	24 000	158	13 575
Indemnités journalières - membres du Conseil	15 647	23 660	8 348
Loyer (note 4)	-	-	2 775
Relations publiques et réseautage	5 100	8 242	5 403
Perfectionnement professionnel	3 000	444	1 651
Traduction (note 4)	4 000	2 113	-
Publications	6 000	3 761	4 336
Divers	700	1 151	1 174
Entretien	500	783	408
Congrès	8 000	14 323	11 098
Dons	-	7 700	-
	444 439	528 941	439 570
EXCÉDENT (DÉFICIENCE) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(10 939) $	(77 025)	5 208
Excédent, début de l'exercice		84 504	79 296
Excédent, transféré au fonds consolidé (note 3)		(7 479)	-
EXCÉDENT, fin de l'exercice		Nul $	84 504 $

CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998

1. Objectif de l'organisation

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme conseille le gouvernement provincial sur les questions d'intérêt pour les femmes et porte les sujets d'intérêts aux femmes à l'attention du public.

2. Sommaire des principales conventions comptables

(a) Comptabilité d'exercice

Les états financiers sont préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice en vertu de laquelle les recettes et les dépenses sont imputées à l'exercice où elles ont été gagnées ou engagées sans considération du moment où les opérations de caisse sont effectuées.

(b) Immobilisations

Le Conseil a pour principe d'imputer tous les achats d'immobilisations aux dépenses durant l'exercice où la dépense est engagée.

3. Changements dans l'administration

En décembre 1997, le ministère des Finances a pris la relève d'un grand nombre de fonctions administratives du Conseil consultatif sur la condition de la femme. La plus grande part des fonds détenus à ce moment ont été transféré à la Province du Nouveau-Brunswick. Ces fonds, incluant les surplus des années précédentes, ont été utilisé pour payer les dépenses de l'année courante. Les fonds restants après avoir payé les dépenses furent déposés dans le fonds consolidé de la Province du Nouveau-Brunswick.

4. Loyer et traduction

La plupart des frais de location et de traduction sont payés par la province du Nouveau-Brunswick et n'ont pas été inscrits aux dépenses du Conseil.

ÉTATS FINANCIERS
CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
31 MARS 1998

Office of the Auditor General
Bureau du vérificateur général

New Nouveau Brunswick

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du
Conseil de la jeunesse du
Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan du Conseil de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1998 et l'état des recettes, des dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 8 juillet 1998

CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 1998

	1998	1997
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	2 669 $	1 079 $
Débiteurs	6 163	6 317
	8 832 $	7 396 $
PASSIF ET DÉFICIT		
Passif à court terme		
Débiteurs	6 075 $	5 402 $
Traitements courus	5 257	5 543
	11 332	10 945
Déficit	(2 500)	(3 549)
	8 832 $	7 396 $

Approuvé par le Conseil

Martine Blanchard présidente

Carlo E. Roy membre

CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	Budget 1998 (note 3)	1998	1997
RECETTES			
Subventions			
Province du Nouveau-Brunswick	113 800 $	113 800 $	113 400 $
Autre (note 4)	12 000	12 000	12 000
Divers	-	5 369	620
Youth Connexions Jeunesse (Tableau A)	-	89 210	82 461
	125 800	220 379	208 481
DÉPENSES			
Traitements et avantages sociaux	92 284	95 106	91 668
Mobilier et matériel	4 200	3 458	3,480
Perfectionnement professionnel	300	-	295
Services professionnels	900	799	922
Imprimerie et photocopies	11 386	12 277	9 143
Frais de voyage, logements et repas	7 500	10 271	8 371
Téléphone	4 450	4 418	4 341
Fournitures de bureau	2 400	1 570	2 438
Affranchissement	900	683	879
Relations publiques et publicité	400	420	-
Honoraires	1 500	2 412	1 500
Conférence et réunion	100	107	60
Publications et abonnements	450	469	520
Réparations et entretien	200	-	94
Frais bancaires	180	180	212
Divers	50	20	-
Youth Connexions Jeunesse (Tableau A)	-	87 140	82 327
	127 200	219 330	206 250
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(1 400) $	1 049	2 231
Déficit, au début de l'exercice		(3 549)	(5 780)
DÉFICIT, à la fin de l'exercice		(2 500) $	(3 549) $

CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998

1. Objectif de l'organisme

Le Conseil a été établi en vertu d'une résolution du cabinet en mai 1986 et les nominations au Conseil furent annoncées en mars 1987. Les opérations du Conseil ont commencé en mai 1987.

La mission du Conseil de la Jeunesse se lit comme suit:

> Le Conseil de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick est un organisme provincial représentant la jeunesse du Nouveau-Brunswick. Le Conseil exprime les intérêts, les besoins, les inquiétudes et les perspectives des jeunes âgés de 15 - 24 ans et présente des recommandations au gouvernement et à la population. Ces objectifs sont accomplis par des activités consultatives et partisanes, par la coordination de ressources et par des recherches et consultations. Le Conseil de la Jeunesse du Nouveau-Brunswick s'efforce d'être un catalyseur pour accroître la participation des jeunes dans la société.

2. Immobilisations

Le Conseil a pour principe d'imputer tous les achats d'immobilisations aux dépenses dans la période où la dépense est engagée.

3. Information budgétaire

L'information budgétaire pour l'exercice 1998 se rapporte uniquement aux opérations générales du Conseil de la Jeunesse. Pendant l'exercice, le Conseil a reçu des recettes additionnelles pour défrayer les coûts d'opérations du Youth Connexions Jeunesse. Les recettes et dépenses de cette activité ne figurent pas dans l'information budgétaire.

4. Subventions - Autre

Un montant de 12 000 $ a été reçu durant la période se terminant le 31 mars 1998 (1997 – 12 000 $) pour défrayer le coût de publication du Bulletin Journal du Conseil de la Jeunesse.

5. Services fournis par la province du Nouveau-Brunswick et autres

Le Conseil utilise un édifice à bureaux appartenant à la Province du Nouveau-Brunswick pour lequel il n'y a aucun frais de location.

Youth Connexions Jeunesse opère dans un local fourni gratuitement au centre d'achat Regent Mall à Fredericton.

TABLEAU A

CONSEIL DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES YOUTH CONNEXIONS JEUNESSE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	1998	1997
RECETTES		
Province du Nouveau-Brunswick	89 210 $	52 979 $
Gouvernement du Canada	-	29 482
	89 210	82 461
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux		
Administration	33 278	31 914
Employés à temps partiel	41 727	41 824
Mobilier et matériel	3 991	-
Services professionnels	-	145
Imprimerie et photocopies	1 730	1 333
Frais de voyage, logements et repas	262	692
Téléphone	3 194	1 822
Fournitures de bureau	1 941	3 978
Affranchissement	134	4
Relations publiques et publicité	668	600
Réparations et entretien	215	15
	87 140	82 327
ÉXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	2 070 $	134 $

ÉTATS FINANCIERS
LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
31 MARS 1998

Office of the Auditor General | Bureau du vérificateur général

New Nouveau Brunswick

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du
Conseil du Premier ministre sur
la condition des personnes handicapées

J'ai vérifié le bilan du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées au 31 mars 1998 ainsi que l'état des recettes et dépenses et l'état de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son fonctionnement pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 28 mai 1998

LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
BILAN
31 MARS 1998

	1998	1997
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	10 991 $	11 588 $
Débiteurs	10 237	5 036
Frais payés d'avance	1 152	2 873
	22 380 $	19 497 $
PASSIF ET EXCÉDENT		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	2 457 $	3 326 $
Excédent		
Non affecté	7 854	7 374
Affecté (note 1)	12 069	8 797
	19 923	16 171
	22 380 $	19 497 $

Approuvé par le Conseil

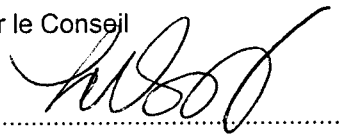

..... présidente

..... membre

LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	1998 Budget	1998 Réel	1997 Réel
RECETTES			
Subventions - Province du Nouveau-Brunswick	223 400 $	224 900 $	223 300 $
Recouvrements	3 500	27 523	1 653
Autres	-	7	7
	226 900	252 430	224 960
DÉPENSES			
Traitements et charges sociales	162 897	167 719	162 777
Ameublement et matériel	-	21 845	3 084
Fournitures de bureau	7 500	4 687	4 941
Téléphone	6 500	3 429	5 927
Imprimerie	6 900	5 910	7 335
Traduction	7 000	6 985	6 288
Honoraires	7 237	5 625	6 962
Frais de déplacement	5 995	8 593	7 522
Affranchissement	6 000	4 906	3 975
Entretien	1 800	811	1 696
Frais d'hôtel	3 691	3 858	3 469
Stationnement	3 360	3 360	2 577
Réunions du Conseil	4 000	1 374	2 630
Consultations et séminaires	-	4 794	327
Repas	1 800	1 514	1 549
Bibliothèque et abonnements	1 800	1 667	2 061
Location de matériel de bureau	3 568	650	350
Assurances	414	451	451
Divers	2 042	368	455
Frais bancaires	75	132	64
	232 579	248 678	224 440
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE	(5 679)$	3 752 $	520 $
Distribué à l'excédent			
Non affecté	(5 679)$	480 $	513 $
Affecté	-	3 272	7
	(5 679)$	3 752 $	520 $

LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
ÉTAT DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	1998	1997
Excédent non affecté:		
Solde, début de l'exercice	7 374 $	6 861 $
Distribution de l'excédent des recettes sur les dépenses pendant l'exercice	480	513
Solde, fin de l'exercice	7 854	7 374
Excédent affecté:		
Solde, début de l'exercice	8 797	8 790
Distribution de l'excédent des recettes sur les dépenses pendant l'exercice (note 1)	3 272	7
Solde, fin de l'exercice	12 069	8 797
EXCÉDENT TOTAL, fin de l'exercice	19 923 $	16 171 $

LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS LE 31 MARS 1998

1. Résumé des principales conventions comptables

(a) Immobilisations

La politique du Conseil est d'imputer les achats d'immobilisations aux dépenses durant l'exercice où la dépense est engagée.

(b) Services fournit par la province du Nouveau-Brunswick

Le Conseil utilise un local auquel les frais de location sont payés par la province du Nouveau-Brunswick. Cependant, aucun montant n'a été inscrit aux dépenses du Conseil.

(c) Excédent affecté

Les recettes autre que la subvention gouvernementale ont été désignées par le Conseil pour le seul but d'encourager les personnes handicapées de toute la province à participer aux activités mises sur pied par le Conseil. Pour refléter l'utilisation limitée des fonds en question, un compte d'excédent affecté a été créé. Les recettes, nettes des dépenses s'y rattachant, sont incluses dans ce compte d'excédent affecté. Le Conseil utilisera ces fonds pour contrebalancer le coût, de plus en plus élevé, de permettre aux personnes handicapées d'assister aux réunions du Conseil ou d'obtenir de l'information.

(d) Autre activité - la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées agit à titre de coordonnateur pour la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées. Les fonds reçus pour cette semaine sont déposés dans un compte bancaire sous le contrôle du comité provincial de la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées. Ces fonds ne sont pas disponibles pour des dépenses engagées par le Conseil et donc n'apparaissent pas dans les états financiers du Conseil.

2. Information budgétaire

L'information budgétaire pour 1998 ne concerne que les opérations générales du Conseil.

Durant l'exercice, le Conseil a entrepris des activités pour lesquelles les coûts ont été récupérés. Ni les recettes ou les dépenses reliées à ces activités sont incluses dans le budget pour les opérations générales.

3. Chiffres comparatifs

Les données de 1997 ont été redressées pour respecter la présentation de 1998.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 1998

Office of the Auditor General | Bureau du vérificateur général

New Nouveau Brunswick

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'honorable Camille Thériault
Premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick,
-et-
Au président et aux membres du
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan consolidé du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1998 ainsi que l'état consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

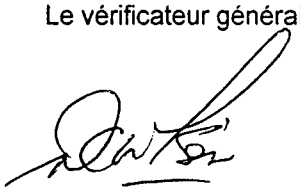

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 4 juin 1998

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN CONSOLIDÉ
31 MARS 1998

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	1998 Total	1997 Total
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse et dépôts à terme	921 012 $	- $	921 012 $	604 004 $
Débiteurs	1 999 594	-	1 999 594	1 847 010
Travaux en cours (note 2(b))	209 502	-	209 502	181 402
Frais payés d'avance	3 800	-	3 800	28 780
	3 133 908	-	3 133 908	2 661 196
Encaisse et dépôts à terme affectés	-	1 852 339	1 852 339	1 562 191
Immobilisations, nettes (note 3)	-	1 923 933	1 923 933	1 776 392
	3 133 908 $	3 776 272 $	6 910 180 $	5 999 779 $
PASSIF ET SOLDES DE FONDS				
Passif à court terme				
Créditeurs	1 008 037 $	- $	1 008 037 $	555 803 $
Recettes reportées (note 2 (b))	327 010	-	327 010	193 835
Tranche des obligations à long terme échéant dans l'année	-	-	-	70 000
	1 335 047		1 335 047	819 638
Contributions reportées (note 4)	-	62 694	62 694	57 325
Soldes de fonds				
Non affectés	1 798 861	-	1 798 861	1 911 558
Affectés par le conseil (note 5)	-	1 852 339	1 852 339	1 562 191
Investis en immobilisations	-	1 861 239	1 861 239	1 649 067
	1 798 861	3 713 578	5 512 439	5 122 816
	3 133 908 $	3 776 272 $	6 910 180 $	5 999 779 $

Approuvé par le conseil

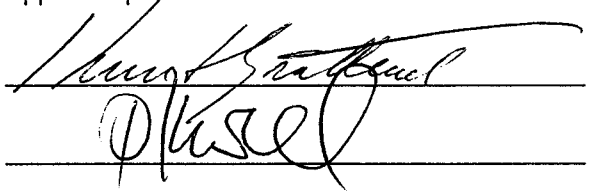

président

directeur général

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	1998 Total	1997 Total
RECETTES				
Recettes d'exploitation	6 968 463 $	- $	6 968 463 $	6 391 420 $
Subventions d'exploitation				
- Province du Nouveau-Brunswick	740 700	-	740 700	755 801
- Entente de coopération	-	-	-	16 457
Intérêts	105 763	-	105 763	106 279
Divers	24 074	-	24 074	8 589
Gain sur la vente d'immobilisations	-	2 320	2 320	1 000
	7 839 000	2 320	7 841 320	7 279 546
CHARGES				
Frais d'exploitation	5 636 326	-	5 636 326	5 365 263
Frais généraux et administratifs	1 449 437	-	1 449 437	1 352 043
Amortissement (notes 3, 4 et 5)	292 034	-	292 034	229 720
Mauvaises créances	73 900	-	73 900	40 965
	7 451 697	-	7 451 697	6 987 991
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES CHARGES	387 303	2 320	389 623	291 555
Soldes de fonds au début de l'exercice	1 911 558	3 211 258	5 122 816	4 831 261
Ajustements interfonds (note 5)	(500 000)	500 000	-	-
SOLDES DE FONDS à la fin de l'exercice	1 798 861 $	3 713 578 $	5 512 439 $	5 122 816 $

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	1998 Total	1997 Total
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR)				
Activités d'exploitation:				
Excédent des recettes sur les charges	387 303 $	2 320 $	389 623 $	291 555 $
Amortissement	292 034	-	292 034	229 720
Gain sur la vente d'immobilisations	-	(2 320)	(2 320)	(1 000)
Mauvaises créances	73 900	-	73 900	40 965
Variation nette de postes du fonds de roulement hors trésorerie	355 805	(70 000)	285 805	(309 322)
Encaisse nette provenant de l'exploitation	1 109 042	(70 000)	1 039 042	251 918
Activités de financement et d'investissement:				
Diminution d'obligations à long terme	-	-	-	(70 000)
Produits provenant de la disposition d'immobilisations	-	4 618	4 618	1 000
Achats d'immobilisations	-	(466 392)	(466 392)	(487 493)
Contributions reportées pour l'achat d'immobilisations	-	29 888	29 888	59 945
Encaisse nette utilisée pour des activités de financement et d'investissement	-	(431 886)	(431 886)	(496 548)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	1 109 042	(501 886)	607 156	(244 630)
Encaisse et dépôts à terme au début de l'exercice	604 004	1 562 191	2 166 195	2 410 825
Transferts interfonds (note 5)	(792 034)	792 034	-	-
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME à la fin de l'exercice	921 012 $	1 852 339 $	2 773 351 $	2 166 195 $

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 31 MARS 1998

1. Objectif de l'organisation

Le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick est une organisation sans but lucratif constitué en 1962 par la Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité. Le Conseil fournis des services de recherche, d'analyse ainsi que des services d'ordre technique. Ces services sont fournis principalement aux entreprises du Nouveau-Brunswick pour lesquels elles sont facturées sur une base de services rendus.

2. Principales conventions comptables

(a) Comptabilité par fonds

Toutes les recettes et les charges relatives aux services rendus et à l'administration sont comptabilisées dans le fonds d'exploitation. Le fonds des immobilisations inclus les actifs, les passifs, les gains et les dépenses qui sont liés aux acquisitions, la disposition et le financement des immobilisations ainsi que le montant net des actifs affectés aux immobilisations.

(b) Détermination des recettes

Les recettes sont considérées gagnées et sont constatées au fonds d'exploitation au moment où les services sont rendus. La valeur des travaux achevés mais non facturés apparaît sous la rubrique "Travaux en cours". Les montants payés ou facturés à l'avance, correspondant à des travaux non réalisés, apparaissent sous la rubrique "Recettes reportées". Tout revenu d'intérêts est constaté au fonds d'exploitation dans l'exercice au cours duquel il est gagné. Les gains et les pertes sur la disposition des immobilisations sont constatés au fonds des immobilisations dans l'exercice au cours duquel la disposition est faite.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition dans le fonds des immobilisations. L'amortissement est établi selon la méthode de l'amortissement linéaire basé sur la vie utile estimative des biens. L'amortissement de l'exercice fait parti des coûts relatif à la livraison des services dans le fonds d'exploitation.

(d) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Conseil et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Minuvar Ltée.

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 1998

3. Immobilisations

	Taux d'amortissement	1998	1997
Véhicules	25 p.100	31 109 $	50 333 $
Équipement informatique	25 p.100	640 261	464 325
Autres équipements	12.5 p.100	4 280 534	4 181 399
Bâtiment	3 p.100	1 810 736	1 786 335
Coût		6 762 640	6 482 392
Moins: amortissement cumulé		4 838 707	4 706 000
Immobilisations, nettes		1 923 933 $	1 776 392 $

L'amortissement de l'exercice comprend les montants suivants:

	1998	1997
Amortissement des actifs	316 553 $	246 767 $
Amortissement des contributions reportées	(24 519)	(17 047)
	292 034 $	229 720 $

4. Contributions reportées

Les contributions reportées présentées dans le fonds des immobilisations représentent la portion non amorti des contributions d'origine externe reçu comme contrepartie de coûts liées à certaines immobilisations. L'amortissement des contributions reportées est calculé au même taux d'amortissement que les immobilisations auquel il se réfère et sont déduit de la charge d'amortissement de l'exercice pour des fins de présentation. Cette méthode de présentation est entrée en vigueur le 1 avril 1995.

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 1998

4. Contributions reportées - suite

Les changements de l'année courante menés au solde du compte contributions reportés du fonds des immobilisations, sont comme suit:

Contributions reportées au 31 mars 1997	57 325 $
Contributions au coûts des équipment	29 888
Amortissement de contributions reportées	(24 519)
Contributions reportées au 31 mars 1998	62 694 $

Les contributions envers les coûts des immobilisations au cours des années qui précédent le 1 avril 1995 ont été crédité au coût de l'actif et par conséquence ont réduit la valeur net de l'actif sujet à l'amortissement. Depuis le commencement, le conseil reçoit des fonds de capital provenant de diverses programmes; les détails concernant le montant et la classification des immobilisations financées par ces programmes ne sont pas raisonnablement déterminables. C'est pour cette raison que les immobilisations acquises avant le 1 avril 1995 continuent à être comptabilisé au coût net des contributions externes.

5. Transferts interfonds et soldes de fonds grevés d'affectations d'origine interne

Le conseil d'administration du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick ont affecté intérieurement des ressources d'un montant de 1 852 339 $ au 31 mars 1998. Ce montant a été intérieurement affecté pour l'achat d'immobilisations et le paiement de dettes en immobilisations et ne peut être utilisé à autres fins sans l'approbation du conseil d'administration. Ce montant inclut un transfert au 31 mars 1998 de 792 034 $ du fonds d'exploitation au fonds des immobilisations. Ce transfert représente 292 034 $ d'amortissement chargé au fonds d'exploitation ainsi qu'un montant supplémentaire de 500 000 $ provenant du fonds d'exploitation.

6. Transactions avec des apparentés

Au cours de l'exercice, le Conseil a fourni des services à des ministères et à des organismes de la Couronne de la province du Nouveau-Brunswick.

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 1998

6. Transactions avec des apparentés - suite

Le Conseil fournit ces services sous ses conditions générales courantes.

	1998	1997
Recettes des services fournis pour l'exercice terminé le 31 mars:		
Ministères et agences gouvernementales	1 384 553 $	1 060 230 $
Débiteurs au 31 mars:		
Ministères et agences gouvernementales	675 378 $	511 075 $

ÉTATS FINANCIERS

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 DÉCEMBRE 1997

Office of the Auditor General
Bureau du vérificateur général

New Nouveau Brunswick

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Conseil d'administration de la Corporation
de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 1997 et l'état des résultats et des bénéfices non répartis et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Corporation au 31 décembre 1997, ainsi que les résultats de son fonctionnement et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton, (N.-B.)
le 9 avril 1998

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 DÉCEMBRE 1997

	1997	1996
ACTIF		
Encaisse et placements à court terme	761 013 $	665 750 $
Intérêts courus à recevoir des municipalités	3 965 675	4 081 128
Prêts aux municipalités (note 2)	328 512 000	303 058 000
	333 238 688 $	307 804 878 $
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Créditeurs	80 698 $	6 864 $
Intérêts courus à payer sur la dette obligataire	3 965 675	4 081 128
Dette obligataire (note 3)	328 512 000	303 058 000
	332 558 373	307 145 992
Bénéfices non répartis	680 315	658 886
	333 238 688 $	307 804 878 $

Approuvé par le Conseil d'administration

..... administrateur

..... administrateur

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997

	1997	1996
RECETTES		
Intérêts reçus des municipalités	25 125 782 $	25 657 737 $
Fonds réservés pour les frais d'émission de débentures	105 800	86 457
Revenus provenant des placements à court terme	22 205	34 678
	25 253 787	25 778 872
DÉPENSES		
Intérêts sur la dette obligataire	25 125 782	25 657 737
Autres dépenses	106 576	106 521
	25 232 358	25 764 258
BÉNÉFICE NET	21 429	14 614
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	658 886	644 272
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS à la fin de l'exercice	680 315 $	658 886 $

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997

	1997	1996
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR)		
L'exploitation:		
Bénéfice net de l'exercice	21 429 $	14 614 $
Ajouter: Augmentation du solde créditeurs	73 834	3 864
	95 263	18 478
Activités de financement:		
Recettes provenant de la vente de débentures	69 986 960	57 049 028
Fonds réservés pour les frais d'émission de débentures	(105 800)	(86 457)
Principal versé sur la dette obligataire	(45 079 000)	(41 921 000)
	24 802 160	15 041 571
Activités d'investissements:		
Prêts aux municipalités	(69 881 160)	(56 962 571)
Principal remboursé par les municipalités	45 079 000	41 921 000
	(24 802 160)	(15 041 571)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	95 263	18 478
Encaisse au début de l'exercice	665 750	647 272
ENCAISSE à la fin de l'exercice	761 013 $	665 750 $

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1997

1. Résumé des principales conventions comptables

La Corporation a été créée en vertu de la Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, qui est entrée en vigueur le 1er février 1983. Le rôle de la Corporation est de prêter des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales par l'entremise d'une autorité centrale d'emprunt.

Les prêts accordés aux municipalités et la dette obligataire sont inscrits à leur valeur nominale. Tout escompte ou toute prime d'émission sur les placements de la Corporation en dette obligataire est transféré à la municipalité et inscrit dans leurs états financiers.

2. Prêts aux municipalités

(a) Les prêts accordés aux municipalités sont garantis par les débentures municipales qui sont payables en versements annuels à des termes maximums de quinze ans.

(b) Les conditions des prêts accordés aux municipalités sont identiques à celles des débentures en circulation.

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1997

3. Dette obligataire

(a) Voici, en monnaie canadienne, le montant en circulation des débentures au 31 décembre 1997, dette qui est entièrement garantie par la province du Nouveau-Brunswick:

Série	Date d'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Montant initial	Montant en circulation
"A"	16 mai 1983	du 16 mai 1984 à 1998	10 3/4% à 12%	16 781 000 $	610 000 $
"B"	15 déc.1983	du 15 déc. 1984 à 1998	9 3/4% à 12 1/4%	25 961 000	1 110 000
"H"	01 déc. 1986	du 01 déc. 1987 à 2001	9% à 10 1/8%	18 610 000	1 794 000
"K"	22 juin 1988	du 22 juin 1989 à 1998	9 1/2% à 10 3/4%	13 183 000	2 482 000
* "L"	24 nov. 1988	du 24 nov. 1989 à 1998	10 1/4% à 10 1/2%	18 156 000	2 427 000
"M"	29 juin 1989	du 29 juin 1990 à 1999	10 1/4% à 10 7/8%	9 753 000	3 316 000
* "N"	23 nov. 1989	du 23 nov. 1990 à 1999	10 1/4% à 10 1/2%	36 948 000	10 998 000
* "O"	22 août 1990	du 22 août 1991 à 2000	11 1/2% à 12 3/4%	8 989 000	4 255 000
* "P"	11 déc. 1990	du 11 déc. 1991 à 2000	11 1/2% à 11 3/4%	29 344 000	11 499 000
* "Q"	27 juin 1991	du 27 juin 1992 à 2001	9 1/4% à 10 5/8%	17 947 000	8 824 000
"R"	16 déc.1991	du 16 déc. 1992 à 2001	7 3/8% à 9 3/8%	35 221 000	16 437 000
"S"	14 juillet 1992	du 14 juillet 1993 à 2002	6 1/2% à 9%	24 076 000	13 431 000
* "T"	30 déc. 1992	du 30 déc. 1993 à 2002	7 1/2% à 8 7/8%	22 171 000	13 225 000
"U"	29 juillet 1993	du 29 juillet 1994 à 2008	5 1/2% à 8 3/8%	34 442 000	20 818 000
"V"	23 déc. 1993	du 23 déc. 1994 à 2003	4 3/4% à 7 1/2%	23 856 000	15 823 000
* "W"	09 août 1994	du 09 août 1995 à 2004	8% à 9 3/4%	30 860 000	22 457 000
* "X"	21 déc. 1994	du 21 déc. 1995 à 2004	7 1/4% à 9 1/2%	14 243 000	10 824 000
"Y"	07 juin 1995	du 07 juin 1996 à 2005	7 1/8% à 8 1/8%	13 611 000	11 784 000
* "Z"	20 déc. 1995	du 20 déc. 1996 à 2005	6 1/4% à 7 7/8%	39 032 000	32 504 000
"AA"	24 juillet 1996	du 24 juillet 1997 à 2006	5 5/8% à 7 7/8%	19 028 000	17 722 000
"AB"	02 déc. 1996	du 02 déc. 1997 à 2006	3 5/8% à 6 5/8%	38 610 000	35 639 000
* "AC"	16 oct. 1997	du 16 oct. 1998 à 2007	4 1/8% à 6%	36 187 000	36 187 000
"AD"	18 déc. 1997	du 18 déc. 1998 à 2007	4 1/4% à 5 3/4%	34 346 000	34 346 000
				561 355 000 $	328 512 000 $

* Ces débentures furent vendues directement aux Fonds gérés par la province du Nouveau-Brunswick.

(b) Voici les montants du principal à rembourser dans chacun des cinq prochains exercices:

1998	50 389 000 $
1999	48 777 000 $
2000	44 659 000 $
2001	38 976 000 $
2002	34 381 000 $

Nouveau Brunswick

CORPORATION D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

États financiers

31 mars 1998

Nouveau Brunswick

Corporation d'information géographique

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités que doit assumer la direction. Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction de la Corporation qui en assume la responsabilité.

La Corporation maintient un système comptable et applique des contrôles qui assurent à la direction et au conseil d'administration, avec un degré raisonnable de certitude, que les opérations sont effectuées et inscrites telles qu'elles sont approuvées, et que l'actif est adéquatement protégé et comptabilisé comme il se doit. Le système et les contrôles assurent également la fiabilité des dossiers financiers qui sont destinés à la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et il lui incombe également de reviser et d'approuver les états financiers. Sur recommandation du comité des Finances, le conseil d'administration de la Corporation a approuvé les états financiers ci-joints.

Robert W. Gamble, CMA, FCMA
Président

Carol Macdonald, CA
Vice-présidente–Services généraux

Fredericton (N.-B.) Canada
Le 22 juin 1998

Nouveau Brunswick

Corporation d'information géographique

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration,

Nous avons vérifié le bilan de la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1998 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des capitaux propres et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Corporation au 31 mars 1998, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

KPMG

Fredericton (N.-B.) Canada
Le 22 juin 1998

KPMG
Comptables agréés

Nouveau Brunswick

Corporation d'information géographique

BILAN
Au 31 mars 1998

	1997/98	1996/97 (ajusté)
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et investissements	6 042 113 $	3 137 226 $
Comptes à recevoir (note 5)	2 253 872	1 731 739
Charges payées d'avance	937 401	73 019
	9 233 386	4 941 984
ACTIF À LONG TERME		
Comptes à recevoir (note 5)	611 215	-
Équipements et améliorations locatives (note 6)	3 714 757	2 507 153
Actifs incorporels (note 6)	8 737 416	8 202 465
	13 063 388	10 709 618
	22 296 774 $	**15 651 602 $**
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes à payer et frais courus	5 502 666 $	2 292 864 $
Revenus reportés	244 359	221 186
Passif reporté (note 4)	263 873	213 938
	6 010 898	2 727 988
PASSIF À LONG TERME		
Aide gouvernementale reportée (note 3)	5 425 445	4 190 500
Passif reporté (note 4)	1 598 943	1 862 816
	7 024 388	6 053 316
CAPITAUX PROPRES	9 261 488	6 870 298
	22 296 774 $	**15 651 602 $**

Engagements note 7

Thomas G. O'Neil
Le président du conseil d'administration,

Robert W. Gamble
Le président,

Nouveau Brunswick

Corporation d'information géographique

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 1998

	1997/98	1996/97 (ajusté)
REVENUS		
Services rendus au gouvernement provincial	17 267 322 $	13 767 110 $
Services rendus à l'administration municipale	5 547 669	5 152 000
Frais d'enregistrement	5 829 129	5 776 953
Vente de cartes et de données	1 243 311	1 157 330
Autres	1 623 093	613 721
Intérêts	322 693	285 527
	31 833 217	**26 752 641**
DÉPENSES		
Services au personnel	20 131 967 $	$19 040 443 $
Autres services	6 861 664	5 069 070
Matériel et fournitures	425 926	424 406
Amortissement	2 017 082	1 812 936
Autres	5 388	7 832
	29 442 027	**26 354 687**
REVENU NET (PERTE)	**2 391 190 $**	**397 954 $**

Nouveau Brunswick

Corporation d'information géographique

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Exercice terminé le 31 mars 1998

	1997/98	1996/97 (ajusté)
CAPITAUX PROPRES, DÉBUT DE L'EXERCICE		
Tel que reporté précédemment	2 427 934 $	2 374 058 $
Ajustement pour le changement des conventions comptables(note3)	4 219 118	3 961 209
Ajustement pour la comptabilisation du passif (note 4)	223 246	137 077
Ajusté	6 870 298	6 472 344
ADDITIONNER:		
Revenu net(Perte)	2 391 190	397 954
CAPITAUX PROPRES, FIN DE L`EXERCICE	**9 261 488 $**	**6 870 298 $**

Nouveau Brunswick

Corporation d'information géographique

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Exercice terminé le 31 mars 1998

	1997/98	1996/97 (ajusté)
Provenance (utilisation) des liquidités:		
Exploitation:		
Revenu net (perte) pour l'exercice	2 391 190 $	397 954 $
Éléments n'ayant pas d'incident sur l'encaisse :		
Amortissement	2 017 082	1 812 936
Évolution des éléments hors caisse du fond de roulement lié à l'exploitation	1 896 395	(806 381)
	6 304 667	**1 404 509**
Activités de financement :		
Augmentation de l'aide gouvernementale reportée	1 234 945	440 500
Augmentation (diminution) du passif reporté	(263 873)	(213 938)
Diminution (augmentation) des comptes à recevoir à long terme	(611 215)	-
	359 857	**226 562**
Activités d'investissements:		
Ajout aux équipements et améliorations locatives	(2 149 376)	(940 850)
Ajout aux actifs incorporels	(1 610 261)	(1 583 223)
Produit sur cession d'équipements	-	12 728
	(3 759 637)	**(2 511 345)**
Augmentation (diminution) des liquidités	**2 904 887**	**(880 274)**
Liquidités, début de l'exercice	**3 137 226**	**4 017 500**
Liquidités, fin de l'exercice	**6 042 113 $**	**3 137 226 $**

Nouveau Brunswick

Corporation d'information géographique

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Exercice terminé le 31 mars 1998

1. CORPORATION D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

La Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick est une société d'état établie sous la Loi sur la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick. Son mandat est:

- de fournir et de coordonner des services d'information géographique à la province du Nouveau-Brunswick et au grand public. Ces services comprennent un système d'évaluation pour l'imposition des biens immobiliers et des systèmes d'enregistrement des biens mobiliers et immobiliers;
- de promouvoir, au Nouveau-Brunswick, l'industrie de la géomatique dans le secteur privé;
- d'offrir des services et des produits gouvernementaux et privés à partir de centres multifonctionnels à guichet unique.

La Loi modifiant la Loi sur la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick a été proclamée le 1 avril 1998. La Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick est prorogée à titre de corps constitué sous le nom Services Nouveau-Brunswick. Le changement du nom de la Corporation ne porte pas atteinte à ses droits et obligations, et toutes les instances qui auraient pu être poursuivies ou introduites par ou contre la Corporation sous son ancien nom peuvent être poursuivies ou intoduites par ou contre la Corporation sous son nouveau nom.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Général
Les principes comptables généralement reconnus (PCGR) sont suivis par la Corporation.

Immobilisations
L'amortissement est calculé, selon les coûts originaux, la méthode d'amortissement linéaire aux taux suivants:

Bases de données et développement	10 ans
Meubles et équipements	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Ordinateurs et logiciels	5 ans

Aucune évaluation n'a été effectuée pour les actifs transférés à la Corporation à ses débuts ni sur le transfert de responsabilité pour Service Nouveau-Brunswick.

Investissements temporaires
Les investissements temporaires sont inscrits au moindre du coût d'achat ou à la valeur de réalisation nette

Aide gouvernementale
L'aide gouvernementale apparaît au Bilan comme un passif reporté et est amortie selon la méthode d'amortissement linéaire basée sur 5 ou 10 ans selon le genre de biens achetés par les fonds.

3. AJUSTEMENT POUR UN CHANGEMENT DES CONVENTIONS COMPTABLES

Durant l'année, la Corporation a révisé sa convention comptable, en accord avec les principes comptables généralement reconnus, afin de capitaliser l'équipement, les améliorations locatives et les actifs incorporels et comptabiliser l'amortissement selon la méthode d'amortissement linéaire. Cette nouvelle convention comptable a été appliquée rétroactivement avec redressement des exercices antérieurs.

Le résultat de ce changement est comme suit:

	Cumulatif à 1996	Exercice terminé 1997	Exercice terminé 1998
Actifs capitalisés	12 204 603 $	2 511 345 $	3 759 637 $
Amortissement	(4 493 394)	(1 812 936)	(2 017 082)
Aide gouvernementale reportée	(3 750 000)	(440 500)	(1 234 945)
	3 961 209 $	257 909 $	507 610 $
Passif reporté	137 077 $	86 169 $	213 938 $
Revenu net (perte)	4 098 286 $	344 078 $	721 548 $

4. COMPTABILISATION DU PASSIF DES ANNÉES ANTÉRIEURES

En 1995, la Corporation accepta de payer, au promoteur d'un de ses principaux systèmes, la somme de 2 300 000$ sur une période de cinq ans finissant en novembre 2000. Les paiements sont effectués selon le volume de transactions et tous les montants impayés sont dus à la date d'échéance. Ce passif a été démontré antérieurement comme une note aux états financiers.

Pendant l'année, lors de l'adoption de la capitalisation des actifs incorporels, la Corporation a inscrit l'actif de 2 300 000$ et la dette correspondante avec les paiements inscrits comme une réduction de la dette. Ce changement a été appliqué rétroactivement avec redressement des exercices antérieurs.(note 3)

Les montants suivants sont les versements minimums futurs pour les exercices se terminant:

1999	263 873 $
2000	262 500
2001	1 336 443
	1 862 816 $

5. COMPTES À RECEVOIR

	Exercice terminé 1998	Exercice terminé 1997
Court terme		
Comptes à recevoir d'entités non apparentées		
• commerce	657 864 $	476 094 $
• ventes de logiciels	138 417	-
Comptes à recevoir d'entités apparentées	1 457 591	1 255 645
	2 253 872 $	1 731 739 $
Long terme		
Comptes à recevoir d'entités non apparentées		
• ventes de logiciels	611 215 $	- $

6. IMMOBILISATIONS

	Exercice se terminant en 1998			Exercice se terminant en 1997
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Équipement et améliorations locatives				
Ordinateurs et logiciels	6 031 165 $	3 559 869 $	2 471 296 $	1 531 199 $
Meubles et équipement	1 141 825	415 903	725 922	535 430
Améliorations locatives	841 225	323 686	517 539	440 524
	8 014 215 $	4 299 458 $	3 714 757 $	2 507 153 $
Actifs incorporels				
Base de données et développement	12 739 733 $	4 002 317 $	8 737 416 $	8 202 465 $

7. ENGAGEMENTS DÉCOULANT DES CONTRATS DE LOCATION

Le tableau qui suit présente les versements minimums futurs pour la location de locaux et d'équipement pour les exercices se terminant:

1999	1 410 269 $
2000	883 356
2001	678 528
2002	471 834
2003	424 505
	3 868 492 $

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants pour 1997 ont été reclassifiés afin d'être conformes aux états financiers adoptés pour 1998.

9. INCERTITUDE CAUSÉE PAR LE PROBLÈME DU PASSAGE À L'AN 2000

Le problème du passage à l'an 2000 survient parce que de nombreux systèmes informatiques, qu'il s'agisse de matériel ou de logiciels, utilisent seulement deux chiffres plutôt que quatre pour inscrire l'année dans la zone date. Ces systèmes peuvent confondre l'an 2000, introduit ou enregistré dans l'ordinateur au moyen des chiffres "00", avec l'année1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque les dates sont utilisées à des fins de calcul ou de comparaison. En outre, certains systèmes informatiques n'exécutent pas adéquatement les calculs où interviennent des dates postérieures au 31 décembre 1998, parce que ces systèmes utilisent les chiffres "99" dans les zones date pour représenter autre chose que l'année 1999. Ce problème est susceptible de se manifester le 1er janvier 2000, ou encore avant ou après cette date, et il peut avoir des conséquences allant d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Bien que la direction croit qu'une stratégie adéquate est en place, il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur la Corporation, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou autres tiers, seront entièrement résolus.

États financiers de

FOREST PROTECTION LIMITED

31 mars 1998

Deloitte & Touche

Deloitte & Touche

Chartered Accountants
Deloitte & Touche
Brunswick House
44 Chipman Hill
P.O. Box 6549, Station A
Saint John, New Brunswick
E2L 4R9

Telephone: (506) 632-1080
Facsimile: (506) 632-1210

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de
Forest Protection Limited

Nous avons vérifié le bilan de Forest Protection Limited au 31 mars 1998 ainsi que les états des résultats et des actifs nets non affectés, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Deloitte & Touche

Comptables agréés

Le 20 avril 1998

FOREST PROTECTION LIMITED

Bilan

au 31 mars 1998

	1998	1997
ACTIF À COURT TERME		
Débiteurs	159 696 $	47 302 $
Sommes à recevoir des participants	-	11 500
Stocks - pièces de rechange pour aéronefs	644 021	655 327
- autres	999	7 953
	804 716	722 082
IMMOBILISATIONS		
Immobilisations corporelles (note 3)	1 361 038	1 446 976
	2 165 754 $	2 169 058 $
PASSIF À COURT TERME		
Emprunts bancaires	1 771 570 $	62 384 $
Créditeurs	894 992	561 338
	2 666 562	623 722
(DÉFICIT) CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 4)	2 000	2 000
Surplus d'apport	715 888	715 888
Investissement net en immobilisations	1 361 038	1 446 976
Actifs nets affectés au remplacement de matériel	(2 579 734)	(619 528)
Actifs nets non affectés	-	-
	(500 808)	1 545 336
	2 165 754 $	2 169 058 $

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

.....

.....

Deloitte & Touche

FOREST PROTECTION LIMITED

État des résultats et des actifs nets non affectés

de l'exercice terminé le 31 mars 1998

	1998	1997
PRODUITS		
Contributions des participants		
Province du Nouveau-Brunswick	2 029 418 $	2 047 317 $
Entreprises	341 020	343 754
Autres produits	300 791	575 863
Intérêts	4 772	15 400
	2 676 001	2 982 334
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (note 5)		
Frais généraux	602 644	602 196
Intervention phytosanitaire	376 090	330 356
Suppression des incendies	1 349 061	1 346 777
Recherche et développement	437 984	471 832
Autres projets	-	197 442
	2 765 779	2 948 603
AUTRES CHARGES		
Frais de litige (note 6)	1 831 567	635 870
Amortissement des immobilisations	128 799	224 868
Gain à l'aliénation d'immobilisations	(4 000)	(6 170)
	1 956 366	854 568
EXCÉDENT DES CHARGES PAR RAPPORT AUX PRODUITS	(2 046 144)	(820 837)
Virement du poste Investissement net en immobilisations	85 938	113 079
Virement du poste Actifs nets affectés au remplacement de matériel	1 960 206	707 758
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS À LA FIN	- $	- $

Deloitte & Touche

FOREST PROTECTION LIMITED

État de l'évolution des actifs nets

de l'exercice terminé le 31 mars 1998

	1998	1997
INVESTISSEMENT NET EN IMMOBILISATIONS		
Solde au début	1 446 976 $	1 560 055 $
Virement provenant des (affecté aux) activités non affectées		
Acquisition d'immobilisations corporelles	42 861	117 946
Produit tiré de l'aliénation ou de la mise hors service de biens	(4 000)	(12 327)
Amortissement des immobilisations	(128 799)	(224 868)
Gain à l'aliénation d'immobilisations	4 000	6 170
	(85 938)	(113 079)
Solde à la fin	1 361 038 $	1 446 976 $
ACTIFS NETS AFFECTÉS AU REMPLACEMENT DE MATÉRIEL		
Solde au début	(619 528) $	88 230 $
Virement provenant des (affecté aux) activités non affectées		
Frais de litige	(1 808 731)	(635 870)
Frais administratifs liés à un litige	(271 309)	(95 380)
Intérêt sur les fonds grevés d'affectations d'origine interne	(22 836)	718
Virement provenant des actifs nets non affectés	142 670	22 774
	(1 960 206)	(707 758)
Solde à la fin	(2 579 734) $	(619 528) $

Deloitte & Touche

FOREST PROTECTION LIMITED

État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 1998

	1998	1997
RENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES AUX		
ACTIVITÉS SUIVANTES		
FONCTIONNEMENT		
Excédent des charges par rapport aux produits	(2 046 144) $	(820 837) $
Amortissement des immobilisations	128 799	224 868
Gain à l'aliénation d'immobilisations	(4 000)	(6 170)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	(112 394)	48 199
Sommes à recevoir des participants	11 500	12 698
Stocks - autres	6 954	(994)
- pièces de rechange pour aéronefs	11 306	(5 959)
Créditeurs	333 654	158 502
	(1 670 325)	(389 693)
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(42 861)	(117 946)
Produit tiré de la vente d'immobilisations corporelles	4 000	12 327
	(38 861)	(105 619)
SORTIES NETTES	(1 709 186)	(495 312)
SITUATION DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	(62 384)	432 928
SITUATION DE TRÉSORERIE À LA FIN	(1 771 570) $	(62 384) $

Deloitte & Touche

FOREST PROTECTION LIMITED

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 1998

1. POURSUITE DES ACTIVITÉS

Les états financiers ci-inclus ont été préparés suivant le principe de la continuité des activités, lequel prévoit la réalisation des actifs et l'acquittement du passif et des engagements dans le cours normal des activités.

Au cours des trois derniers exercices, la société a subi d'importantes pertes, et le déficit à la fin de l'exercice se chiffrait à 500 808 $. Les pertes étaient principalement dues aux frais liés à une action en justice.

La poursuite des activités de la société dépend, entre autres choses, du soutien de son banquier, de la province du Nouveau-Brunswick et des participants de l'industrie. La société devra aussi revenir à des activités plus rentables et obtenir un recouvrement considérable par suite de son action comme il est mentionné à la note 6.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Fonctionnement et investissement net en immobilisations

a. La société est un organisme sans but lucratif qui dirige chaque année un programme comprenant l'intervention phytosanitaire et la suppression des incendies, ainsi que la recherche et le développement liés aux activités de protection forestière. Les coûts du programme d'intervention phytosanitaire, y compris tous les frais généraux, sont répartis entre diverses entreprises participantes et la province du Nouveau-Brunswick selon une formule de partage des frais approuvée. Les coûts directement liés à la suppression des incendies sont recouvrés auprès de la province du Nouveau-Brunswick. Le montant net des frais de recherche et de développement, déduction faite des produits, est recouvré auprès des entreprises participantes et de la province du Nouveau-Brunswick selon une formule distincte de partage des frais approuvée.

b. Les dépenses du programme financé par les participants comprennent toutes les sommes engagées durant l'exercice, y compris les frais liés aux immobilisations corporelles et aux stocks utilisés au cours de l'exercice. Les coûts sont réduits du produit tiré de l'aliénation d'immobilisations corporelles, à l'exception du montant de la vente d'aéronefs qui est viré au poste Actifs nets affectés au remplacement de matériel.

c. Les coûts du programme sont accumulés conformément aux principes comptables généralement reconnus, sauf en ce qui a trait à l'indemnité de vacances à laquelle ont droit les employés mais qui ne leur a pas encore été versée à la fin de l'exercice.

d. Les immobilisations corporelles acquises au cours de l'exercice et disponibles à la fin de celui-ci sont imputées au poste Investissement net en immobilisations dans les états financiers.

FOREST PROTECTION LIMITED

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 1998

CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e. Les stocks acquis jusqu'au 31 octobre 1975 sont évalués au coût d'origine, si celui-ci peut être déterminé, ou selon une valeur de remplacement estimative à la date précitée. Les stocks acquis après le 31 octobre 1975 sont évalués à leur coût d'acquisition. Les stocks à faible rotation sont radiés. Les fournitures renouvelables, à l'exception des pesticides ainsi que du combustible et des lubrifiants d'aéronefs, qui sont disponibles à la fin de chaque exercice ne sont pas comprises dans le solde des stocks.

f. Les terrains et les bâtiments acquis avant le 31 octobre 1975 sont comptabilisés selon leur coût estimatif. Toutes les autres immobilisations corporelles, y compris les bâtiments acquis après le 31 octobre 1975, sont évaluées au coût d'origine.

g. L'amortissement des immobilisations est calculé de la façon suivante :

Bâtiments et maisons mobiles	- 10 % selon l'amortissement linéaire
Aéronefs	- 4 % selon l'amortissement linéaire
Matériel	- 20 % selon l'amortissement linéaire

Actifs nets affectés au remplacement de matériel

h. Avec l'autorisation du conseil d'administration, les sources de financement suivantes seront transférées à ce poste aux fins du remplacement du matériel de la société :

- produit tiré de la vente d'aéronefs;
- produit tiré des actions en justice, déduction faite des frais judiciaires;
- surplus de fonctionnement découlant des activités non affectées.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	1998			1997
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	75 000	$ -	$ 75 000	$ 75 000$
Bâtiments et maisons mobiles	356 247	349 160	7 087	9 653
Aéronefs	1 791 439	752 954	1 038 485	1 114 143
Matériel	1 646 808	1 406 342	240 466	248 180
	3 869 494	$ 2 508 456	$ 1 361 038	$ 1 446 976$

Deloitte & Touche

FOREST PROTECTION LIMITED

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 1998

4. CAPITAL-ACTIONS

	1998	1997
Autorisé		
500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Émis et en circulation		
200 actions ordinaires	2 000	2 000
	2 000 $	2 000 $

5. DÉPENSES DU PROGRAMME

	1998	1997
DÉPENSES DU PROGRAMME		
Salaires et charges sociales	1 019 511 $	1 176 990 $
Cotisations patronales	128 287	125 883
Transport et communications	112 923	128 463
Honoraires juridiques, de consultation et de vérification, services généraux, sous-traitance, assurances, etc.	532 295	493 683
Entretien et réparations (sous-traitance)	563 772	637 947
Pièces et matériel non capitalisés	25 200	13 807
Locations (y compris la location d'aéronefs)	155 681	130 138
Insecticides, matières et fournitures	228 110	241 692
Dépenses imputées au fonctionnement	2 765 779	2 948 603
Capitalisation - immobilisations corporelles	42 861	117 946
Total des dépenses des programmes	2 808 640 $	3 066 549 $
DÉPENSES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ		
Frais généraux	633 506 $	635 931 $
Intervention phytosanitaire	376 090	344 330
Recherche et développement	449 984	503 728
Suppression d'incendies	1 349 060	1 374 144
Autres projets	-	208 416
	2 808 640 $	3 066 549 $

Deloitte & Touche

FOREST PROTECTION LIMITED

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 1998

6. LITIGE

La société poursuit une action en justice avec certaines parties. Le résultat de l'action ne peut être établi pour l'instant. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers relativement à cette poursuite.

Avec l'autorisation du conseil d'administration, les frais de 2 080 040 $ (731 250 $ en 1997) engagés au cours de l'exercice pour poursuivre ce litige, y compris une partie des frais administratifs, ont été soustraits du poste Actifs nets affectés au remplacement de matériel.

ÉTATS FINANCIERS
GESTION PROVINCIALE LTÉE
31 MARS 1998

Office of the Auditor General | Bureau du vérificateur général

New Nouveau Brunswick

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux actionnaires de
Gestion provinciale Ltée

J'ai vérifié le bilan de Gestion provinciale Ltée au 31 mars 1998 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1998, ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton, N.-B.
le 15 septembre 1998

GESTION PROVINCIALE LTÉE
BILAN
31 MARS 1998

	1998	1997
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	1 936 324 $	1 683 952 $
Débiteurs	400 000	-
Intérêts à recevoir	127 476	128 254
Dû de la Province du Nouveau-Brunswick	12 183	12 892
	2 475 983	1 825 098
Projets de développement industriel (notes 2(a) et 3)		
Prêts aux compagnies clientes	17 171 733	20 115 502
Actions des compagnies clientes	9 380 372	10 584 860
Droits miniers	1 575 000	1 575 000
	28 127 105	32 275 362
Moins: provision pour perte	17 700 106	19 450 096
	10 426 999	12 825 266
Immobilisations (note 2(b))		
Terrain et bâtiment au coût	-	1 416 872
Moins: amortissement cumulé	-	1 303 653
	-	113 219
	12 902 982 $	14 763 583 $
PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Passif à court terme		
Créditeurs	4 196 $	1 961 $
Dette à long terme		
Dû à la Province du Nouveau-Brunswick (note 3)	21 933 044	27 080 885
Moins: provision pour perte des projets de développement industriel (note 2(a))	11 570 127	14 320 116
	10 362 917	12 760 769
Capital-actions		
Autorisé: 500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune		
Émises et entièrement payées, 500 actions	5 000	5 000
Bénéfices non répartis	2 530 869	1 995 853
	2 535 869	2 000 853
	12 902 982 $	14 763 583 $

Approuvé par le conseil

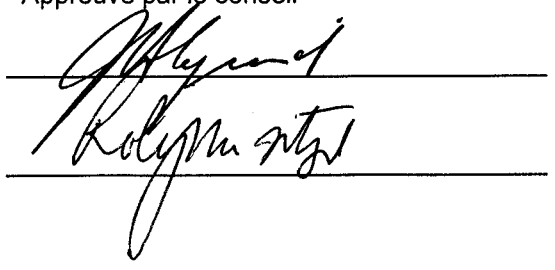

_____ administrateur

_____ administrateur

GESTION PROVINCIALE LTÉE
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	1998	1997
REVENUS		
Contributions provinciales pour les subventions à l'industrie	1 000 000 $	- $
Gain sur la vente du bâtiment de Grandview	357 625	-
Recouvrement de mauvaises créances		
- Province du N.-B. (note 2(a))	387 278	1 608 962
- Autres	-	100 000
Intérêts créditeurs	155 470	153 099
Recettes locatives - Bâtiment de Grandview	111 700	111 700
Divers	12 355	-
Gain en capital sur investissement	9 452	217 500
	2 033 880	2 191 261
DÉPENSES		
Subventions à l'industrie	1 000 000	-
Bâtiment de Grandview		
Amortissement	70 844	70 844
Frais généraux		
Frais relatifs aux droits miniers	-	2 195
Mauvaises créances - Province du N.-B. (note 2(a))	387 278	1 608 962
- Autres	2 587	77 532
Intérêts à recevoir transférés (note 7)	37 662	-
Autres	493	130
	428 020	1 688 819
	1 498 864	1 759 663
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	535 016	431 598
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	1 995 853	1 741 026
	2 530 869	2 172 624
Dividendes payées	-	176 771
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS à la fin de l'exercice	2 530 869 $	1 995 853 $

GESTION PROVINCIALE LTÉE
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	1998	1997
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR):		
L'exploitation:		
Bénéfice net de l'exercice	535 016 $	431 598 $
Ajouter (retrancher) les postes ne donnant lieu à aucune augmentation ou diminution de l'encaisse		
Amortissement	70 844	70 844
Gain sur vente de bâtiment	(357 625)	-
	248 235	502 442
Évolution des postes hors caisse du fonds de roulement*	(396 279)	(247 389)
	(148 044)	255 053
Activités d'investissements :		
Projets de développement industriel-recouvrements		
Paiements recouvrés	1 618 586	748 466
Projets de développement industriel-investissements		
Prêts	(1 090 340)	(947 996)
Actions	-	(47 062)
Produit sur vente de bâtiment	400 000	-
Prêts transférés à la province (note 7)	4 620 012	-
	5 548 258	(246 592)
Activités de financement :		
Avances reçues de la province	1 090 340	947 996
Remboursements à la province	(1 618 170)	(748 467)
Dividendes payées	-	(176 771)
Prêts transférés à la province (note 7)	(4 620 012)	-
	(5 147 842)	22 758
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	252 372	31 219
Encaisse, au début de l'exercice	1 683 952	1 652 733
ENCAISSE, à la fin de l'exercice	1 936 324 $	1 683 952 $

* Les postes hors caisse du fonds de roulement comprennent les débiteurs, les intérêts à recevoir, dû de la Province du Nouveau-Brunswick et le passif à court terme.

GESTION PROVINCIALE LTÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998

1. Description des opérations

Gestion provinciale Ltée a été constituée en société en 1973 conformément à la Loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick. La province du Nouveau-Brunswick est propriétaire à part entière de la société. Celle-ci est responsable de l'administration d'investissements dans des projets de développement industriel. L'administration des affaires de la société est assurée par des employés de la province du Nouveau-Brunswick sous la direction du conseil d'administration de Gestion provinciale Ltée. La province paye tous les coûts relatifs à ces employés.

2. Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus.

(a) Projets de développement industriel

Les investissements de la société dans les projets de développement industriel sont inscrits au coût sauf si l'intérêt doit être capitalisé en vertu d'une entente. En pareils cas, l'intérêt capitalisé est ajouté au coût de l'investissement.

Pour reconnaître des pertes potentielles quant aux projets de développement industriel, la société maintient une provision pour perte vis-à-vis ces investissements. Conformément à la décision 74-57 du Conseil du Trésor, toute perte résultant d'investissements financés par des avances de la province du Nouveau-Brunswick sera assumée par cette dernière au moyen d'une réduction correspondante de la dette à long terme de la société. Comme résultat, toute perte inscrite comme dépense par la société est contrebalancée par un recouvrement provenant de la province.

(b) Immobilisations

L'amortissement du bâtiment était inscrit à raison de 5% par exercice selon la méthode de l'amortissement linéaire. Le bâtiment a été vendu le 31 mars 1998.

3. Dette à long terme

Conformément à la décision 74-57 du Conseil du Trésor, les avances de la province du Nouveau-Brunswick sont accordées sans intérêt et doivent être remboursées à partir du recouvrement des sommes investies dans les projets de développement industriel.

4. Engagements non réglés

Au 31 mars 1998, la société comptait des engagements non réglés relatifs à des investissements dans des projets de développement industriel et des subventions à l'industrie totalisant 2 427 738 $ (31 mars 1997 – 3 930 340 $).

GESTION PROVINCIALE LTÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998

5. Opérations entre apparentés

(a) La société a approuvé un prêt sans intérêt de 600 000 $ à un organisme de la Couronne. Le prêt de 600 000 $ fut entièrement avancé au 31 décembre 1988 et le remboursement a été fait en versements annuels de 70 000 $ chacun. Le solde impayé au 31 mars 1997 était de 70 000 $; ce montant a été remboursé en 1997-1998.

(b) La société agit comme agent au Programme d'auto-démarrage pour la province du Nouveau-Brunswick. Des fonds sont avancés par la province pour couvrir tout prêt garanti remboursable sur demande de la banque. Tous montants payés par Gestion provinciale Ltée sous les conditions du programme, ont pour effet de réduire les avances de la province. Durant 1998, la société a reçu une avance de 390 594 $ (1997 – 737 184 $) et un montant de 398 234 $ (1997 - 734 096 $) fut déboursé sous les conditions du programme.

(c) Le 26 juin 1996, le Conseil exécutif approuvait l'établissement d'un fonds de capital de risque administré par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick en vertu du Programme d'immigration des investisseurs de Citoyenneté et Immigration Canada. Gestion Provinciale Ltée a été autorisée d'avancer jusqu'à concurrence de 190 000 $ pour défrayer les coûts associés à l'implémentation des opérations du fonds. Durant 1998, 100 $ (1997 – 13 811 $) ont été avancés au fonds. Un deuxième fonds a été établi le 18 mars 1998. Gestion Provinciale Ltée a été autorisée d'avancer jusqu'à concurrence de 20 000 $ pour défrayer les coûts associés à l'implémentation des opérations du fonds. Durant 1998, 6 000 $ ont été avancés au fonds.

6. Passif éventuel

La société s'est portée garante de prêts de certaines compagnies sous le programme d'auto-démarrage. Au 31 mars 1998, le passif éventuel relatif à ces garanties était 2 598 199 $ (31 mars 1997 - 3 562 820 $). La société s'est aussi portée garante d'un prêt d'une compagnie cliente. En vertu de l'entente, le montant garanti ne peux excéder le moindre de 7 500 000 $ ou 50% du solde du prêt. Le passif éventuel relatif à cette garantie était 6 373 510 $ au 31 mars 1998 (31 mars 1997 – 7 500 000 $). Toutes pertes résultantes seront assumées par la province du Nouveau-Brunswick.

7. Transfert des prêts du programme de capital de risque

Les prêts du programme de capital de risque et les intérêts à recevoir qui s'y rapportent, ont été transférés de Gestion Provinciale Ltée à la province du Nouveau-Brunswick le 31 mars 1998. Le solde total des prêts transférés était 4 620 012 $. La provision associée avec ces prêts totalisait 3 096 468 $. Les intérêts transférés à recevoir étaient 65 118 $ avec la provision pour perte qui était 27 456 $. Ces deux transferts ont aussi eu pour effet de réduire la dette à long terme dûe à la province associée aux prêts transférés et à une diminution des bénéfices non répartis associés aux intérêts à recevoir transférés.

Chartered Accountants
Canadian Member Firm of
Grant Thornton International

Doane Raymond

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.
États financiers
le 31 mars 1998

Doane Raymond

Chartered Accountants
Canadian Member Firm of
Grant Thornton International

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs du
Jardin Horticole Kingsbrae Inc.

Nous avons vérifié le bilan du Jardin Horticole Kingsbrae Inc. au 31 mars 1998 et les états des opérations, de l'évolution des soldes des fonds et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en se fondant sur notre vérification.

A l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des revenus de contributions privées et publiques pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre vérification de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des revenus de contributions, de l'excédent des revenus sur les dépenses, de l'actif et des soldes des fonds.

A notre avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements que nous aurons pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier si les contributions mentionnées au paragraphe précédent ont tous été comptabilisés, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'organisme au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Doane Raymond

St. Stephen, Nouveau-Brunswick
le 28 mai 1998

Comptables agréés

Suite 201
Ganong Place
73 Milltown Blvd.
St. Stephen
New Brunswick
E3L 1G5
Tel: (506) 466-3291
Fax: (506) 466-6310

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.
État des opérations
Pour l'exercice terminé le 31 mars 1998

	Fonds général		Fonds de		
	Exploitation	Plan spécial	construction capital	1998 Total	1997 Total
Revenus					
Contributions privées	$100,000	$ 81,323	$ 50,000	$ 231,323	$ 150,000
Contributions publiques			52,535	52,535	57,089
Ville de St. Andrews			183,500	183,500	266,500
Gouvernement provincial			260,000	260,000	490,000
Fonds de fiducie	58,963			58,963	62,864
Programmes d'emploi			360,374	360,374	142,998
Revenu de placements			3,289	3,289	2,296
Autres	207			207	260
	159,170	81,323	909,698	1,150,191	1,172,007
Dépenses					
Assurances	5,089			5,089	4,351
Chauffage et électricité	10,322			10,322	7,594
Construction, plans et équipement capital		106,760	508,904	615,664	655,607
Entretien et réparation	8,022			8,022	7,212
Formation	1,190			1,190	284
Fournitures de bureau	7,529			7,529	8,207
Frais bancaires	807			807	394
Honoraires professionnel	3,246			3,246	3,322
Impôts fonciers	20,925			20,925	
Publicité et promotion	1,553			1,553	3,113
Salaires et bénéfices marginaux	89,255		437,670	526,925	322,049
Téléphone et télécopi	5,479			5,479	4,562
Véhicule	5,165			5,165	2,892
Voyages	1,863			1,863	1,771
	160,445	106,760	946,574	1,213,779	1,021,358
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	$ (1,275)	$ (25,437)	$ (36,876)	$ (63,588)	$ 150,649

Voir notes afférentes aux états financiers.

Doane Raymond

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.
État de l'évolution des soldes des fonds
Pour l'exercice terminé le 31 mars 1998

	Fonds général		Fonds de		
	Exploitation	Plan spécial	construction capital	1998 Total	1997 Total
Soldes des fonds, début de l'exercice	$ -	$ (81,323)	$285,038	$203,715	$ 53,066
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(1,275)	(25,437)	(36,876)	(63,588)	150,649
Soldes des fonds, fin de l'exercice	$ (1,275)	$(106,760)	$248,162	$140,127	$203,715

Voir notes afférentes aux états financiers.

Doane Raymond

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.
Bilan
Le 31 mars 1998

	Fonds général	Fonds de construction capital	1998 Total	1997 Total
Actifs à court terme				
Encaisse	$ (57,567)	$ 168,357	$110,790	$ 32,357
Placements temporaires, au coût (valeur marchande $74,170)		73 836	73,836	170,135
Recevables	12,004	11,816	23,820	28,815
Frais payés d'avance	53		53	8,224
	$ (45,510)	$254,009	$208,499	$239,531
Passifs à court terme				
Fournisseurs et frais courus	$ 4,555	$ 5,847	$ 10,402	$ 7,375
Contributions reportés				
Revenus reportés (Note 3)	57,970	-	57,970	28,441
Soldes des fonds				
Sans restriction	(1,275)	248,162	246,887	285,038
Demandes de plans spéciaux non provisionnés	(106,760)	-	(106,760)	(81,323)
	(108,035)	248,162	140,127	203,715
	$ (45,510)	$254,009	$208,499	$239,531

Engagements et obligations contractuelles (Note 4)

Pour le Conseil

Administrateur

Administrateur

Voir notes afférentes aux états financiers.

Doane Raymond

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.
État de l'évolution de la situation financière
Pour l'exercice terminé le 31 mars 1998

	Fonds général	Fonds de construction capital	1998 Total	1997 Total
Provenance de l'encaisse (utilisation)				
Exploitation				
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	$ (26,712)	$(36,876)	$(63,588)	$150,649
Changement aux fonds de roulement d'exploitation hors caisse				
Recevables	12,550	(7,555)	4,995	89,625
Frais payés d'avance	1,571	6,600	8,171	(5,657)
Fournisseurs et frais courus	(501)	3,528	3,027	(68,807)
	(13,092)	(34,303)	(47,395)	165,810
Financement				
Revenus reportés	29,529	-	29,529	28,441
Augmentation (diminution) de l'encaisse	16,437	(34,303)	(17,866)	194,251
Encaisse et placements temporaires				
Début de l'exercice	(74,004)	276,496	202,492	8,241
Fin de l'exercice	$(57,567)	$242,193	$184,626	$202,492

Voir notes afférentes aux états financiers.

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 1998

1. Nature des opérations

Le Jardin Horticole Kingsbrae Inc. est un organisme responsable de la construction et de l'administration d'un jardin horticole avec l'intention de gérer ce jardin pour et au nom de la province du Nouveau-Brunswick. Le Jardin Horticole Kingsbrae Inc. est incorporé en vertu de la Loi des compagnies du Nouveau-Brunswick en tant qu'organisme sans but lucratif. Au 31 mars 1998, l'organisme est encore en phase de développement et prévoit ouvrir officiellement vers la mi-juillet 1998.

2. Conventions comptables

Comptabilité par fonds

Le Jardin Horticole Kingsbrae Inc. utilise la méthode de comptabilité par fonds avec restrictions pour les contributions.

Le fonds général rends compte des activités d'exploitation et d'administration de l'organisme. Ce fonds rapporte les ressources d'exploitation avec et sans restrictions.

Le fonds de construction capital rapporte uniquement les ressources avec restrictions reliées à la construction du jardin et à l'achat de matériaux et équipements connexes et ce, pour et au nom de la province du Nouveau-Brunswick.

Constatation des revenus

Les contributions avec restrictions reliées à l'exploitation général sont comptabilisées en tant que revenus du fonds général dans l'exercice auquel les dépenses reliées sont engagées. Les contributions avec restrictions reliées à la construction capital sont comptabilisées en tant que revenus du fonds de construction capital.

Les contributions sans restrictions sont comptabilisées en tant que revenus du fonds général dans l'exercice reçu ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Contributions en services

Des bénévoles siégeant sur un comité consultatif local prêtent leur assistance en contribuant plusieurs heures par semaine au Jardin Horticole Kingsbrae Inc. et fournissent des idées sur divers sujets se rapportant à la construction et à l'exploitation. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des contributions en services, celles-ci ne sont pas comptabilisées dans les états financiers.

Jardin Horticole Kingsbrae Inc.
Notes aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 1998

3. Revenus reportés

Les revenus reportés comptabilisés au fonds général représentent des contributions avec restrictions reçus au cours de l'année courante pour une utilisation non encore déterminée.

4. Engagements et obligations contractuelles

Le Jardin Horticole Kingsbrae Inc. a signé une entente afin de construire et d'exploiter un jardin horticole au nom de la province du Nouveau-Brunswick (la province).

Cette entente stipule que:

- les revenus gagnés d'un cadeau de $1,000,000 fait à la province et déposé par celle-ci à un compte à vocation spéciale (fonds de fiducie) soient payés à l'organisme pour les coûts d'exploitation;

- un cadeau jusqu'à concurrence de $450,000 soit fait à la province, déposé par celle-ci, et payé à l'organisme pour la construction capital;

- un emprunt jusqu'à concurrence de $450,000 soit fait par la ville de St. Andrews (la ville) et payé à l'organisme pour la construction capital;

- un montant égal au cadeau fait à la province et à l'emprunt fait par la ville, jusqu'à concurrence de $900,000, soit payé par la province à l'organisme pour la construction capital;

- un cadeau annuel jusqu'à concurrence de $100,000 soit fait à la province et payé à l'organisme pour tout déficit d'exploitation annuel, si déficit il y a;

- les services d'eau et égouts, la collecte des ordures, le déblaiement de la neige et l'entretien des rues soient payés par la ville pour la durée du prêt des fonds empruntés conformément à cette entente;

- l'organisme rembourse à la ville les paiements du prêt moins le montant de l'octroi accordé par la province à la ville à l'égard des taxes municipales évaluées; et

- la province paye à l'organisme le moindre de $25,000 et du montant déterminé selon l'énoncé précédent, exception faite de tout excédent de revenus sur les dépenses que l'organisme doit payer à la ville.

L'entente stipule davantage que, dans l'éventualité que le déficit de trois années consécutives excède le déficit projeté pour ces années, la province peut cesser ses opérations, rembourser le prêt fait par la ville en vertu de cette entente et retenir tout autre fonds.

ÉTATS FINANCIERS
NB AGRIEXPORT INC.
31 MARS 1998

Office of the Auditor General | Bureau du vérificateur général

New Nouveau Brunswick

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de
NB AGRIEXPORT INC.

J'ai vérifié le bilan de NB AGRIEXPORT INC. au 31 mars 1998 et l'état des résultats et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la corporation au 31 mars 1998, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton, (N.-B.)
le 26 août 1998

NB AGRIEXPORT INC.
BILAN
31 MARS 1998

	1998	1997
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	786 439 $	62 796 $
Débiteurs	436 296	86 425
	1 222 735 $	149 221 $
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif à court terme		
Créditeurs	53 979 $	43 891 $
Dû à la province du Nouveau-Brunswick	1 300 000	300 000
	1 353 979	343 891
Capital-actions		
Autorisé et émis:		
Une action ordinaire sans valeur nominale	-	-
Déficit	(131 244)	(194 670)
	1 222 735 $	149 221 $

Approuvé par le conseil

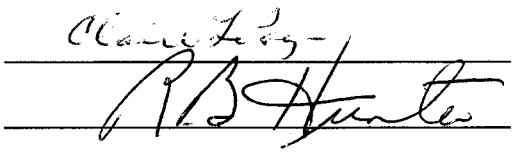

administrateur

administrateur

NB AGRIEXPORT INC.
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	1998	1997
Produits d'exportation	382 403 $	268 436 $
Coût des ventes	379 534	479 253
Bénéfice (perte) brut	2 869	(210 817)
Autre revenu		
Frais de garantie d'emprunts	15 000	11 250
Intérêts	40 052	926
Subvention de la Province du Nouveau-Brunswick	-	10 000
Frais d'administration	14 550	-
Autres	8 223	-
	77 825	22 176
Bénéfice (perte) total	80 694	(188 641)
Charges		
Dépenses de bureau	2 206	4 095
Dépenses de voyage	13 878	1 765
Intérêts	212	169
Pénalité	972	-
	17 268	6 029
BÉNÉFICE NET (PERTE) DE L'EXERCICE	63 426	(194 670)
Déficit, au début de l'exercice	(194 670)	-
DÉFICIT, à la fin de l'exercice	(131 244)$	(194 670) $

NB AGRIEXPORT INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998

1. Description des opérations

NB AGRIEXPORT INC. a été constituée en société le 23 mai 1996 conformément à la Loi sur les corporations commerciales du Nouveau-Brunswick.

La province du Nouveau-Brunswick est propriétaire à part entière de la corporation. Celle-ci a comme mandat : de procurer un appui pour les efforts de développement du marché international du ministère de l'Agriculture et Aménagement rural; de faciliter l'accès au marché international; et d'assister les exportateurs à gérer le risque relié à la gestion internationale.

L'administration des affaires de la corporation est assurée par des employés de la province du Nouveau-Brunswick sous la direction du conseil d'administration de NB AGRIEXPORT INC. La province paye tous les coûts relatifs à ces employés.

2. Éventualités

a) Prêts garantis

La corporation garantit des prêts de certaines compagnies impliquées dans l'exportation de produits agricoles. Au 31 mars 1998, le passif éventuel relatif à ces garanties était 1 000 000 $. Toutes les pertes résultantes seront assumées par la province du Nouveau-Brunswick.

b) Poursuites judiciaires

La corporation a intenté des procédures légales contre un de ses fournisseurs pour récupérer un dépôt de 56 826 $ payé pour des services à l'égard d'un contrat de vente annulé. Ce fournisseur a intenté une demande reconventionnelle contre NB AGRIEXPORT INC. pour 114 085 $.

La corporation a également intenté des poursuites contre Agriculture Canada pour récupérer des pertes encourues lorsqu'un contrat de vente avec une tierce partie fut annulé. La corporation est d'avis que l'annulation était directement due à la négligence de la part d'Agriculture Canada. La perte totale réclamée par la corporation s'élève à 160 402 $.

À la date d'achèvement de ces états financiers, la direction et les aviseurs légaux sont dans l'incapacité de fournir une estimation raisonnable des résultats de ses litiges.

3. État des flux de trésorerie

Cet état n'a pas été préparé car l'information qu'il contient n'est pas jugée significative.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

LE MUSÉE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 mars 1998

ERNST & YOUNG

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
Le Musée du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié le bilan consolidé de **Le Musée du Nouveau-Brunswick** au 31 mars 1998 et les états consolidés des activités financières et des soldes des fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Musée au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de ses activités et des variations du solde des fonds pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Ernst & Young

Saint John, Canada
le 31 mai 1998

Comptables agréés

Le Musée du Nouveau Brunswick

BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 mars

	Fonds de fonctionnement $	Fonds de dotation $	Fonds Market Square $	1998 $	1997 $
					[retraité- note 1]
ACTIF					
Encaisse et placements à court terme	172 706	49 348	—	**222 054**	246 364
Débiteurs	86 904	6 707	—	**93 611**	55 738
Charges payés d'avance	200	—	—	**200**	6 073
Stocks	37 201	—	—	**37 201**	62 879
Sommes à recevoir de la province du Nouveau Brunswick	142 601	—	—	**142 601**	—
	439 612	56 055	—	**495 667**	371 054
Placements *[note 2]*	—	232 963	—	**232 963**	536 812
Prêt interfonds *[note 2]*	—	311 671	(311 671)	—	—
Immobilisations corporelles *[note 3]*	58 876	—	52 116	**110 992**	107 388
Collections et acquisitions	2	—	—	**2**	2
	498 490	600 689	(259 555)	**839 624**	1 015 256
PASSIF ET SOLDE DES FONDS					
Créditeurs et charges à payer	203 495	—	892	**204 387**	145 516
Prêt à terme *[note 4]*	—	—	75 000	**75 000**	400 000
Produits reportés	6 995	—	—	**6 995**	—
	210 490	—	75 892	**286 382**	545 516
Soldes des fonds *[note 5]*					
non affecté	27 032	130 128	—	**157 160**	82 818
Solde grevé d'une affectation d'origine interne	97 421	—	—	**97 421**	216 613
Solde grevé d'une affectation d'origine externe	104 671	39 718	(387 563)	**(243 174)**	(365 256)
Fonds de dotation	—	430 843	—	**430 843**	428 177
Immobilisations corporelles	58 876	—	52 116	**110 992**	107 388
	288 000	600 689	(335 447)	**553 242**	469 740
	498 490	600 689	(259 555)	**839 624**	1 015 256

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du Conseil,

Administrateur

Administrateur

Le Musée du Nouveau-Brunswick

ÉTATS CONSOLIDÉS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET VARIATIONS DU SOLDE DES FONDS

Exercices terminés les 31 mars

	Fonds de fonctionnement	Fonds de dotation	Fonds Market Square	1998	1997
	$	$	$	$	$
					[retraité-note 1]
Produits					
Subventions					
provinciales	1 513 091	—	—	**1 513 091**	1 579 685
fédérales	49 486	—	—	**49 486**	38 543
municipales	17 550	—	—	**17 550**	23 400
Ministère du Patrimoine canadien	84 750	—	—	**84 750**	60 000
Revenus de placements	1 675	45 255	—	**46 930**	47 018
Fondation Webster	—	38 100	—	**38 100**	41 150
Services au Musée *[note 6]*	164 544	—	—	**164 544**	162 793
Profit à la vente de placements	—	58 618	—	**58 618**	71 511
Dons *[note 7]*	13 750	2 666	198 443	**214 859**	351 687
Vente de matériel	15 000	—	—	**15 000**	—
Remboursement de TPS	—	—	—	**—**	104 265
	1 859 846	144 639	198 443	**2 202 928**	2 480 052
Charges					
Salaires et avantages sociaux	1 387 821	—	7 510	**1 395 331**	1 538 159
Matières, fournitures et services	609 812	—	42 870	**652 682**	1 269 210
Amortissement des immobilisations corporelle	12 205	—	13 615	**25 820**	25 069
Acquisitions	34 788	12 146	—	**46 934**	52 058
Bourses d'études	—	2 263	—	**2 263**	1 253
	2 044 626	14 409	63 995	**2 123 030**	2 885 749
Excédent (insuffisance) des produits	(184 780)	130 230	134 448	**79 898**	(405 697)
Solde du fonds au début de l'exercice	498 910	537 841	(567 011)	**469 740**	874 749
Solde du fonds avant les virements	314 130	668 071	(432 563)	**549 638**	469 052
Virement du fonds de dotation	67 382	(67 382)	—	**—**	—
Montant affecté aux immobilisations corporelles	14 813	—	(11 209)	**3 604**	688
Apport au projet Market Square	(45 000)	—	45 000	**—**	—
Solde du fonds à la fin de l'exercice	351 325	600 689	(398 772)	**553 242**	469 740

Voir les notes afférentes aux états financiers

Le Musée du Nouveau-Brunswick

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 1998

Le Musée du Nouveau-Brunswick est constitué en vertu des lois du Nouveau-Brunswick pour préserver et présenter l'histoire naturelle et les civilisations du Nouveau-Brunswick et d'autres régions adjacentes. À cette fin, le Musée collectionne, préserve, recherche et interprète des objets associés à l'histoire du Nouveau-Brunswick; il organise, en outre, des expositions et élabore à l'intention du public des programmes portant sur ces objets et des sujets connexes, qui comportent à la fois un volet éducatif et récréatif. Le tout se fait en tenant compte des deux communautés linguistiques et culturelles de la province, de même que des différents peuples autochtones et groupes culturels qui la peuplent.

Le Musée est enregistré à titre d'œuvre de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est donc exempt d'impôts sur le revenu et peut émettre des reçus pour les dons aux fins fiscales. Afin de conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré, le Musée doit remplir certaines exigences stipulées dans la loi. La direction est d'avis que les exigences ont bien été remplies.

1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus, dont les principaux sont résumés ci-dessous.

a) Présentation des états financiers

En vue d'assurer le respect des restrictions imposées quant à l'utilisation des ressources dont il dispose, le Musée présente ses comptes selon les principes de la comptabilité par fonds. En conséquence, aux fins de la comptabilité et de la présentation de l'information financière, les ressources sont réparties dans des fonds distincts. Ces fonds sont détenus conformément aux objectifs spécifiés par les donateurs ou aux directives formulées par le conseil d'administration ou les diverses autorités en matière de financement. Depuis le 1er avril 1997, le Musée a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés à l'égard des organismes sans but lucratif. L'effet cumulatif de l'adoption des recommandations à l'égard des immobilisations corporelles consistait à augmenter les soldes d'ouverture du fonds d'immobilisations de 107 388 $ et d'accroître les immobilisations corporelles de 110 992 $. Les états financiers des exercices antérieurs ont été retraités. En vertu des nouvelles recommandations, les immobilisations corporelles sont capitalisées et amorties en fonction de leur durée d'utilisation. Avant l'adoption des nouvelles recommandations, les immobilisations corporelles étaient passés en charges au cours de l'exercice où ils étaient acquis.

Les états financiers consolidés actuels comprennent les comptes du Musée du Nouveau Brunswick ainsi que ceux de la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick, Inc.

Aux fins de la présentation de l'information financière, les comptes ont été regroupés sous les trois rubriques suivantes :

Le Musée du Nouveau-Brunswick

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 1998

1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Fonds de fonctionnement

Ce fonds rend compte des opérations journalières du Musée. Il comprend aussi des sommes reçues par le Musée qui sont affectées à certaines charges de fonctionnement. Voici des exemples des sommes affectées :

Subventions — Sommes reçues des différents gouvernements et d'organismes privés afin de financer des projets particuliers.

Ministère du Patrimoine canadien — Sommes provenant du programme fédéral d'aide aux musées qui vise à financer les activités favorisant un plus grand accès du public, dont les programmes sur les événements spéciaux, les programmes éducatifs et les services de consultation.

Legs et dons — Sommes reçues de différentes sources qui imposent des restrictions spécifiques quant à leur utilisation.

Réserves pour projets — Sommes affectées par la direction aux expositions et au renouvellement des galeries, et fonds provenant des activités du personnel des sections du conservateur destinés au financement de charges spécifiques des projets.

Fondation Webster — Les apports reçus de la fondation Webster sont affectés aux acquisitions et à l'administration générale de certains projets.

Fonds de dotation

Ce fonds comprend des sommes réservées à long terme pour le bénefice du Musée. Les revenus de placements réalisés dans certains fonds de dotation sont non affectés et, par conséquent, sont virés au fonds de fonctionnement.

Fonds Market Square

En raison de l'importance de l'agrandissement du Market Square, le projet a été comptabilisé distinctement et financé par le produit de la campagne de mobilisation de fonds menée par la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick.

b) Placements

Les placements faits par le Musée sont évalués au coût et les placements remis au Musée par voie de dons sont évalués à la juste valeur marchande à la date de leur réception. Les revenus de placements sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 1998

1) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

c) Stocks

Les stocks qui se composent de publications et d'articles destinés à la revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, déterminée selon la méthode de l'épuisement successif. Les subventions gouvernementales reçues pour la publication de certains livres sont portées en réduction des frais de publication.

d) Collections et acquisitions

Les collections et les acquisitions sont enregistrées à leur valeur nominale. Les ajouts aux collections sont passés en charges au cours de l'exercice où ils sont acquis.

Les collections du Musée comprennent un grand nombre d'objets du domaine des sciences humaines et naturelles qui sont significatifs pour le Nouveau-Brunswick et qui ont été acquis depuis la fondation de l'institution en 1842. La collection des sciences humaines comprend près de 100 000 artefacts reliés notamment à l'histoire et à la technologie, aux beaux-arts et aux arts décoratifs et des documents d'archives. La collection des sciences naturelles compte près de 300 000 spécimens ou lots de spécimens liés notamment à la botanique, à la paléontologie et à la zoologie.

e) Immobilisations corporelles

Le mobilier et l'équipement sont inscrits au coût et amortis selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des actifs : matériel informatique 33 %, véhicules et équipement 20 %, mobilier 10 %.

f) Subventions gouvernementales et privées

Les subventions gouvernementales et privées afférentes aux activités courantes et aux acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées comme produits au cours de l'exercice où elles sont reçues.

g) Apport de services

Les bénévoles ont fourni environ 7000 heures pour aider le Musée à mener ses activités de prestation de service.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 1998

2) PLACEMENTS

Les placements inclus dans le fonds de dotation sont les suivants :

	1998		1997	
	Coût $	Valeur marchande $	Coût $	Valeur marchande $
Obligations	**152 332**	**176 385**	275 597	297 775
Certificats de placement garanti	**64 149**	**64 149**	164 583	163 961
Bons du Trésor	**—**	**—**	76 679	76 716
Titre de participation	**16 482**	**365 275**	19 953	292 388
	232 963	**605 809**	536 812	830 840

En vertu de la politique de placement du Musée, certains titres de participation ont été vendus au cours de l'exercice, produisant un gain net de 58 618 $ pour le Musée.

Au cours de l'exercice, le fonds de dotation a prêté une somme supplémentaire de 298 371 $ au fonds Market Square. Ce prêt porte un intérêt de 7,8 %.

3) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	1998			1997
	Coût $	Amortissement cumulé $	Valeur comptable nette $	Valeur comptable nette $
Ordinateurs	**58 190**	**27 528**	**30 662**	22 960
Véhicules et équipement	**82 966**	**28 532**	**54 434**	55 655
Mobilier	**33 508**	**7 614**	**25 896**	28 773
	174 664	**63 674**	**110 992**	107 388

Le Musée du Nouveau-Brunswick

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 1998

4) FINANCEMENT

Le 14 mars 1996, le Musée a établi, auprès d'une banque à charte, une facilité de prêt à terme de cinq ans d'un montant de 1 300 000 $, à un taux de 7,8 %, pour financer le projet Market Square. Les dons reçus dans le cadre de la campagne de mobilisation de fonds de la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick serviront à rembourser le prêt à mesure qu'ils sont reçus. Les intérêts sont payables mensuellement.

5) SOLDES DES FONDS

Voici un sommaire des variations des soldes des fonds au cours de l'exercice 1998 :

	Solde au début de l'exercice $	Produits $	Charges $	Solde à la fin de l'exercice $
Fonds de fonctionnement non affecté	11 307	1 815 458	1 799 733	27 032
Fonds de dotation non affecté	71 511	82 900	24 283	130 128
	82 818	1 898 358	1 824 016	157 160
Fonds de fonctionnement grevé d'une affectation d'origine interne	216 613	198 475	317 667	97 421
Fonds de fonctionnement grevé d'une affectation d'origine externe	163 602	103 691	162 622	104 671
Fonds de dotation grevé d'une affectation d'origine externe	38 153	59 073	57 508	39 718
Fonds Market Square grevé d'une affectation d'origine externe	(567 011)	198 443	18 995	(387 563)
	(365 256)	361 207	239 125	(243 174)
Fonds de dotation	428 177	2 666	—	430 843
Immobilisations corporelles	107 388	3 604	—	110 992
Total	469 740	2 464 310	2 380 808	553 242

Le Musée du Nouveau-Brunswick

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 mars 1998

6) SERVICES AU MUSÉE

Les produits de fonctionnement, tels que ceux provenant de la boutique de souvenirs, des cotisations des membres et des droits d'entrée, sont inclus dans ce poste. Les produits nets provenant de la boutique de souvenirs sont inscrits, puisque les produits et les charges sont directement liés. Le total des produits et des charges est comme suit :

	1998 $	1997 $
Produits	**278 201**	279 962
Charges	**113 657**	117 169
	164 544	162 793

7) PROJET MARKET SQUARE

Le gouvernement du Canada, la province du Nouveau-Brunswick et la ville de Saint John ont pris des engagements contractuels envers le Musée afin de lui fournir une aide suffisante pour l'expansion de ses activités publiques, principalement au Market Square à Saint John. Le projet était pratiquement achevé le 27 avril 1996, date de l'ouverture de l'installation.

Le Musée a effectué l'expansion du projet, principalement à ses galeries d'exposition en engageant un montant de 2 000 000 $. Au 31 mai 1998, les dons reçus par l'entremise d'une campagne de mobilisation de fonds au profit de la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick s'élevaient à 2 000 000 $, dont 1 400 424 $ en espèces.

8) ÉTAT DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

L'état de l'évolution de la situation financière ne fait pas l'objet d'une présentation distincte compte tenu que les flux de trésorerie provenant des placements et des activités de financement sont clairement identifiables dans les autres états financiers.

9) CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres ont été reclassés afin d'assurer la conformité avec la présentation des états financiers adoptés pour l'exercice courant.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
31 MARS 1998

NB Liquor Alcool N-B

RAPPORT DE LA DIRECTION

La collecte des données comptables fait partie intégrante des responsabilités de la direction de la Société à qui incombe également la responsabilité des états financiers ci-joints. Cette responsabilité comporte le choix de conventions comptables appropriées ainsi que la prise de décisions et l'établissement d'estimations qui soient conformes aux principes comptables généralement reconnus.

La Société maintient un système comptable et des contrôles connexes pour assurer la direction et le Conseil d'administration que les opérations sont effectuées et inscrites telles qu'elles ont été autorisées, que les éléments d'actif sont bien protégés et comptabilisés et que les registres comptables sont fiables et permettent de dresser les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Les données comptables publiées dans le présent rapport annuel sont conformes à celles des états financiers.

Le président-directeur général,

R. J. Landry

Roger J.E. Landry

Le contrôleur et directeur des finances,

Richard A. Smith, c.g.a., c.m.a.

Le 22 mai 1998

PO Box 20787
Fredericton NB
Canada E3B 5B8

Tel: (506) 452-6826
Fax: (506) 452-9890

Case postale 20787
Fredericton NB
Canada E3B 5B8

Tél: (506) 452-6826
Télécopieur: (506) 452-9890

New Nouveau Brunswick

KPMG

KPMG
Chartered Accountants

Frederick Square
77 Westmorland Street Suite 700
Fredericton New Brunswick E3B 6Z3
Canada

Telephone (506) 452-8000
Telefax (506) 450-0072
http://www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons vérifié le bilan de la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1998 et les état des résultats et des mouvements de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1998, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution des mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Notre vérification a été effectuée pour nous permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers de base de la société, pris dans leur ensemble. Les renseignements complémentaires figurant aux tableaux sont présentés en vue d'une analyse plus approfondie et ne constituent pas des éléments devant obligatoirement faire partie intégrante des états financiers de base de l'exercice. Ces renseignements complémentaires ont été soumis aux procédés de vérification appliqués dans le cadre de la vérification des états financiers de base et, à notre avis, sont présentés fidèlement, à tous égards importants, par rapport aux états financiers de base pris dans leur ensemble.

KPMG

Comptables agréés

Fredericton (N-B), Canada
Le 22 mai 1998

Member Firm of
KPMG International

BILAN

	LE 31 MARS	
Actif	**1998**	**1997**
Actif à court terme		
Encaisse	361 196$	162 300$
Comptes clients	1 601 686	1 048 480
Stocks (note 1)	10 026 102	9 645 962
Frais payés d'avance	71 732	93 469
Total de l'actif à court terme	12 060 716	10 950 211
Charges reportées		
Coûts reportés découlant du régime de retraite	4 443 746	4 937 498
Immobilisations		
Propriétés, bâtiments et équipements (note 2)	10 948 442	9 729 459
Total de l'actif	**27 452 904$**	**25 617 168$**
Passif		
Passif à court terme		
Chèques en circulation en excédent des fonds en dépôt		1 020 931$
Comptes fournisseurs et charges à payer	8 528 631$	6 623 644
Total du passif à court terme	8 528 631	7 644 575
Dette à long terme		
Passif découlant du régime de pension de retraite (note 3)	7 014 016	7 202 366
Avoir de la province du Nouveau-Brunswick		
Solde au début de l'exercice, avant redressements	10 563 227	
Redressements apporté à l'exercice antérieur (note 4)	207 000	
Solde au début de l'exercice, redressé	10 770 227	12 451 869
Bénéfice net	85 600 803	83 634 159
	96 371 030	96 086 028
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	84 460 773	85 315 801
Solde à la fin de l'exercice	11 910 257	10 770 227
Total du passif et de l'avoir	**27 452 904$**	**25 617 168$**

Engagements (note 5)

Voir les notes afférentes aux états financiers

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Administrateur

Administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 1998	Réel 1998	Réel 1997
Ventes totales (note 6)	242 251 209$	240 919 539$	233 839 599$
Moins les commissions	3 179 200	3 296 552	2 691 813
Ventes nettes	239 072 009	237 622 987	231 147 786
Coût des marchandises vendues	127 991 313	127 389 341	123 440 212
Bénéfice brut	111 080 696	110 233 646	107 707 574
Autres produits	528 444	478 888	1 033 917
Charges totales	111 609 140	110 712 534	108 741 491
Charges d'exploitation	24 308 724	24 349 375	24 305 419
Charges du régime de retraite	1 154 552	762 356	801 913
	25 463 276	25 111 731	25 107 332
Bénéfice net	**86 145 864$**	**85 600 803$**	**83 634 159$**

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars

	1998	1997
Fonds provenant de l'exploitation		
Bénéfice net	85 600 803$	83 634 159$
Éléments hors caisse:		
Amortissement	1 400 482	1 416 217
Amortissement du régime de retraite	493 752	493 752
Amortissement de l'excédent actuariel	(336 000)	(336 000)
Perte (gain) sur la vente de propriétés, bâtiments et équipements	477 590	(91 826)
Évolution du fonds de roulement hors caisse	(27 553)	998 083
Augmentation de la dette au titre du régime de retraite	147 650	203 936
Fonds provenant de l'exploitation	87 756 724	86 318 321
Dépenses nettes d'investissement		
Acquisitions de propriétés, bâtiments et équipements	(3 454 651)	(1 348 705)
Produits de la vente de propriétés, bâtiments et équipements	357 596	330 785
Fonds utilisés pour les dépenses d'investissement	(3 097 055)	(1 017 920)
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	84 460 773	85 315 801
Augmentation (diminution) de l'encaisse	198 896	(15 400)
Encaisse au début de l'exercice	162 300	177 700
Encaisse à la fin de l'exercice	**361 196$**	**162 300$**

Voir les notes afférentes aux états financiers

Tableau des ventes
Exercice terminé le 31 mars

	Budget 1998	Réel 1998	Réel 1997
Spiritueux	64 588 314$	62 883 677$	61 669 259$
Vin	21 171 115	22 724 805	20 966 461
Autres boissons	4 440 000	5 458 999	4 441 027
Bière	152 051 780	149 852 058	146 762 852
	242 251 209$	**240 919 539$**	**233 839 599$**

Tableau du coût des marchandises vendues
Exercice terminé le 31 mars

	Spiritueux	Vin	Autres boissons	Bière	1998 Total	1997 Total
Stocks au début de l'exercice	4 223 463$	2 635 794$	369 460$	2 277 858$	9 506 575$	9 608 937$
Achats	13 292 075	8 789 532	2 686 301	88 947 769	113 715 677	109 402 670
Fret	497 438	577 609	119 029	80 974	1 275 050	1 250 262
Droits de douane et taxe de vente	11 977 012	697 665	57 183	64 231	12 796 091	12 684 918
	29 989 988	12 700 600	3 231 973	91 370 832	137 293 393	132 946 787
Stocks à la fin de l'exercice	4 696 828	2 521 063	411 052	2 275 109	9 904 052	9 506 575
	25 293 160$	**10 179 537$**	**2 820 921$**	**89 095 723$**	**127 389 341$**	**123 440 212$**

Tableau des autres produits
Exercice terminé le 31 mars

	Budget 1998	Réel 1998	Réel 1997
Programmes de commercialisation	570 700$	603 045$	558 391$
Produits tirés des importations privées	71 368	67 869	68 284
Commissions sur perception des droits par la Commission des licences et permis d'alcool	89 800	42 344	88 994
Frais d'administration des coupons de bière	43 000	41 613	86 048
Réclamations pour dommages et bris	45 000	71 689	40 083
Consignes non remboursées	45 228	58 107	47 864
Loyers	12 792	5 383	12 727
Abonnements aux rapports sur les ventes	6 000	15 180	12 070
Frais de manutention sur remboursements lors d'événements spéciaux	8 700	9 681	9 165
(Perte) gain sur la vente de propriétés, bâtiments et équipements	(389 544)	(477 590)	91 826
Divers	25 400	41 567	18 465
	528 444$	**478 888$**	**1 033 917$**

Tableau des charges d'exploitation

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 1998	Réel 1998	Réel 1997
Salaires - magasins, entrepôt et entretien	10 702 396$	10 984 976$	11 054 107$
- administration	2 362 879	2 203 889	2 036 882
Charges sociales	2 524 605	2 550 159	2 480 009
Loyers	2 714 672	2 705 946	2 753 854
Chauffage et éclairage	905 649	820 643	917 986
Amortissement	1 498 109	1 400 482	1 416 217
Programmes de formation	89 850	87 535	70 450
Camionnage	278 223	290 078	288 547
Réparations des propriétés, bâtiments et équipements	291 489	298 411	304 901
Taxes	477 000	432 169	473 178
Matériel léger et fournitures	330 153	376 209	365 455
Service de sécurité	235 993	235 962	230 713
Entretien du système automatisé de vente au détail	151 267	106 541	123 942
Déplacements	209 555	175 495	192 050
Coûts du remboursement des consignes	121 225	218 242	140 929
Sacs	133 695	156 590	153 094
Traitement des données	234 208	242 847	246 443
Télécommunications	273 180	278 184	304 957
Exploitation des véhicules motorisés	23 532	28 449	26 958
Nettoyage	157 196	121 322	133 244
Articles manquants	46 800	47 728	37 382
Réunions de la direction	38 458	33 808	28 916
Affranchissement	42 850	47 065	46 434
Services professionnels	73 292	110 048	86 436
Frais bancaires	226 000	252 244	227 101
Fournitures et entretien de l'entrepôt	28 780	22 401	34 920
Assurance	12 300	8 833	12 215
Publicité et promotions	31 950	25 552	35 475
Rémunération des administrateurs	38 060	37 585	37 023
Autres	55 358	49 982	45 601
	24 308 724$	**24 349 375$**	**24 305 419$**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 1998

Généralités

Cette société d' État a été constituée en vertu de la Loi sur la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick et sa seule activité commerciale est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcoolisées dans toute la province du Nouveau-Brunswick.

Sommaire des principales conventions comptables

Stocks

Les stocks de marchandises pour revente sont évalués au prix coûtant qui est inférieur à la valeur de réalisation nette. Le stock de fournitures est évalué au prix coûtant.

Coûts reportés découlant du régime de retraite

Les coûts reportés découlant du régime de retraite sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de seize ans.

Propriétés, bâtiments et équipements

Les propriétés, bâtiments et équipements sont comptabilisés au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants:

Bâtiments	2 1/2%
Pavage	10%
Matériel automatisé des magasins	10%
Matériel de réfrigération	10%
Ameublement, agencements et matériel	20%
Matériel roulant	20%

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée initiale du bail selon la méthode linéaire.

Dette au titre du régime de retraite

Les coûts associés au programme de retraite anticipée sont comptabilisés aux charges sociales dans l'année où les paiements sont faits.

1. Stocks

	1998	1997
Spiritueux, vin, autres boissons et bière	9 904 052$	9 506 575$
Fournitures	122 050	139 387
	10 026 102$	**9 645 962$**

2. Propriétés, bâtiments et équipements

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	1998 Montant net	1997 Montant net
Terrains	219 825$		219 825$	276 161$
Pavage	410 361	355 156$	55 205	61 734
Bâtiments	10 184 726	5 879 825	4 304 901	4 910 315
Améliorations locatives	3 395 298	2 360 722	1 034 576	899 943
Ameublement, agencements et matériel	5 404 230	4 565 761	838 469	643 236
Matériel roulant	163 177	135 059	28 118	46 285
Matériel automatisé des magasins	5 441 339	2 617 143	2 824 196	1 023 049
Matériel de réfrigération	3 229 506	1 586 354	1 643 152	1 868 736
	28 448 462$	**17 500 020$**	**10 948 442$**	**9 729 459$**

L'amortissement s'élève à 1 400 482 $ pour l'exercice; 1 416 217 $ en 1997. Les montants nets relatifs à l'acquisition d'immobilisations totalisent 1 285 128 $ pour l'exercice; 576 223 $ en 1997.

3. Passif découlant du régime de pension de retraite

Les employés de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick participent au Régime de pension de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick qui est un régime interentreprises à prestations déterminées.

Conformément à un règlement de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics (N.-B.), la Société des alcools du Nouveau-Brunswick versera à la caisse fiduciaire de retraite, jusqu'à l'entière capitalisation des prestations, un montant suffisant pour amortir une tranche de 7 900 000 $ du passif découlant du régime de pension de retraite. L'amortissement devrait se faire sur une période de vingt-cinq ans. Le passif découlant du régime de pension retraite, qui porte intérêt au taux annuel de 8,16%, est payable en versements annuels. Le montant à payer en 1999 est de 486 656 $ et il augmente chaque année d'un montant égal à l'indice des prix canadiens à la consommation majoré de 2%. Ce montant vient à échéance en mars 2016.

	1998	1997
Passif découlant du régime de retraite	**7 014 016$**	**7 202 366$**

Puisque le versement annuel ne suffira pas à couvrir les intérêts jusqu'en 2001, le passif découlant du régime de pension augmentera, au cours des trois prochains exercices, des montants suivants:

1999	85 688$
2000	61 048
2001	32 341

Postérieurement à 2001, les montants en capital à rembourser sur la dette à long terme pour chacun des cinq prochains exercices seront approximativement les suivants:

2002	899$
2003	39 183
2004	83 074
2005	133 193
2006	190 218

3. Passif découlant du régime de pension de retraite (suite)

Une évaluation actuarielle du Régime de pension de retraite dans les services publics avait été menée à terme les 1er avril 1992, 1993 et 1997. Ces évaluations indiquaient des gains actuariels en raison de la réduction des obligations au titre des prestations constituées et d'une hausse de la valeur de la caisse de retraite. Au 31 mars 1998, la Société a réalisé un montant de 1 231 700 $ de ces gains actuariels (895 700 $ en 1997). Les gains actuariels sont amortis sur le reste de la durée estimative des années de service des cotisants actifs. La tranche non amortie des gains actuariels s'élevait à 3 731 650 $ au 31 mars 1998 (4 067 650 $ en 1997).

La charge de retraite de 762 356 $ (801 913$ en 1997) comprend l'amortissement des coûts liés aux services passés, les intérêts débiteurs et les gains actuariels réalisés.

4. Redressements apporté à l'exercice antérieur

Au 31 mars 1997, le passif découlant du régime de pension a été réduit de 207 000 $ afin de refléter la tranche des gains actuariels de la Société ayant trait au Régime de pension de retraite dans les services publics. Le bénéfice net de l'exercice terminé le 31 mars 1997 avait été accru du même montant.

5. Engagements

La Société loue des bâtiments ainsi que des locaux et du matériel conformément à des contrats de location-exploitation se terminant à diverses dates entre 1999 et 2008. Certains de ces contrats de location-exploitation sont assortis d'options de renouvellement à la fin de la durée initiale du bail. Le tableau suivant indique les paiements minimums exigibles au cours des exercices à venir en vertu des contrats de location-exploitation qui, au 31 mars 1998, ont une durée initiale de plus d'un an:

1999	2 417 776$
2000	2 374 924
2001	2 144 669
2002	1 673 178
2003	1 522 497
2004 à 2008	4 425 542
	14 558 586$

6. Ventes totales

Le total des ventes comprend les ventes au détail, aux établissements titulaires de licence et aux magasins de franchise. Ces montants ne tiennent pas compte de la revente par les établissements titulaires de licence et les magasins de franchise.

7. Chiffres donnés à des fins de comparaison

Certains chiffres correspondants de 1997 ont été réagencés afin d'être conformes à la présentation des états financiers de 1998.

ÉTATS FINANCIERS
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
31 MARS 1998

Office of the Auditor General | Bureau du vérificateur général

New Nouveau Brunswick

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et
aux membres du conseil d'administration
Société d'aménagement régional
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société d'aménagement régional au 31 mars 1998 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1998, ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 1 aux états financiers.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 11 août 1998

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
BILAN
31 MARS 1998

	1998	1997
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	581 632 $	2 747 913 $
Débiteurs		
Canada - Entente sur le développement économique régional	3 398 468	10 444 328
- Autres	1 677 757	3 753 992
Province du Nouveau-Brunswick – fonds d'administration et de capital	2 166 743	-
Autres	50 159	31 430
	7 874 759	16 977 663
Autres actifs		
Avance de fonds de dotation pour la route Fundy - en fiducie (note 2)	5 000 000	5 000 000
	12 874 759 $	21 977 663 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs		
Province du Nouveau-Brunswick		
- demande d'indemnisation du Canada	5 104 120 $	14 198 320 $
- fonds d'administration et de capital	-	1 630 911
Autres	2 770 639	1 148 432
	7 874 759	16 977 663
Dû à la province du Nouveau-Brunswick		
Fonds de dotation pour la route Fundy - en fiducie	5 000 000	5 000 000
	12 874 759 $	21 977 663 $

Approuvé par le conseil d'administration

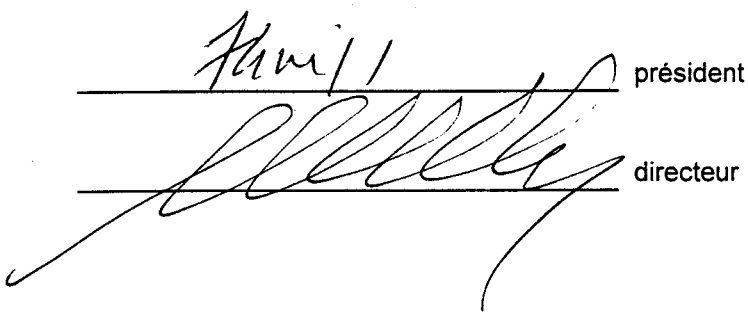

président

directeur

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	1998	1997
RECETTES		
Contributions fédérales (Tableau 1)	21 555 107 $	23 244 371 $
Contributions provinciales (Tableau 2)	48 586 713	51 593 715
Autres recettes	11 716	(41 936)
	70 153 536	74 796 150
DÉPENSES		
Entente sur le développement économique régional		
Développement culturel - Coopération	-	(17 624)
Diversification économique - Coopération	7 363 300	10 605 217
Planification - Coopération	51 242	441 832
Développement économique urbain - Coopération	775 000	3 201 452
Développement économique - Coopération	4 623 023	7 374 755
Entrepreneuria et perfectionnement des ressources humaines - Coopération	883 396	2 628 776
Nouveau cadre	12 391 660	3 469 884
	26 087 621	27 704 292
Autres		
Fonds de développement économique	15 174 833	10 791 460
Avenir jeunesse	5 882 552	6 906 403
NB au travail – développement de formation	2 599 397	5 481 501
Langues officielles	4 044 750	3 509 970
Programme d'assistance de développement	1 964 514	3 352 885
Programme d'assistance provinciale	200 000	4 738 347
Administration	1 883 821	1 650 251
Centres scolaires communautaires	1 376 636	1 374 369
Subvention à l'Organisme de services spéciaux	7 853 000	6 973 848
Autres initiatives (Tableau 3)	3 086 412	2 312 824
	44 065 915	47 091 858
	70 153 536	74 796 150
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	Néant $	Néant $

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	1998	1997
Tableau 1 Recettes - Contributions fédérales		
Entente sur le développement économique régional	17 586 651 $	18 056 467 $
Autres activités		
Avenir jeunesse	-	8 295
NB au travail - développement de formation	1 293 300	2 940 751
Langues officielles	2 675 156	2 238 858
	21 555 107 $	23 244 371 $
Tableau 2 Recettes - Contributions provinciales		
Entente sur le développement économique régional	8 489 254 $	9 695 671 $
Autres		
Fonds de développement économique	15 174 833	10 791 460
Avenir jeunesse	5 882 552	6 898 107
NB au travail - développement de formation	1 306 097	2 540 751
Langues officielles	1 369 594	1 271 112
Programme d'aide au développement	1 964 514	3 352 885
Programme d'assistance provinciale	200 000	4 738 347
Administration	1 883 821	1 644 341
Centres scolaires communautaires	1 376 636	1 374 369
Organisme de services spéciaux	7 853 000	6 973 848
Autres initiatives	3 086 412	2 312 824
	48 586 713 $	51 593 715 $
Tableau 3 Dépenses - Autres initiatives		
Partenariat de tourisme des provinces atlantiques	534 620 $	476 780 $
Entente sur la promotion du commerce extérieur	60 617	110 401
Courses de chevaux de l'atlantique	111 000	111 000
Programme de développement économique autochtone	236 278	172 828
Action Nord	1 428 256	633 386
Planification régionale	172 949	17 359
Tracadie – Sheila projet du lien des deux rivières	-	342 233
Projets approuvés - décrets en conseil	542 692	448 837
	3 086 412 $	2 312 824 $

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998

1. Résumé des principales conventions comptables

a) Commentaires généraux sur le fonctionnement

La Société d'aménagement régional est un organisme provincial de la Couronne, incorporé en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. La Société est responsable de l'administration de tous les programmes fournis par la Province sous l'Entente sur le développement économique régional. La Société est également responsable d'un certain nombre d'autres projets qui lui sont confiés par la Province.

Les contributions fédérales sont, dans certains cas, versées directement aux bénéficiaires de projets. De tels paiements ne sont pas inscrits aux recettes et dépenses de la Société.

Au 31 mars 1994, la Société d'aménagement régional a établi un Organisme de services spéciaux (OSS). Les montants fournis à la Corporation par la Province, qui furent subséquemment transférés à l'OSS, sont présentés dans l'état des recettes et dépenses de la Société. Les montants fournis à l'OSS par d'autres agences ou ministères du gouvernement sont inclus dans les états financiers de l'OSS mais ne sont pas inclus dans ces états financiers.

b) Méthode de comptabilité

Ces états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Cette méthode consiste à imputer les recettes et les dépenses à l'exercice au cours duquel les recettes sont gagnées et les dépenses engagées, sans considération du moment auquel ces transactions monétaires sont effectuées. Selon cette méthode de comptabilisation, les contributions fédérales sont inscrites à titre de recettes au moment où le financement est approuvé en vertu de l'entente applicable et lorsque les dépenses admissibles sont engagées.

Les dépenses relevant des ententes de partage des coûts représentent les coûts engagés par la Société à la mise en oeuvre de projets approuvés. Certaines dépenses non admissibles selon les termes des ententes approuvées ainsi que des dépenses excédentaires aux budgets approuvés y sont aussi incluses. Dans certains cas, le partage des coûts de certaines dépenses est approuvé au cours d'un exercice subséquent.

2. Fonds de dotation pour la route Fundy

La province du Nouveau-Brunswick et le Gouvernement du Canada ont consenti à établir ce fonds. Sa seule raison d'être est d'aider à la construction d'une route panoramique à partir de Saint-Martin (N.-B.), jusqu'à Alma (N.-B.).

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998

2. Fonds de dotation pour la route Fundy - suite

La province du Nouveau-Brunswick a avancé 5 millions de dollars au fonds. Ce montant a été avancé au fonds à travers la Société d'aménagement régional et sera remboursé, en totalité ou en partie, à la Société au plus tard le 31 mars 2010.

3. Initiatives de ministères provinciaux

Pendant l'exercice 1998 la Société a fourni le véhicule administratif par lequel ministère des Pêches et de l'Aquaculture et le ministère des Finances ont réalisé le projet de recherches et de formation des pêches et l'initiative d'application liée aux ventes du tabac, respectivement. La Société a encouru environ 1,8 millions de dollars en coûts de la part de ces ministères, lesquels furent entièrement récupérés du Canada et d'autres organismes. L'effet net de ces coûts et recettes est reflété aux états financiers.

4. Engagements

En vertu de l'entente sur le développement économique régional, le gouvernement provincial a engagé des fonds après le 31 mars 1998, soit environ 26 millions de dollars en total.

Les engagements en question sont sujets à l'approbation de fonds par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

5. Passif éventuel

Les contributions reçues du gouvernement fédéral en vertu des ententes à coûts partagés entre les gouvernements fédéral et provincial peuvent faire l'objet de redressements suite aux vérifications effectuées par les autorités fédérales. Les redressements résultant des vérifications fédérales seront inscrits aux états financiers de la Société dans la période du règlement.

La Société a garanti des prêts de certaines organisations. Au 31 mars 1998 le passif éventuel relatif à ces garanties s'élevait à 4 000 000 $ (1 600 000 $ au 31 mars 1997). Toute perte résultante sera assumée par la Société.

6. Chiffres donnés à des fins de comparaison

Certains chiffres comparatifs de 1997 ont été réagencés afin d'être conformes à la présentation des états financiers de 1998.

ÉTATS FINANCIERS
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
31 MARS 1998

Office of the Auditor General | Bureau du vérificateur général

New Nouveau Brunswick

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et
aux membres du conseil d'administration
Société d'aménagement régional
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société d'aménagement régional - Organisme de services spéciaux au 31 mars 1998 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société d'aménagement régional – Organisme de services spéciaux au 31 mars 1998, ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 1 aux états financiers.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a

Fredericton (N.-B.)
le 11 août 1998

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
BILAN
31 MARS 1998

	1998	1997
ACTIF		
Actif à court terme		
Débiteurs		
Canada		
- Entente d'infrastructure	1 416 112 $	2 538 442 $
Province du Nouveau-Brunswick		
- Fonds de capital et de fonctionnement	5 570 262	47 011
	6 986 374 $	2 585 453 $
AVOIR		
Avoir	6 986 374 $	2 585 453 $

Approuvé par le conseil d'administration

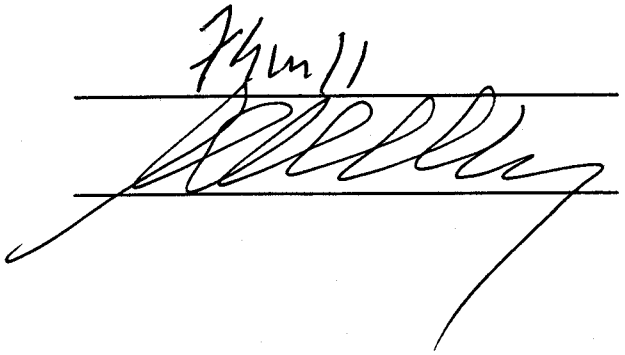

_____ président

_____ directeur

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	1998	1997
RECETTES		
Contributions fédérales		
- Entente d'infrastructure	8 659 909 $	11 201 406 $
- Programme Expérience rurale	18 321 770	-
Total fédéral	26 981 679	11 201 406
Contributions provinciales		
- Entente d'infrastructure	8 659 909	11 201 406
- Autre	24 333 489	9 733 142
Total provincial	32 993 398	20 934 548
	59 975 077	32 135 954
DÉPENSES		
Programme Expérience rurale	36 915 373	-
Entente d'infrastructure	17 319 818	22 402 812
Programme Travail Plus	-	10 773 848
Projet de la Chaîne des Appalaches	492 862	250 442
Agrandissement des installations du ministère des Pêches	594 975	152 720
Route d'accès du Sentier Fundy	251 128	-
	55 574 156	33 579 822
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	4 400 921	(1 443 868)
Avoir, au début de l'exercice	2 585 453	4 029 321
AVOIR, à la fin de l'exercice	6 986 374 $	2 585 453 $

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998

1. Résumé des principales conventions comptables

a) Commentaires généraux sur le fonctionnement

La Société d'aménagement régional - Organisme de services spéciaux (OSS) fut établie au 31 mars 1994. L'OSS a été formé principalement dans le but de fournir une gestion financière de l'Entente d'infrastructure entre le Canada et le Nouveau-Brunswick. L'Organisme est également responsable d'un certain nombre d'autres projets qui lui sont confiés par la Province.

La balance des capitaux propres de l'OSS représente les montants financés par la province pour des dépenses futures de l'OSS.

b) Méthode de comptabilité

Ces états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ce qui consiste à imputer les recettes et les dépenses à l'exercice au cours duquel les recettes sont gagnées et les dépenses engagées, sans considération du moment auquel ces transactions monétaires sont effectuées. Selon cette méthode de comptabilisation, les contributions fédérales sont inscrites à titre de recettes au moment où le financement est approuvé en vertu de l'entente applicable et lorsque les dépenses admissibles sont engagées.

Les dépenses relevant des ententes de partage des coûts représentent les coûts engagés par l'Organisme à la mise en oeuvre de projets approuvés. Certaines dépenses non admissibles selon les termes des ententes approuvées ainsi que des dépenses excédentaires aux budgets approuvés y sont aussi incluses. Dans certains cas, le partage des coûts de certaines dépenses est approuvé au cours d'un exercice subséquent.

2. Engagements

En vertu de l'entente d'infrastructure, le gouvernement provincial a engagé des fonds qui seront dépensés après le 31 mars 1998. Au 31 mars 1998, le total de ces engagements se chiffrait à environ 6,7 millions de dollars.

Les engagements en question sont sujets à l'approbation de fonds par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

3. Passif éventuel - contributions fédérales

Les contributions reçues du gouvernement fédéral en vertu des ententes à coûts partagés entre les gouvernements fédéral et provincial peuvent faire l'objet de redressements suite aux vérifications effectuées par les autorités fédérales. Les redressements résultant des vérifications fédérales seront inscrits aux états financiers de l'Organisme dans la période du règlement.

ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 DÉCEMBRE 1997

Office of the Auditor General | Bureau du vérificateur général

New Nouveau Brunswick

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux administrateurs
de la Société d'assurance-dépôts des caisses
populaires du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 1997 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1997, ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton, (N.-B.)
le 26 janvier 1998

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 DÉCEMBRE 1997

	1997	1996
ACTIF		
Encaisse	10 097 $	11 736 $
Débiteurs	33	-
	10 130 $	11 736 $
PASSIF		
Créditeurs	- $	26 $
Avances - offices de stabilisation (note 2)	10 130	11 710
	10 130 $	11 736 $

Approuvé par le conseil

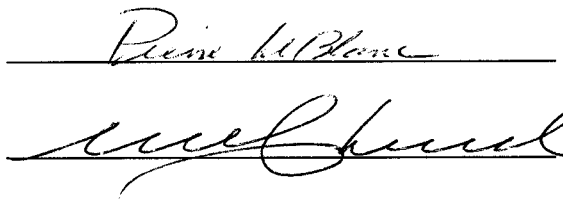

président

administrateur

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997

	Budget 1997	1997	1996
RECETTES (note 2)			
Cotisations - offices de stabilisation	16 000 $	1 580 $	8 317 $
DÉPENSES (note 2)			
Communications et autre	8 500	641	4 845
Conseil d'administration	7 500	939	3 472
	16 000	1 580	8 317
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	- $	- $	- $

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS 31 DÉCEMBRE 1997

1. Autorisation et objectif

La Société est une entité indépendante créée en vertu des dispositions de la *Loi sur les caisses populaires* proclamée le 31 janvier 1994. Le mandat de la Société est de fournir l'assurance-dépôts aux membres des caisses populaires au Nouveau-Brunswick pour le montant prescrit par les règlements. La Société peut aussi aider les offices de stabilisation dans leur aide financière aux caisses populaires.

La *Loi sur les caisses populaires* stipule que la Société peut lever et percevoir des caisses populaires les fonds nécessaires afin qu'elle puisse réaliser son mandat. La Loi prévoit aussi que les coûts engagés relativement aux activités de la Société doivent êtres assumés par les offices de stabilisation lorsqu'on leur demande. Finalement, la Société peut faire une demande à la province pour des prêts ou des garanties.

Les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé de cinq personnes. Le surintendant des caisses populaires, responsable pour l'administration de la *Loi sur les caisses populaires*, est le président du conseil d'administration. Chaque office de stabilisation doit nommer deux représentants au conseil d'administration de la Société.

2. Principales conventions comptables

La Société reçoit des avances des offices de stabilisation afin de couvrir ses dépenses. La Société comptabilise une portion des avances comme recettes lorsque des dépenses sont engagées. Une avance de 15 000 $ fut reçue en 1996. Le solde restant de 10 130 $ est inscrit comme un passif au bilan.

La Société fonctionne comme une entité séparée à l'intérieur de la Direction des caisses populaires, coopératives et sociétés de fiducie du ministère de la Justice. Pour ce faire, la Direction assume les salaires et certains frais généraux qui sont reliés à l'administration de la Société. Ces coûts sont reflétés dans les dépenses de la Direction et ne sont pas remboursés par la Société.

3. La protection des dépôts des membres des caisses populaires

Tel que l'indique la Note 1 le mandat de la Société est de fournir l'assurance-dépôts aux membres des caisses populaires du Nouveau-Brunswick. Présentement une couverture d'assurance de base maximale de 60 000 $ est offerte pour les dépôts assurés de chaque membre d'une caisse populaire. Une protection distincte allant jusqu'à 60 000 $ chacune est offerte pour les dépôts détenus conjointement, les dépôts en fiducie, les dépôts dans un REÉR et ceux dans un FERR.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS 31 DÉCEMBRE 1997

3. La protection des dépôts des membres des caisses populaires - (suite)

Deux offices de stabilisation établies en 1978 ont continué leur existence sous la loi actuelle. Chaque office de stabilisation détient un fonds de stabilisation qui est disponible pour offrir de l'aide financière à ces caisses populaires affiliées. Au 31 octobre 1997, un rapport non vérifié de l'Office de Stabilisation de la Fédération des Caisses Populaires Acadiennes Limitée rapportait un solde d'actif net de 31,8 millions de dollars. De ce solde un montant de 1,5 million de dollars représente des placements dans les caisses populaires pour fin de stabilisation. Au 30 septembre 1997, un rapport non vérifié du Brunswick Credit Union Federation Stabilization Board Limited rapportait un solde d'actif net de 7,7 millions de dollars. Chaque office de stabilisation a la responsabilité d'effectuer des inspections et de faire le suivi de la situation financière et des pratiques d'affaires de ces caisses populaires affiliées de façon régulière.

La Société et les offices de stabilisation ont chacun la responsabilité de la protection des dépôts des membres des caisses populaires. Cet objectif commun exige une collaboration étroite entre la Société et les offices de stabilisation afin d'établir des politiques qui vont satisfaire le mandat de chacun.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
RAPPORT ET ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 1998

Deloitte & Touche

Chartered Accountants
Deloitte & Touche
Brunswick House
44 Chipman Hill
P.O. Box 6549, Station A
Saint John, New Brunswick
E2L 4R9

Telephone: (506) 632-1080
Facsimile: (506) 632-1210

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

L'honorable Marilyn Trenholme Counsell, MD
Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Madame,

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1998 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Deloitte & Touche

Comptables agréés

Le 2 juin 1998

Deloitte Touche Tohmatsu

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 1998
(en millions)

	1998	1997
PRODUITS		
Ventes d'électricité (note 3)		
À l'intérieur de la province	**869,3** $	825,3 $
À l'extérieur de la province	**244,3**	181,6
Autres	**26,8**	30,2
	1 140,4	1 037,1
CHARGES		
Achats d'électricité	**120,5**	117,3
Combustibles	**283,8**	214,9
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration (note 2a)	**258,4**	262,3
Programmes de retraite anticipée	**-**	4,3
Amortissement et déclassement (note 4)	**177,1**	184,0
	839,8	782,8
Bénéfice avant frais de financement	**300,6**	254,3
Frais de financement (note 5)	**343,7**	341,7
Perte avant virements	**43,1**	87,4
Virement du compte de normalisation de la production	**-**	32,9
Virement du compte d'enlèvement des canaux de combustible (note 6)	**21,9**	35,1
PERTE NETTE DE L'EXERCICE	**21,2** $	19,4 $

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

de l'exercice terminé le 31 mars 1998
(en millions)

	1998	1997
Solde au début	446,5 $	465,9 $
Perte de l'exercice	21,2	19,4
Solde à la fin	425,3 $	446,5 $

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1998
(en millions)

	1998	1997
BIENS-FONDS, INSTALLATIONS ET MATÉRIEL (note 7)		
Terrains, bâtiments, installations et matériel, au prix coûtant	5 175,1 $	5 579,9 $
Amortissement cumulé	(1 923,4)	(1 762,2)
	3 251,7	3 817,7
ACTIF À LONG TERME		
Prêts d'économies d'énergie et d'améliorations électriques	3,7	3,9
Placements du fonds d'amortissement	70,1	57,1
	73,8	61,0
ACTIF À COURT TERME		
Liquidités et placements à court terme	4,3	20,6
Comptes débiteurs	184,0	170,5
Matières, fournitures et combustibles	76,6	83,6
Charges payées d'avance	5,0	5,2
	269,9	279,9
CHARGES REPORTÉES		
Différences de change non matérialisées, moins les montants amortis (note 8)	110,9	100,6
Escompte et frais d'émission de débentures et de billets, moins les montants amortis	29,2	33,3
Charge de retraite reportée (note 9)	11,5	-
Charge reportée - centrale nucléaire (note 10)	450,0	-
	601,6	133,9
	4 197,0 $	4 292,5 $

AU NOM DE LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

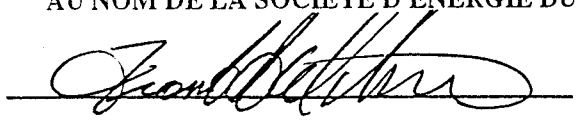
, président du conseil

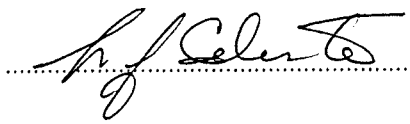
....., administrateur

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 1998
(en millions)

	1998	1997
DETTE À LONG TERME (note 11)		
Débentures et autres emprunts	3 362,5 $	3 437,3 $
Moins : fonds d'amortissement	287,7	267,0
	3 074,8	3 170,3
PASSIF À COURT TERME		
Dette à court terme (note 12)	193,8	111,1
Comptes créditeurs et charges à payer	105,2	116,0
Intérêts courus	84,9	88,2
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 11)	99,3	134,1
	483,2	449,4
PASSIF REPORTÉ		
Gestion du combustible irradié et déclassement des installations (note 13)	184,7	172,3
Enlèvement des canaux de combustible (note 6)	8,8	30,7
Autres (note 14)	20,2	23,3
	213,7	226,3
CAPITAUX PROPRES		
Bénéfices non répartis	425,3	446,5
	4 197,0 $	4 292,5 $

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

de l'exercice terminé le 31 mars 1998
(en millions)

	1998	1997
RENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :		
EXPLOITATION		
Perte nette de l'exercice	(21,2) $	(19,4) $
Montants imputés à l'exploitation ou portés à son crédit au cours de l'exercice mais n'entraînant pas de sorties de liquidités (note 15)	184,3	148,4
	163,1	129,0
Évolution nette des soldes du fonds de roulement hors caisse	(25,3)	8,3
	137,8	137,3
FINANCEMENT		
Remboursements de la dette	(99,0)	(61,5)
Paiements au fonds d'amortissement	(67,2)	(78,2)
Titres de créance à long terme émis	-	69,7
Augmentation (diminution) de la dette à court terme	82,7	(9,3)
	(83,5)	(79,3)
INVESTISSEMENT		
Dépenses liées aux biens-fonds, aux installations et au matériel	(60,6)	(72,6)
Montants financés par les contributions des abonnés et le produit de l'aliénation de biens-fonds, d'installations et de matériel	1,5	3,5
Charge de retraite reportée	(11,5)	-
	(70,6)	(69,1)
RENTRÉES NETTES	(16,3)	(11,1)
LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME		
AU DÉBUT	20,6	31,7
À LA FIN	4,3 $	20,6 $

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1998
(en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (la « Société ») a été constituée en société de la Couronne de la province du Nouveau-Brunswick en 1920, en vertu de la *Loi sur l'énergie électrique* du Nouveau-Brunswick. La mission de la Société consiste à fournir un approvisionnement continu d'électricité afin de répondre aux besoins actuels de même qu'aux mises en valeur futures de la province. Elle vise également à favoriser l'économie et l'efficience dans la production, la distribution, l'approvisionnement, la vente et l'utilisation de l'électricité.

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus ayant trait aux entités à tarifs réglementés, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Les états financiers comprennent les comptes de la Société et ceux de sa filiale détenue en propriété exclusive, N.B. Coal Limited (« N.B. Coal »).

a. Réglementation

La Société est réglementée en vertu d'un système de plafonnement des tarifs. Les augmentations apportées aux moyennes annuelles des tarifs qui sont supérieures à 3,0 % ou à l'indice des prix à la consommation, en retenant le plus élevé des deux, sont assujetties à l'examen réglementaire et à l'approbation de la Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick (la « Commission des entreprises de service public »).

b. Biens-fonds, installations et matériel

Le prix coûtant des ajouts aux biens-fonds, aux installations et au matériel comprend le coût d'origine des services de sous-traitance, de la main-d'œuvre directe et du matériel, des intérêts sur les fonds utilisés durant la construction et des frais indirects d'administration et autres frais, moins les crédits pour la valeur de l'électricité produite pendant la période de mise en service. Les frais d'administration et autres frais sont capitalisés durant la construction en affectant une partie des frais généraux de cette nature aux coûts directs de construction engagés chaque mois. Certains coûts de formation liés à l'aménagement de nouvelles installations et les coûts de travaux d'entretien importants qui sont engagés de façon irrégulière sur la durée de vie des biens correspondants sont également capitalisés.

Les intérêts durant la construction sont capitalisés mensuellement d'après le coût des emprunts à long terme. Lorsque des biens sont mis hors service pour une période prolongée en vue de leur remise à neuf, les intérêts durant la construction sont passés en charges selon la valeur comptable nette du bien en question.

Les coûts engagés pour les mesures d'économie d'énergie et de gestion de l'énergie, y compris les intérêts capitalisés pour des programmes ayant des avantages à long terme, sont inscrits dans une catégorie distincte de biens-fonds, d'installations et de matériel.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1998
(en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b. Biens-fonds, installations et matériel (suite)

Les contributions aux frais de construction, qui incluent des montants reçus des abonnés de même que les subventions pour la recherche et le développement pour les nouvelles installations, sont portées en diminution du coût des installations financées. Les montants reçus des abonnés sont amortis sur la durée d'utilisation prévue des biens en question, et le crédit qui en résulte est porté en diminution de la provision pour amortissement correspondante.

Le coût des biens du réseau de distribution mis hors service, déduction faite des montants liés au démantèlement et à la récupération, est imputé à l'amortissement cumulé. Quant aux autres biens-fonds, installations et matériel vendus, le coût et l'amortissement cumulé sont éliminés des comptes, et le gain ou la perte résultant de l'aliénation est imputé aux activités d'exploitation.

La Société calcule l'amortissement de tous les biens à des taux permettant d'amortir leur prix coûtant, déduction faite de la valeur de récupération prévue, sur leur durée d'utilisation prévue. La durée d'utilisation prévue des immobilisations est analysée périodiquement et toute modification aux biens est appliquée prospectivement. L'amortissement est interrompu provisoirement lorsque les biens sont mis hors service pour une période prolongée en vue de leur remise à neuf. La centrale nucléaire est amortie suivant une méthode d'indexation des coûts selon une augmentation annuelle de 3 %. L'amortissement de certaines pièces du matériel minier est calculé d'après une méthode d'amortissement croissant, le montant de l'amortissement étant fondé sur le montant du remboursement de la dette s'y rapportant requis au cours de l'exercice. Tous les autres biens sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement est calculé sur le prix coûtant net des biens-fonds, des installations et du matériel qui ont fait l'objet de subventions.

Les principales catégories de biens-fonds, d'installations et de matériel ont été amorties suivant leur durée d'utilisation estimative aux taux suivants :

Biens	Années
Centrales hydroélectriques	100
Centrales thermiques	35
Centrale nucléaire	31[1]
Centrales à turbine à combustion	25
Postes et sous-stations	40
Réseau de transport	de 35 à 55
Réseau de distribution	de 10 à 35
Bâtiments	
- Généraux	40
- Siège social	50
Matériel minier	de 20 à 25

[1] *À compter du 1er avril 1998, la durée d'utilisation de la centrale nucléaire sera ramenée à 25 ans (se reporter à la note 10).*

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1998
(en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b. Biens-fonds, installations et matériel (suite)

Chaque catégorie d'actif comprend des composantes qui sont amorties sur des durées d'utilisation inférieures à celles de leurs principales catégories d'actif correspondantes.

c. Stocks

Les stocks de matériel et de fournitures, de mazout et de charbon sont évalués au coût moyen. Les stocks de combustible nucléaire sont évalués au prix coûtant selon la méthode de l'épuisement successif.

d. Escomptes, primes et frais d'émission de débentures et de billets

La Société amortit les escomptes et les primes sur débentures et billets ainsi que les frais d'émission sur la durée de chacune des émissions.

e. Opérations de change

Les éléments d'actif et de passif à valeur vénale fixe libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens (CA) aux taux de change en vigueur à la date du bilan, sauf lorsqu'ils ont fait l'objet d'une opération de couverture par l'intermédiaire de l'acquisition d'un contrat de change à terme, auquel cas le taux fixé en vertu du contrat est utilisé pour la conversion. Les gains ou les pertes non matérialisés résultant de la conversion d'éléments à long terme sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie restante des éléments d'actif et de passif à valeur vénale fixe correspondants, à l'exception des montants reliés au financement d'importants projets de construction en cours qui sont reportés jusqu'à l'achèvement des travaux, puis amortis sur la durée de vie restante des éléments de passif à valeur vénale fixe correspondants. Le solde non amorti des gains ou des pertes de change reportés est accumulé dans un compte de différences de change non matérialisées qui figure au bilan sous la rubrique Charges reportées.

Les gains ou les pertes de change provenant d'opérations qui influent sur l'exploitation courante sont portés aux résultats.

f. Instruments financiers

Dette à long terme

La dette à long terme est inscrite au bilan au prix coûtant. La juste valeur estimative de cette dette est présentée dans les notes complémentaires et elle est établie en fonction de la valeur marchande ou des estimations de cette valeur fondées sur des titres d'emprunt assortis de conditions et d'échéances analogues. Il est à noter toutefois que la juste valeur estimative n'inclut pas les coûts engagés pour échanger ou rembourser la dette.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1998
(en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

f) Instruments financiers (suite)

Instruments dérivés

La Société conclut des contrats de change à terme échéant à moins d'un an en vue de gérer le risque de change lié aux intérêts à payer sur la tranche de la dette à long terme libellée en dollars US. La Société conclut également des contrats portant sur des swaps de prix de pétrole afin de réduire l'effet des variations du coût du pétrole utilisé dans le cadre de son exploitation. La Société ne détient aucun instrument dérivé aux fins de spéculation.

g. Produits

Les abonnés de l'usage domestique et de l'usage général font l'objet d'une facturation mensuelle selon un système de facturation cyclique. La facturation de tous les autres abonnés a lieu à la fin de chaque mois. Les produits afférents à des éléments non facturés à la fin de toute période comptable sont estimés et inscrits aux comptes.

h. Gestion du combustible irradié et déclassement des installations

Afin de pourvoir aux coûts estimatifs futurs relativement à l'évacuation permanente du combustible nucléaire irradié et au déclassement de la centrale nucléaire pour que l'emplacement ne soit plus, par conséquent, assujetti à un usage restreint, la Société porte annuellement aux résultats des montants qui, majorés des intérêts, couvriront les coûts de ces activités futures à mesure qu'elles auront lieu. Les coûts estimatifs futurs sont établis d'après une étude détaillée qui tient compte de diverses hypothèses sur les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement de la centrale nucléaire, le coût du transport des matières radioactives vers des installations d'évacuation permanentes et la fluctuation prévue des taux d'intérêt et d'inflation. Quant au combustible nucléaire irradié, la charge annuelle est fonction de la quantité de combustible nucléaire utilisé chaque année, tandis que les coûts du déclassement de la tranche nucléaire sont imputés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie de la centrale.

La Société constitue également une provision au moyen d'une charge annuelle, portée aux résultats, pour tenir compte des coûts estimatifs futurs qui découleront du déclassement de ses centrales thermiques. Le montant de cette charge, majoré des intérêts courus, servira à couvrir les coûts totaux des activités de déclassement à mesure qu'ils seront engagés.

Les montants imputés chaque année pour couvrir ces activités sont cumulés dans un compte de passif reporté incluant les intérêts, capitalisés annuellement, sur le total des montants perçus. Les intérêts sont calculés selon le taux d'emprunt à long terme de la Société et ils sont imputés aux résultats chaque année.

Les coûts engagés de façon régulière à l'égard de la gestion du combustible irradié et du déclassement des installations sont imputés au compte du passif reporté.

Étant donné les progrès technologiques potentiels en matière de déclassement et de gestion du combustible irradié, et en raison des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, la Société met périodiquement ses calculs à jour et effectue les redressements de façon prospective.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1998
(en millions)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

i. Régimes de retraite

Les employés de la Société souscrivent au Régime de pension de retraite dans les services publics de la province du Nouveau-Brunswick. Ce régime pluripatronal offre des pensions établies d'après le nombre d'années de service et la moyenne des cinq années consécutives où les gains ont été les plus élevés. La Société et ses employés versent des cotisations au régime comme le stipulent la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* et ses règlements. N.B. Coal maintient un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées contributif pour ses employés.

Les coûts des deux régimes de retraite sont déterminés au moyen d'une évaluation actuarielle fondée sur la méthode prospective au prorata des années de service ainsi que sur les hypothèses que la direction juge les plus probables. Les redressements résultant des modifications apportées aux régimes, des gains et pertes actuariels, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles et de l'écart entre la valeur actuarielle des engagements acquis au titre du régime de retraite et la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif du régime de retraite sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés concernés.

j. Programmes de retraite anticipée

Le coût total de ces programmes est imputé aux résultats dans l'année où le programme est mis sur pied, sans tenir compte de la date où les versements sont réellement effectués.

k. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et établisse des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants inscrits au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. MODIFICATIONS DES CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilisation des régimes de retraite

Compte tenu des nouvelles informations dont elle dispose quant à la part des actifs et des passifs du régime qui lui revient, la Société a remplacé, pour ce qui est de sa quote-part du Régime de pension de retraite dans les services publics de la province du Nouveau-Brunswick, la méthode de la comptabilité de caisse par la méthode de la comptabilité d'exercice, nouvelle méthode qu'elle applique prospectivement depuis le 1er avril 1997. La filiale de la Société, N.B. Coal, a également remplacé la méthode de la comptabilité de caisse par la méthode de la comptabilité d'exercice, changement en vigueur depuis le 1er avril 1997. Ces modifications ont entraîné au cours de l'exercice une diminution des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration et une augmentation du bénéfice de l'ordre de 11,5 millions de dollars, ainsi que la comptabilisation à l'égard du régime d'un actif d'un montant équivalent.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1998
(en millions)

3. VENTES

a) Les ventes d'électricité à la province du Nouveau-Brunswick et à d'autres sociétés d'État sont comptabilisées selon les tarifs commerciaux standard.

b) Les ventes d'électricité à l'extérieur de la province comprennent des ventes de 149,7 millions de dollars (97,0 millions en 1997) à des entreprises d'électricité aux États-Unis.

4. AMORTISSEMENTS ET DÉCLASSEMENT

	1998		1997	
Amortissement	174,5	$	175,8	$
Amortissement des charges reportées	-		5,4	
Charges liées au déclassement	2,6		2,8	
	177,1	$	184,0	$

5. FRAIS DE FINANCEMENT

	1998		1997	
Intérêts débiteurs - sur débentures et autres emprunts	322,8	$	332,6	$
- sur éléments de passif reportés	15,2		17,0	
	338,0		349,6	
Moins le produit des fonds d'amortissement et des autres placements	30,8		40,9	
	307,2		308,7	
Frais de garantie du gouvernement provincial	21,6		22,0	
Amortissement de l'escompte et des frais liés aux débentures	4,0		4,3	
Amortissement des différences de change non matérialisées	12,5		9,5	
	345,3		344,5	
Moins les intérêts capitalisés	1,6		2,8	
	343,7	$	341,7	$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1998
(en millions)

6. ENLÈVEMENT DES CANAUX DE COMBUSTIBLE

La Société a établi qu'il n'était plus nécessaire de tenir un compte distinct en ce qui a trait à l'enlèvement des canaux de combustible et elle procède ainsi à l'élimination, échelonnée sur une période de trois ans qui a débuté le 1er octobre 1995, du compte de passif en cause. Un montant de 21,9 millions de dollars a été crédité à l'exercice terminé le 31 mars 1998 (35,1 millions en 1997). Le solde du compte, qui se chiffre à 8,8 millions de dollars, sera crédité à l'exercice se terminant le 31 mars 1999.

7. BIENS-FONDS, INSTALLATIONS ET MATÉRIEL

	1998		1997	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Centrales électriques[1]	3 679,4 $	1 320,3 $	4 116,7 $	1 197,4 $
Réseau de transport	248,7	101,8	248,0	96,8
Postes et sous-stations	388,4	164,4	382,5	154,5
Réseau de distribution	636,6	231,6	614,6	215,8
Autres biens-fonds	57,5	22,7	57,9	21,7
Matériel de communication	16,1	8,0	16,1	7,2
Matériel minier et éléments d'actif correspondants	74,6	40,1	74,0	36,4
Véhicules et matériel divers	72,4	44,9	71,2	41,9
Mesures d'économies d'énergie et de gestion de l'énergie	5,4	-	5,0	-
Construction en cours	22,9	-	20,3	-
	5 202,0	1 933,8	5 606,3	1 771,7
Déduire :				
Contributions aux frais de construction	26,9	10,4	26,4	9,5
	5 175,1 $	1 923,4 $	5 579,9 $	1 762,2 $

[1] Le coût est présenté après déduction du montant viré aux charges reportées au titre de la centrale nucléaire, dont il est fait état à la note 10.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1998
(en millions)

8. DIFFÉRENCE DE CHANGE NON MATÉRIALISÉE, MOINS LES MONTANTS AMORTIS

	1998		1997	
Différence de change à la date du bilan	161,6	$	138,8	$
Moins l'amortissement cumulé	50,7		38,2	
	110,9	$	100,6	$

9. CHARGE DE RETRAITE REPORTÉE

Comme en fait mention la note 1i), les employés de la Société souscrivent au Régime de pension de retraite dans les services publics de la province du Nouveau-Brunswick (régime de retraite dans les services publics). Tel qu'il est décrit à la note 2a), la Société a adopté une nouvelle méthode de comptabilisation des régimes de retraite, et ce changement est en vigueur depuis le 1er avril 1997.

Des évaluations actuarielles sont effectuées régulièrement en vue de déterminer le coût des prestations de retraite et d'établir le montant requis des cotisations. La méthode d'évaluation actuarielle utilisée fait appel aux hypothèses les plus probables de la direction ou du promoteur en vue de déterminer la valeur actuarielle des engagements contractés au titre du régime de retraite, à partir d'une projection des salaires jusqu'à la date normale de retraite. Le taux d'intérêt s'appliquant sur les prestations constituées et le taux de rendement de l'actif utilisés aux fins de ces calculs s'établissent à 8,42 %. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite dans les services publics a été effectuée le 1er avril 1997.

Les coûts et obligations découlant du régime de retraite dans les services publics et du régime de complémentaire de retraite de N.B. Coal attribuables à la quote-part de la Société de ces régimes se résument au 1er avril 1997 à ce qui suit :

	1998	
Actif de la caisse de retraite (valeur marchande)	455,5	$
Engagements contractés au titre du régime de retraite	442,5	
La charge de retraite de l'exercice se compose de ce qui suit :		
Coût des prestations pour l'exercice	5,6	
Intérêts sur les prestations constituées	36,8	
Intérêts sur l'actif de la caisse de retraite	(37,9)	
Amortissement du solde excédentaire transitoire	(1,3)	
Charge de retraite	3,2	$

L'excédent de l'ensemble des cotisations versées au régime de retraite sur la charge de retraite, qui s'élève à 11,5 millions de dollars, a été viré à un compte d'actif sous la rubrique Charges reportées.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1998
(en millions)

10. CHARGE REPORTÉE - CENTRALE NUCLÉAIRE

Au cours de l'exercice, la centrale nucléaire a fait l'objet d'une étude technique et d'une évaluation économique, menées par des consultants indépendants, afin de déterminer ce qui permettrait d'obtenir un rendement optimal quant aux avantages économiques à long terme retirés. Dans le cadre de leur examen, les consultants devaient évaluer la durée économique restante des installations. À moins que d'importants travaux de remise en état ne soient entrepris vers 2008, l'étude révèle que, contrairement à ce qui avait été prévu, la centrale ne pourra être en exploitation jusqu'en 2014. Conformément à la politique d'amortissement adoptée, la dotation aux amortissements est fondée sur l'hypothèse selon laquelle la centrale serait exploitée de façon continue jusqu'en 2014. Ainsi, compte tenu de la politique d'amortissement adoptée, la valeur capitalisée des installations ne sera pas recouvrée avant que les travaux de remise en état nécessaires ne soient effectués ou, si l'on décide de ne pas entreprendre ces travaux, que les installations soient mises hors service.

La valeur comptable des installations a été réduite de 450 millions de dollars, ce qui se traduit par un solde non amorti qui sera par la suite réparti sur la période à courir jusqu'en 2008. Une charge reportée d'un montant de 450 millions de dollars a été portée au bilan au 31 mars 1998.

Au cours du prochain exercice, la Société définira une nouvelle source de revenus devant permettre précisément de recouvrer la charge reportée au cours d'un exercice ultérieur. La province, à titre de propriétaire et législateur, s'assurera que les conditions préalables permettant d'instaurer cette nouvelle source de revenus en vue de recouvrer la charge reportée sont réunies. Si une source de revenus précise ne peut être définie, la charge reportée sera éliminée du bilan.

11. DETTE À LONG TERME

	1998		1997	
Débentures garanties par la province du Nouveau-Brunswick	440,6	$	468,0	$
Débentures détenues par la province du Nouveau-Brunswick	3 021,1		3 098,3	
Autre dette à long terme	0.1		5.1	
	3 461,8		3 571,4	
Moins : paiements exigibles d'ici un an	99.3		134.1	
	3 362,5	$	3 437,3	$

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1998
(en millions)

11. DETTE À LONG TERME (suite)

Débentures et billets

Échéance	Taux d'intérêt moyen		Canadiens		Américains		1998		1997	
Exercices se terminant les :										
31 mars 1998			-	$	-	$	-	$	100,0	$
31 mars 1999	6,6	%	-		65,2		**65,2**		63,7	
31 mars 2000	8,3	%	100,0		-		**100,0**		124,7	
31 mars 2001	10,6	%	251,0		-		**251,0**		251,0	
31 mars 2002	9,6	%	250,0		-		**250,0**		250,0	
31 mars 2003	8,0	%	500,0		170,0		**670,0**		-	
1 an à 5 ans	8,7	%	1 101,0		235,2		**1 336,2**		789,4	
6 ans à 10 ans	9,6	%	670,0		-		**670,0**		1 336,1	
11 ans à 30 ans	9,1	%	675,0		764,9		**1 439,9**		1 422,5	
Débentures et billets			2 446,0	$	1 000,1	$	**3 446,1**		3 548,0	

* 706,0 millions de dollars US

Le taux d'intérêt moyen pondéré de toutes les débentures et de tous les billets en circulation au 31 mars 1998 est de 9,06 % (9,07 % en 1997)

Emprunt remboursable en versements annuels comprenant le capital et les intérêts, à des taux variant entre 4,5 % et 8,5 % par année jusqu'en 2011	**15,6**	18,3
Autres emprunts remboursables	**0,1**	5,1
Total de la dette à long terme	**3 461,8**	$ 3 571,4 $

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1998
(en millions)

11. DETTE À LONG TERME (suite)

Remboursement de la dette à long terme

Les versements de la dette à long terme (déduction faite des fonds d'amortissement qui, d'après les prévisions, seront disponibles à l'échéance, y compris les bénéfices réels au 31 mars 1998 et les bénéfices futurs calculés aux taux d'intérêt prévus) et les obligations relatives au fonds d'amortissement à l'égard de la dette impayée au 31 mars 1998, sont les suivants pour chacun des exercices compris dans la période de cinq ans se terminant le 31 mars 2003 et tiennent compte des taux de change en vigueur au 31 mars 1998 dans le cas d'une dette libellée en monnaie étrangère :

	Versements de la dette et obligations relatives au fonds d'amortissement	
Exercice se terminant le 31 mars 1999	98,5	$
Exercice se terminant le 31 mars 2000	130,1	
Exercice se terminant le 31 mars 2001	236,5	
Exercice se terminant le 31 mars 2002	245,3	
Exercice se terminant le 31 mars 2003	600,9	

Fonds d'amortissement

Le ministre des Finances de la province du Nouveau-Brunswick maintient, à titre de fiduciaire de la Société, un fonds d'amortissement pour toutes les émissions de débentures, le cas échéant. Les revenus des fonds d'amortissement sont portés aux résultats de la Société. Les débentures de la Société détenues dans le fonds sont annulées à leur échéance ou à la date de leur remboursement. Les placements du fonds d'amortissement sont déduits de la dette à long terme, sauf lorsqu'il n'existe aucun droit de compensation juridiquement exécutoire. Les montants n'ayant fait l'objet d'aucune compensation, qui totalisent 70,1 millions de dollars (57,1 millions en 1997), ont été reclassés à titre de placements.

Frais de garantie

La Société paie annuellement des frais de garantie à la province du Nouveau-Brunswick qui correspondent à 0,6489 % du total, comme à la fin de l'exercice précédent, de la dette à long terme garantie par la province, des débentures détenues par la province et de la dette à court terme envers la province, déduction faite du solde détenu dans le fonds d'amortissement.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1998
(en millions)

12. DETTE À COURT TERME

Les emprunts bancaires à court terme sont remboursables sur demande. La Société dispose de marges de crédit bancaire, garanties par la province du Nouveau-Brunswick, pour des emprunts à court terme totalisant 120 millions de dollars. En outre, la Société emprunte, à l'occasion et à des fins temporaires, des fonds de sources différentes, y compris de la province du Nouveau-Brunswick.

N.B. Coal a des marges de crédit bancaire qui sont garanties par une cession générale des créances.

Les emprunts à court terme contractés auprès de la province du Nouveau-Brunswick totalisent 193,8 millions de dollars au 31 mars 1998 (111,1 millions en 1997).

13. GESTION DU COMBUSTIBLE IRRADIÉ ET DÉCLASSEMENT DES INSTALLATIONS

	1998	1997
Solde au début de l'exercice	172,3 $	159,2 $
Montants imputés à l'exploitation ou portés à son crédit pour :		
- déclassement	2,6	2,8
- évacuation du combustible nucléaire utilisé au cours de l'exercice	(2,8)	(3,0)
- intérêts liés à la gestion du combustible irradié et au déclassement des installations	13,3	14,3
	13,1	14,1
Moins : les frais engagés durant l'exercice	0,7	1,0
Solde à la fin	184,7 $	172,3 $

Ce montant ne fait l'objet d'aucun financement.

14. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF REPORTÉS

	1998	1997
Programmes de retraite anticipée	24,3 $	29,0 $
Coûts de remise en état de terrains	0,3	0,4
	24,6	29,4
Moins : les montants échéant à moins d'un an	4,4	6,1
	20,2 $	23,3 $

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1998
(en millions)

15. MONTANTS IMPUTÉS À L'EXPLOITATION OU PORTÉS À SON CRÉDIT AU COURS DE L'EXERCICE MAIS N'ENTRAÎNANT PAS DE SORTIES DE LIQUIDITÉS

	1998		1997	
Amortissements et déclassement	177,1	$	184,0	$
Perte (gain) résultant de l'aliénation de biens-fonds, d'installations et de matériel	(0,1)		0,4	
Amortissement de l'escompte et des frais liés aux débentures	4,0		4,3	
Amortissement des différences de change non matérialisées	12,5		9,5	
Gestion du combustible irradié	(2,7)		(3,0)	
Intérêts liés à la gestion du combustible irradié et au déclassement des installations	13,3		14,3	
Programmes de retraite anticipée	0,2		4,3	
Autres	1,9		2,6	
	206,2		216,4	
Virement du compte de normalisation de la production	-		(32,9)	
Virement du compte d'enlèvement des canaux de combustible	(21,9)		(35,1)	
	184,3	$	148,4	$

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Contrats de change à terme

Au 31 mars 1998, la Société détenait des contrats de change à terme en vertu desquels elle s'était engagée à acheter une quantité de monnaie totalisant 53,6 millions de dollars US, à un cours du change moyen pondéré s'établissant à environ 1,4084 $ CA.

La juste valeur des contrats de change à terme s'élève, au 31 mars 1998, à 75,8 millions de dollars.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 1998
(en millions)

16. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Swaps de prix de pétrole

Au 31 mars 1998, la Société détenait des contrats portant sur des swaps de prix de pétrole d'un montant total de 25,4 millions de dollars. Ces contrats viennent à échéance au cours des deux prochains exercices selon le calendrier suivant :

	Montant nominal de référence en dollars US	
1999	13,3	$
2000	12,1	
	25,4	$

En vertu des accords conclus, la Société convient d'échanger des paiements mensuels selon un calcul fondé sur l'écart entre un prix fixe pour une quantité de combustible donnée et le prix variable mensuel cumulatif s'appliquant à la même quantité de combustible. L'écart devant faire l'objet d'un versement ou d'un encaissement est pris en compte dans le coût du combustible.

Si l'ensemble des contrats en cours avait fait l'objet d'un règlement au 31 mars 1998, un montant net de 3,5 millions de dollars US aurait été imputé à l'exercice.

Juste valeur de la dette et des fonds d'amortissement

Au 31 mars 1998, la juste valeur estimative de la dette à long terme s'établissait à 4 076,6 millions de dollars, contre une valeur comptable qui se chiffrait à 3 461,8 millions (3 979,5 millions de dollars contre 3 571,4 millions en 1997). Au 31 mars 1998, la juste valeur estimative de l'ensemble des fonds d'amortissement s'établissait à 394,1 millions de dollars, contre une valeur comptable qui se chiffrait à 357,8 millions (344,6 millions de dollars contre 324,0 millions en 1997).

17. ENGAGEMENTS

Quai de Belledune

La Société a conclu un contrat de location-exploitation d'une durée de vingt ans pour louer les installations portuaires à Belledune. Le contrat, qui prendra fin en 2013, prévoit une option de renouvellement de vingt ans et des charges annuelles d'environ 4,5 millions de dollars.

18. ÉVENTUALITÉ

N.B. Coal a une responsabilité continue envers l'environnement consistant à traiter l'écoulement des eaux acides provenant d'une mine inactive. Pour l'exercice terminé le 31 mars 1998, les frais de traitement s'élèvent à 0,5 million de dollars (0,5 million en 1997).

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 1998
(en millions)

19. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

ÉTATS FINANCIERS
SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
31 MARS 1998

ÉTATS FINANCIERS

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick incombe à la direction de la société. Ces états ont été approuvés par son conseil d'administration.

La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick veille à la tenue des registres comptables, des systèmes informatiques ainsi que des systèmes de contrôle financier et de gestion grâce auxquels elle est en mesure d'attester avec une certitude raisonnable que l'information financière est exacte, que l'actif est protégé et que les ressources sont gérées de façon efficace.

Le conseil d'administration supervise la présentation de l'information financière par l'entremise de son comité de vérification. Celui-ci examine les questions relatives à la comptabilité, à la vérification, aux systèmes de contrôle interne, aux états financiers et au rapport des vérificateurs externes.

Dan Goguen
Le vice-président, Finances et administration

Ernest L. MacKinnon
Le président et chef de la direction

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons vérifié le bilan de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1998 et les états des recettes et des dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

KPMG

Comptables agréés
Fredericton, N.-B., Canada
Le 18 mai 1998

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 1998, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 1997

	1998	1997
ACTIF		
Débiteurs		
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	23 236 $	188 000 $
Fonds en fiducie	1 057 311	629 316
	1 080 547	817 316
Immobilisations, montant net (note 3)	415 852	403 883
TOTAL DE L'ACTIF	1 496 399 $	1 221 199 $
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	1 080 547 $	817 316 $
Honoraires reportés	415 852	403 883
TOTAL DU PASSIF	1 496 399 $	1 221 199 $

(Voir les notes afférentes aux états financiers)

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

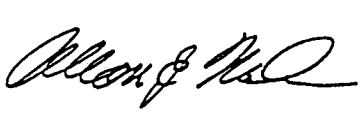

Président du Conseil

Président et chef de la direction

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 1997

	1998	1997
RECETTES		
HONORAIRES		
Caisse de retraite des employés de la fonction publique	1 599 949 $	948 120 $
Caisse de retraite des enseignants	1 545 489	916 643
Caisse de retraite des juges	13 377	3 743
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	278 836	328 000
TOTAL DES HONORAIRES	3 437 651	2 196 506
DÉPENSES		
Services personnels	1 477 677	1 044 488
Autres services (note 4)	1 781 258	997 235
Matériel et fournitures	44 777	36 824
Amortissement des immobilisations	133 939	117 959
TOTAL DES DÉPENSES	3 437 651	2 196 506
MONTANT NET	0 $	0 $

(Voir les notes afférentes aux états financiers)

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997

Note 1: Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick

La société a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*, qui a été adoptée le 11 mars 1996.

Son mandat prescrit par la loi est le suivant :

- agir comme fiduciaire de la caisse de retraite des employés de la fonction publique, de la caisse de retraite des enseignants et de la caisse de retraite des juges (les caisses);
- agir à titre de conseiller en placement et offrir d'autres services pour certains fonds en fiducie;
- promouvoir le développement de l'industrie des services financiers et des marchés financiers dans la province;
- pouvoir tirer parti des possibilités de placement dans la province lorsqu'elle élabore ses politiques en matière de placement, et;
- mener les autres activités ou tâches autorisées et exigées par la loi ou demandées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Note 2: Conventions comptables

(a) Entité comptable

La société est une entité distincte des caisses de retraite dont elle est fiduciaire. Cependant, les dépenses de la société sont financées essentiellement par les caisses de retraite mais aussi par le ministre des Finances ou par le biais des frais recouvrés.

(b) Méthode comptable

Les présents états financiers ont été dressés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice qui est prescrite en vertu des principes comptables généralement reconnus. Selon cette méthode, les dépenses et les recettes sont comptabilisées au moment où elles sont engagées ou gagnées, sans égard au moment où se produit l'encaissement ou le décaissement.

(c) Amortissement et honoraires reportés

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire moyennant les taux indiqués à la note 3. Les honoraires reportés figurant au bilan représentent le solde non amorti des immobilisations acquises par la société et payées par le fonds. Les honoraires reportés seront constatés à titre de recettes selon la même méthode et les mêmes taux utilisés pour l'amortissement des éléments d'actif.

Note 3: Immobilisations

	Taux	Prix coûtant	Amortissement cumulé	1998 Solde non amorti	1997 Solde non amorti
Matérial informatique	33 1/3%	251 788 $	147 995 $	103 793 $	142 267 $
Mobilier et matériel	8%	239 393	35 690	203 703	190 193
Améliorations locatives	10%	131 807	23 451	108 356	71 423
		622 988 $	207 136 $	415 852 $	403 883 $

Note 4: Autres services

	Charges	Moins: recouvrement	19981 Montant net	997 Montant net
Conseiller en placement	571 464 $		571 464 $	326 656 $
Services de garde	402 978		402 978	-
Déplacements	141 639	20 644 $	120 995	167 482
Loyer de bureau	94 153		94 153	75 656
Services professionnels	168 599	79 356	89 243	193 933
Systèmes informatiques	399 659		399 659	183 676
Autres services	102 766		102 766	49 832
	1 881 258 $	100 000 $	1 781 258 $	997 235 $

Note 5: Engagements contractuels

Voici les paiements minimums futurs exigibles au cours des exercices à venir en vertu de divers engagements contractuels :

1999	192 716 $
2000	189 669
2001	109 560
2002	121 140
2003	121 140
de 2004 à 2006	343 223

ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 1998

Office of the Auditor General
Bureau du vérificateur général

New Nouveau Brunswick

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres du
conseil d'administration
Société de voirie du Nouveau-Brunswick
Fredericton (N.-B.)

J'ai vérifié le bilan de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick au 31 mars 1998 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1998, ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 24 juillet 1998

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 1998

	1998
ACTIF	
Débiteurs (note 4)	5 007 761 $
Terrain (note 3)	1
	5 007 762 $

PASSIF ET AVOIR	
Dû à la province du Nouveau-Brunswick	5 007 761 $
Contribution de la province du Nouveau-Brunswick (note 3)	1
	5 007 762 $

Approuvé par le conseil

Sheldon Lee président

[signature] membre

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	1998
RECETTES	
New Brunswick (F-M) Project Company Inc. (note 4)	97 387 761 $
	97 387 761 $
DÉPENSES	
Construction de l'autoroute complétée par la province (note 4)	97 387 761 $
	97 387 761 $

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998

1. Société de voirie du Nouveau-Brunswick

La Société de voirie du Nouveau-Brunswick est un organisme de la Couronne provincial constitué le 29 mars 1995 par une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

La Société de voirie signe au nom du gouvernement toutes les ententes relatives au projet routier entre Fredericton et Moncton. À ce titre, la Société est chargée de surveiller, de contrôler et d'administrer les ententes en question pour s'assurer que les modalités des ententes sont respectées par les autres signataires et que les engagements de la province sont respectés. Elle doit veiller notamment à ce que la construction de l'autoroute et les travaux de remise en état nécessaires soient achevés comme l'exigent les ententes. Elle doit aussi s'assurer que l'exploitation, la gestion et l'entretien continus de l'autoroute entre Fredericton et Moncton ont lieu selon les modalités des ententes.

2. Projet routier entre Fredericton et Moncton

En janvier 1998, le gouvernement a conclu, par l'intermédiaire de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick, des ententes avec un consortium du secteur privé et la New Brunswick (F-M) Project Company Inc., une entreprise à but non lucratif, pour le développement, la conception, la construction, l'exploitation, la gestion, l'entretien et la réparation d'une route à péages à quatre voies entre Longs Creek et Moncton. Les coûts en capital du projet, y compris le financement de la construction, sont estimés au total à 864,8 millions de dollars. Ces coûts en capital inclus le contrat à prix fixe de 584,4 millions de dollars avec Maritime Road Development Corporation, 119,9 millions de dollars en coûts de construction effectuée par la province, 143,8 millions de dollars en coûts d'intérêts nets et 16,7 millions de dollars en autres coûts.

La Société de voirie donnera des terrains à bail à la New Brunswick (F-M) Project company Inc., qui sera propriétaire de toutes les améliorations sur ces terrains, en particulier l'autoroute à péages à quatre voies, et qui redonnera ces améliorations en sous-bail à la Société de voirie. La Société de voirie est chargée de verser les paiements de sous-location à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. En vertu des ententes, la Société de voirie est tenue de verser un montant total d'environ 1,514 milliard de dollars en paiements de location, incluant le capital et les intérêts. La somme sera payée en 49 versements égaux semestriels estimés à 30,9 millions de dollars à compter de l'exercice 2003-2004. Toutefois, les charges à payer pour le coût annuel de location débuteront seulement une fois que l'autoroute sera complètement ouverte à la circulation.

3. Terrain

D'après l'acte daté du 21 janvier 1998, la province, par l'entremise du ministère de Transports, a transféré approximativement 70 % du couloir de terrain nécessaire au projet routier entre Fredericton et Moncton à la Société de voirie.

Le transfert du terrain a été traité comme un apport de capital aux fins d'états financiers et a été enregistré à la valeur nominale de un dollar.

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998

4. Recettes et dépenses

Au cours de l'exercice, la Société de voirie a acheté du ministère des Transports pour la somme de 97 387 761 $ un élément d'actif représentant les coûts de la construction effectuée par la province. L'élément d'actif a ensuite été vendu au prix coûtant à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. Au 31 mars 1998, une somme de 5 007 761 $ était à recevoir de la New Brunswick (F-M) Project Company Inc.

Au total, une somme de 119 857 000 $ des éléments d'actifs représentant les coûts de la construction effectuée par la province sera achetée et vendue d'ici le 1er avril 2001.

5. Ressources humaines

La Société de voirie n'a pas d'employés. Le soutien en personnel est assuré par le ministère des Transports et le ministère des Finances.

ÉTATS FINANCIERS
SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
31 MARS 1998

Office of the Auditor General
Bureau du vérificateur général

New Nouveau Brunswick

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux administrateurs
de la Société de Kings Landing,
Prince William (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société de Kings Landing au 31 mars 1998 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1998, ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Le vérificateur général

Daryl C. Wilson, f.c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 9 juin 1998

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
BILAN
31 MARS 1998

	1998	1997
ACTIF		
Actif à court terme		
Débiteurs		
Province du Nouveau-Brunswick	18 784 $	45 724 $
Autres	24 300	15 433
Frais payés d'avance	16 482	10 760
Stocks (Note 1(d))	118 650	115 668
	178 216	187 585
Actif du fonds de publication (Note 4)	11 933	11 933
Collection Kings Landing (Note 1(e))	1	1
Immobilisations (Note 1(f))	1 598 789	1 182 576
	1 788 939 $	1 382 095 $
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif à court terme		
Découvert bancaire et chèques en circulation	4 893 $	54 542 $
Créditeurs et charges à payer	199 554	176 941
Recettes reportées	21 930	26 463
	226 377	257 946
Partie non dépensée de subventions de capital (Note 1 (h))	1 561 859	1 150 000
Actif nets		
Actifs net d'affectation d'origine interne pour fin de publication (Note 4)	11 933	11 933
Actifs nets investis en immobilisations	36 931	32 577
Actifs nets non affectés	(48 161)	(70 361)
	703	(25 851)
	1 788 939 $	1 382 095 $

Approuvé par le conseil

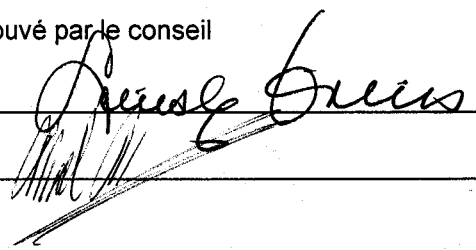

Présidente

Administrateur

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	Budget 1998	Réel 1998	Réel 1997
RECETTES			
Entrées	300 000 $	260 395 $	261 456 $
Emporium	242 000	195 525	212 853
Service alimentaire	370 900	351 371	342 613
Programmes éducatifs	77 100	71 026	75 780
Autres revenus d'opération	46 300	80 783	73 076
	1 036 300	959 100	965 778
Subventions			
D'opération provinciale	1 363 100	1 472 071	1 356 873
Capital provincial		96 400	122 000
D'opération fédérale		47 070	18 298
Amortissement de la partie non dépensée de subventions de capital (Note 1(h))		59 000	60 000
	1 363 100	1 674 541	1 557 171
	2 399 400	2 633 641	2 522 949
DÉPENSES			
Interprétation			
Exploitation	517 700	539 798	507 914
Éducatifs	76 000	64 789	70 433
Tissus	95 800	95 871	86 711
	689 500	700 458	665 058
Restauration			
Entretien (Note 1(e))	255 700	470 440	459 700
Sécurité	141 700	151 384	140 893
Restauration	202 200	205 388	165 235
	599 600	827 212	765 828
Emporium et service d'accueil	316 700	274 449	302 265
Relations publiques	220 500	222 428	225 448
Administration	256 000	252 753	257 361
Service alimentaire	339 900	329 787	315 881
	2 422 200	2 607 087	2 531 841
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(22 800) $	26 554 $	(8 892) $

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	Actifs nets d'affectation d'origine interne pour fin de publication	Actifs nets investis en immobilisations	Actifs nets non affectés	Total 1998	Total 1997
Solde, début de l'exercice	11 933 $	32 577 $	(70 361) $	(25 851) $	(16 959) $
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses		(3 192)	29 746	26 554	(8 892)
Investissement en immobilisations		7 546	(7 546)		
Solde, fin de l'exercice	11 933 $	36 931 $	(48 161) $	703 $	(25 851) $

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998

1. Résumé des principales conventions comptables

a) Commentaires généraux sur les opérations

La Société de Kings Landing est une agence de la Couronne qui fut incorporée en vertu d'une loi législative du Nouveau-Brunswick. La société sert la population du Nouveau-Brunswick et les visiteurs de la province en opérant un village historique vivant comme étant un musée extérieur progressif et dynamique.

b) Comptabilité d'exercice

Les états financiers sont préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice en vertu de laquelle les recettes et les dépenses sont imputées à l'exercice où les recettes sont gagnées et les dépenses engagées, sans considération du moment où les opérations respectives de trésorerie sont effectuées.

c) Constatation des revenus

La Société de Kings Landing suit la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Les contributions sujet à des restrictions sont comptabilisées comme des revenus durant l'année durant laquelle les dépenses correspondantes ont été encourues. Les contributions sans restrictions sont comptabilisées comme revenus lorsque reçues ou recevable si le montant à recevoir peux être estimé raisonnablement et si la collection est raisonnablement assurée.

d) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et la valeur nette de réalisation et comprend les items suivants :

	1998	1997
Emporium	85 247 $	86 623 $
Moins : Provision pour désuétude	(2 599)	(2 599)
	82 648	84 024
Tissus	17 928	20 100
Nourriture et boissons alcoolisées	9 113	8 865
Autres	8 961	2 679
	118 650 $	115 668 $

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998

1. Résumé des principales conventions comptables - suite

e) Collection Kings Landing

La collection Kings Landing est composé de 70 structures majeures historiques et de milliers d'artefacts individuels datant de la période entre 1780 et 1900. Les structures et artefacts ne sont pas remplaçable due au fait que chaque pièce représente un aspect unique de l'histoire du Nouveau-Brunswick. En reconnaissance de ce fait, la collection est évaluée à 1$ et les pièces individuelles achetées par la société sont enregistrées comme dépense durant l'année d'acquisition. De manière similaire, les coûts d'entretien de la collection sont enregistrés à la dépense lorsque encourus. Durant l'année, 36 485 $ (1997 – 4 330 $) à été dépensé sur des additions à la collection et des artefacts d'une valeur estimée à 221 934 $ (1997 – 78 504 $) furent reçus en don.

Les dépenses relatives aux améliorations des biens en immobilisations de la structure historique sont enregistrés comme dépenses lorsque contractées. Les dépenses en immobilisation historique se chiffrent à 130 184 $ (1997 – 110 350 $).

f) Autres immobilisations

Les immobilisations acquises ou reçues en don, à l'exception de ceux de nature historique, sont enregistrées au coût ou à leur valeur d'expertise lorsque le coût n'est pas déterminable. L'amortissement est calculé sur les immobilisations selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile prévue des actifs.

L'amortissement imputé à l'exercice courant se chiffre à 62 192 $ (1997 – 61 298 $). Ce montant a été réparti aux catégories appropriées de dépenses dans l'état des résultats.

La Société de Kings Landing a 91.5 acres de terre étalé sur les deux côtés de la rivière St. John. Approximativement 40 acres sont utilisés pour fin du site. Due à son utilisation comme site pour la collection, le terrain fut enregistré à une valeur de 1$.

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998

1. Résumé des principales conventions comptables - suite

Le détail des immobilisations est comme suit :

	Taux D'amortissement	1998	1997
Terrain		1 $	1 $
Bâtiments	5%	1 704 373	1 225 968
Équipement et Fournitures	20%	59 916	59 916
Véhicules	20%	51 868	51 868
		1 816 158	1 337 753
Moins : Amortissement cumulé		217 369	155 177
Total immobilisations nettes		1 598 789 $	1 182 576 $

g) Services contribués

Des bénévoles contribuèrent annuellement environ 8 000 heures pour assister la Société de Kings Landing dans ses activités. Étant donné la difficulté de déterminer leur juste valeur, ces services contribués n'ont pas enregistrés dans ces états financiers.

h) Partie non dépensée de subventions de capital

La partie non dépensée de subventions de capital représente des immobilisations qui ne font pas partie de la collection historique et qui furent donnés à la Société de Kings Landing. Les variations des soldes de subventions non dépensées se détaillent comme suit :

	1998	1997
Solde d'ouverture	1 150 000 $	1 210 000 $
Plus actifs contribués	470 859	-
	1 620 859	1 210 000
Moins montant amorti aux revenus	59 000	60 000
Solde de clôture	1 561 859 $	1 150 000 $

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998

2. Changement de politique comptable

En conformité avec les principes comptables généralement reconnus maintenant effectifs pour les organismes sans buts lucratifs, la Société de Kings Landing a procédé à des changements majeurs dans ses politiques comptables débutant le 1 avril 1997 et appliqué de facon rétroactive au 1 avril 1996 comme suit:

(a) Charges à payer pour paiements futurs de bénéfices dues

Une charge à payer de 99 614 $ fut enregistrée au début de l'année financière 1997 pour le total des paiements futurs des bénéfices pour une employée blessée. Les paiements de 26 788 $ en 1998 (23 810 $ en 1997) ont été imputés contre cette charge à payer.

(b) Capitalisation des immobilisations

Les immobilisations sont capitalisées au coût et amorties sur leur vie utile estimée. Un total de 470 859 $ en 1998 (1 210 000 $ en 1997) fur enregistré à titre d'immobilisations. Ces transactions n'ont aucun effet sur le total de l'excédent des recettes sur les dépenses dans l'état des résultats.

(c) Subventions non dépensées

Les subventions et revenus d'autres provenances reliées à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amorties au même taux que leurs immobilisations respectives. Un total de 470 859 $ en 1998 (1 210 000 $ en 1997) fut enregistré à titre de recettes reportées. Ces transactions n'ont aucun effet sur le total de l'excédent des recettes sur les dépenses dans l'état des résultats.

(d) Règles du net

Toutes les transactions sont enregistrées à leur pleine valeur. Ces états financiers sont présentés sans application du net des dépenses contre les recettes. Un total de 150 298 $ en 1998 (146 605 $ en 1997) fut reclassifié comme recettes et dépenses. Ces transactions n'ont aucun effet sur le total de l'excédent des recettes sur les dépenses dans l'état des résultats d'exploitation.

3. Statuts d'impôt sur le revenu

La société est une organisation de charité en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu et a la capacité d'émettre des reçus pour fin d'impôt sur le revenu. Pour maintenir son statut, la société doit rencontrer certaines exigences en vertu de la loi. De l'opinion de la direction, ces exigences ont été remplies.

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998

4. Restrictions sur les actifs nets

Le fonds de publication, créé en 1977, représente les sommes accumulées pour la publication d'ouvrages historiques approuvés. Les actifs du fonds représentent des livres destinés à la vente au public.

5. État des flux de trésorerie

Cet état n'a pas été préparé car l'information qu'il contient n'est pas jugée significative.

États financiers

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Exercice terminé le 30 octobre 1997

KPMG

KPMG
Chartered Accountants

Frederick Square
77 Westmorland Street Suite 700
Fredericton New Brunswick E3B 6Z3
Canada

Telephone (506) 452-8000
Telefax (506) 450-0072
http://www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS À L'ACTIONNAIRE

Nous avons vérifié le bilan de Strait Crossing Finance Inc. au 30 octobre 1997 et l'état des résultats et des bénéfices non répartis de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 30 octobre 1997, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

KPMG

Comptables agréés

Fredericton, N.-B., Canada

Le 26 janvier 1998

Member Firm of
KPMG International

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Bilan

30 octobre 1997, avec chiffres correspondants de 1996

	1997	1996
Actif		
Encaisse	1 $	1 $
Avoir de l'actionnaire		
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions		
Autorisé		
Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale		
Émis et en circulation		
1 action	1 $	1 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

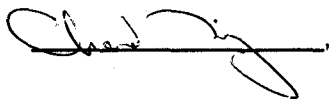 , administrateur

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

État des résultats et des bénéfices non répartis

Exercice terminé le 30 octobre 1997, avec chiffres correspondants de 1996

	1997	1996
Produits		
Honoraires pour le maintien du financement (note 2 d))	58 543 $	61 328 $
Charges		
Honoraires du dépositaire	56 183	58 858
Services professionnels	2 110	2 220
Droits de dépôt	250	250
	58 543	61 328
Bénéfice net, soit les bénéfices non répartis, à la fin de l'exercice	– $	– $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 30 octobre 1997

1. Constitution

Strait Crossing Finance Inc. (« SC Finance » ou la « société ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) en tant que société à but unique. Sa seule activité se limite à l'émission et à la vente d'obligations indexées à remboursement périodique échéant le 1er avril 2032, au prêt et au versement de sommes d'argent à Strait Crossing Development Inc. (« SC Development ») et à d'autres questions connexes.

Sa Majesté la Reine du chef de la province du Nouveau-Brunswick détient l'action en circulation de SC Finance. Aucun porteur d'actions n'a le droit de transférer des actions de SC Finance. SC Finance est exonérée de tous les impôts qui autrement seraient exigibles en vertu des dispositions de l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Opérations et ententes

a) Émissions d'obligations

Le 7 octobre 1993, SC Finance a émis des obligations indexées à remboursement périodique (les « obligations ») d'un montant en capital de 661 542 612 $, échéant le 1er avril 2032. Les obligations porteront intérêt à un taux réel annuel, composé annuellement, équivalant à 4,50 % composé semestriellement. Indépendamment de toute baisse de l'indice des prix à la consommation au cours de l'une des périodes ultérieures au 27 mai 1992, le versement intégral à effectuer relativement aux obligations le 31 mai 1997 ne sera pas inférieur à 35 012 328 $ et celui à effectuer le 1er avril 1998 sera au moins de 41 900 000 $. À toute date de versement subséquente, le versement intégral à effectuer relativement aux obligations ne sera pas inférieur au versement le plus élevé qui aura été effectué à l'une ou l'autre des dates de versement précédentes, à l'exception du versement devant être effectué le 1er avril 2032. Aucun paiement d'intérêts n'est exigé à l'égard des obligations avant le 31 mai 1997. À compter du 31 mai 1997 et, par la suite le 1er avril de chaque année, 36 versements annuels, capital et intérêts, deviennent exigibles de sorte que le capital et les intérêts seront entièrement remboursés le 1er avril 2032.

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 30 octobre 1997

2. Opérations et ententes (suite)

b) Entente de subvention et cession

Également, le 7 octobre 1993, SC Finance a conclu avec le gouvernement du Canada une entente de subvention aux termes de laquelle le gouvernement a accepté d'effectuer des versements à SC Finance selon les montants et le calendrier de remboursement établis pour les obligations, tel qu'il est indiqué plus avant. Le même jour, SC Finance a irrévocablement cédé au dépositaire des obligations tous ses droits de recevoir les versements aux termes de l'entente de subvention. Le recours des porteurs d'obligations se limite au droit du dépositaire des obligations de recevoir les versements aux termes de l'entente de subvention. Puisqu'une obligation du gouvernement du Canada a été irrévocablement cédée à une fiducie, uniquement dans le but de satisfaire aux exigences relatives au remboursement du capital et des intérêts des obligations, les obligations sont considérées comme étant éteintes aux fins de la présentation de l'information financière. Par conséquent, les obligations à payer et les montants à recevoir aux termes de l'entente de subvention ne figurent pas au bilan de la société.

c) Contrat de prêt au promoteur

SC Finance a prêté le produit tiré de l'émission des obligations à SC Development conformément au contrat de prêt au promoteur (le « contrat ») daté du 7 octobre 1993. Le billet de SC Development n'est pas garanti et il porte intérêt à un taux équivalant à celui des obligations. SC Finance ne peut céder ni transférer le billet sans obtenir au préalable le consentement de SC Development. Les modalités de remboursement du billet correspondent exactement aux versements exigés sur les obligations.

Selon les modalités du contrat, lorsque le dépositaire des obligations reçoit un versement du gouvernement du Canada aux termes de l'entente de subvention, SC Finance doit, le même jour, verser à SC Development une contribution d'un montant égal à condition que SC Finance ait reçu de SC Development le versement exigé aux termes du billet.

Comme le billet de SC Development correspond exactement à l'obligation de SC Finance de verser à SC Development des contributions, et comme SC Finance et SC Development ont l'intention de régler simultanément ces éléments d'actif et de passif, le billet de SC Development et les contributions à payer à cette dernière ne figurent pas au bilan de la société.

d) Honoraires pour le maintien du financement

En vertu du contrat de prêt au promoteur, SC Finance a le droit de recevoir de SC Development des honoraires pour le maintien du financement afin de dédommager SC Finance pour ses services financiers continus. Les honoraires pour le maintien du financement doivent être équivalents aux coûts engagés par SC Finance relativement à la tenue des registres, y compris les honoraires et les charges du dépositaire des obligations, déduction faite de tout autre produit net reçu.